



## **La Bibliotheque Des Predicateurs**

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre  
alphabétique

D - H

**Houdry, Vincent**

**Lyon, 1716**

Ecclesiastique. La sainteté de l'état Ecclesiastique; Sacerdoce, vocation,  
devoirs & obligations de cet état; le respect qui est du aux  
Ecclesiastiques; les desordres qu'ils doivent eviter. ...

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75863](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75863)



Que de familles oberrées ; que de maisons, dont l'opulence a disparu comme un éclair, & qui à peine se sont montrées ! Les gens du monde n'attribuent jamais ces malheurs à la véritable cause. Un homme sage remonte à la source du mal, & trouve dans le luxe & dans le jeu, le véritable principe de tant de chûtes. *Le même.*

On a beau apporter cent raisons pour prouver qu'on joue en honnêtes gens, c'est-à-dire, avec modération, avec sagesse ; il est certain qu'on n'y gagne jamais rien pour le ciel, & qu'on y perd toujours plus que son argent : mais si la qualité de joueur de profession doit faire rougir toute personne chrétienne, que doit-on penser de ceux qui par un sordide trafic, si contraire aux loix & aux bonnes mœurs, font de leur maison, une Academie de jeu ? ils sont d'autant plus à plaindre, qu'ils plaignent moins eux-mêmes leur sort. Quelle condition plus indigne du nom chrétien que la leur ? Fournir, pour ainsi dire, à toutes les passions un fort où elles regnent publiquement avec empire ; au libertinage une retraite, & à tous les vices un azile, où ils dominent, & font mille sortes de ravages. Mon Dieu ! quel aveuglement, pour ne pas dire quelle fureur, pour ces ames basses & mercenaires, de vouloir se rendre responsables de tous les crimes des joueurs qu'elles assemblent, & de vouloir se charger de l'iniquité de tout le public, souvent pour le plaisir d'avoir chez soi une brillante compagnie, & toujours en vûe, quoi qu'on dise, d'un gain aussi sordide que pernicieux. *Le même.*

Quand & comment il est permis de jouer.

Mais ne sera-t-il jamais permis de jouer ? & faut-il s'interdire tout divertissement honnête ? Nullement ; on ne prétend pas interdire absolument toute sorte de jeu, ni l'usage de tout ce qui peut recréer chrétiennement dans la vie ; on n'en condamne que l'excès, & l'attachement ; on ne blâme que ce qui est contraire aux bonnes mœurs, & ce qui est opposé à la vie exemplaire & régulière de Chrétien, que ce qui est contraire aux maximes de l'Evangile. Une partie de jeu que la bienséance a liée, & qu'un esprit chrétien règle, & soutient, peut être une récréation honnête, pourvu que ce ne soit pas un divertissement de tous les jours. Il faut que le jeu ne soit jamais qu'un jeu, c'est-à-dire, qu'il ne devienne jamais une affaire sérieuse. Bien

loin d'appliquer trop l'esprit, il faut qu'il le délasse ; la cupidité, le danger, la passion, en doivent être toujours bannies ; & on doit jouir de telle sorte, qu'on n'ait jamais sujet de se repentir de la perte, ou de se trop réjouir du gain. *Le même.*

La passion du jeu est aujourd'hui la passion des honnêtes gens ; elle est au nombre des plus doux amusemens de la vie : mais c'est une passion, & c'est tout dire ; gêne, contrainte, application d'esprit, étude, devoirs oubliés, affaires importantes négligées, ce ne sont que les préliminaires, pour ainsi dire, que demande cette passion. Il en coûte d'être joueur de profession. Que de familles oberrées, que de riches héritages dissipés, que de puissantes maisons ruinées ! Ce sont des ouvrages de la passion du jeu. Ils ne se font pas avec tant de bruit, mais se font-ils à moins de frais ! Une séance au jeu consume quelquefois plus de bien, que l'industrie, & l'assiduité au travail n'en amasse en plusieurs années. Cette passion est semblable à ces torrens qu'on passe souvent à pied sec, mais qui inondent toujours avec de grands dégâts. La perte cependant du temps & de l'argent n'est pas la seule qu'on fait au jeu : la conscience, la probité, la religion, n'y courent-elles nul peril ? n'y font-elles jamais naufrage ? Chose étonnante ! Il suffit qu'une passion domine, pour nous obliger à lui sacrifier ce qu'on a de plus cher. *Le P. Croiset. Tome 2. de ses Reflexions spirituelles.*

De la passion du jeu, & les maux dont elle est la source.

Les divertissemens dans le monde ne sont plus aujourd'hui des plaisirs de bienséance & de raison ; ce sont des exercices fatigans, par lesquels les passions se jouent de nous, en nous persuadant à leur gré ce qui les flatte. Ce n'est plus pour donner quelque relâche à l'esprit qu'on se divertit ; c'est pour charmer son oisiveté ; c'est pour occuper cet esprit selon les bizarres desirs d'un cœur volage, dont il est souvent le jouet. Un enchaînement de jeux & de divertissemens, fait la plus sérieuse & presque l'unique occupation des gens du monde ; on ne se divertit plus pour vivre, on vit pour se divertir. On regarde en pitié ceux qu'une disposition plus chrétienne rend moins avides de ces frivoles amusemens ; on se croit malheureux, si on n'est pas de toutes les parties de plaisirs. *Le même.*

On ne se divertit souvent que par oisiveté, & non par raison, & pour relâcher son esprit.

## E

### ECCLÉSIASTIQUE,

#### LA SAINTETÉ DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE,

*Sacerdoce, vocation, devoirs & obligations de cet état ; le respect qui est dû aux Ecclesiastiques ; les desordres qu'ils doivent éviter : Benefices, biens de l'Eglise, &c.*

#### AVERTISSEMENT.

**S**ous ce nom d'Ecclesiastique, on comprend ici tous ceux qui sont consacrez au service de Dieu, & au ministère des autels, de quelque rang qu'ils soient, & quelque dignité qu'ils occupent dans l'Eglise & dans le Clergé. C'est pour quoi nous parlerons de l'état Religieux dans un titre séparé.

Il y a une infinité de livres anciens & nouveaux qui traitent de l'état Ecclesiastique, des obligations,



obligations, des devoirs, & des fonctions qui y sont attachées; & c'est de tout temps qu'on se plaint des abus qui s'y sont introduits; des mœurs peu réglées de la plupart de ceux qui s'y sont engagés sans vocation, & du peu d'application à leurs charges: ce qui donne une ample matière aux Prédicateurs, tantôt d'invectiver contre le dérèglement de leur vie, & tantôt d'exhorter le peuple à les respecter, & à leur être soumis, nonobstant les desordres de leurs personnes.

Il est seulement à propos d'avertir, que ce sujet n'a nulle connexion avec celui de l'Eglise, dont nous parlerons dans son titre, parce que nous ne la considérons alors que comme le Corps Mystique de JESUS-CHRIST, composé de tous les Fidéles: & ici nous parlons des Ministres de l'Eglise, à qui nous représentons les devoirs de leur état, & la sainteté de leurs ministères, soit qu'ils soient Prestres, Pasteurs, Beneficiers, ou qu'ils soient seulement dans les Ordres sacrez. Il y a deux écueils à éviter en traitant ce sujet; le premier, est de s'étendre trop sur le relâchement de l'ancienne discipline; & sur l'innovation des anciens Canons, qu'il n'est pas au pouvoir des Prédicateurs de rétablir; il vaut mieux les exhorter à observer exactement les reglemens qui sont aujourd'hui en usage, & que l'Eglise leur prescrit; le second, est de tellement exagerer les desordres des personnes, qu'on ne diminue point l'estime qu'on doit faire de leur état; comme ont taché de faire les Heretiques, & comme font encore aujourd'hui les libertins, qui se servent de ce prétexte pour autoriser leurs vices & leurs debauches.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. **E**MBRASSER l'état Ecclesiastique, c'est contracter une obligation plus étroite que le reste des Chrétiens, à mener une vie sainte & parfaite. Cette obligation se prend de trois chefs, qui peuvent faire la division d'un discours. Le premier, est de l'état auquel Dieu nous a appellez, qui est un état de sainteté; puis que c'est s'approcher de plus près, que de s'engager à son service, & au culte de ses Autels. Le second, à raison du caractère de l'Ordre, puis que c'est par là qu'on s'engage à son service, & qu'on y est voué & consacré. Le troisiéme, est pris du ministère qu'on y exerce, & des fonctions auxquelles on est appliqué.

Pour le premier; l'état où Dieu appelle les Ecclesiastiques est saint de lui-même, & par conséquent engage à la sainteté tous ceux qui l'embrassent. D'où vient que Dieu les appelle saints dans l'ancienne Loi: *Sancti erunt Sacerdotes.* C'est pour cela qu'il les choisit parmi ceux de son peuple; qu'il les separeoit du commun des hommes; qu'il vouloit être leur partage, leur portion, & leur héritage, & qu'ils lui appartenoient d'une manière toute particuliere. Ce qui est encore plus veritable dans la nouvelle Loi, où le Sacerdoce est incomparablement plus excellent; le culte qu'on rend à Dieu plus parfait, & ensuite l'état destiné & établi par la Loi de Dieu même, pour rendre ce culte au Seigneur, plus saint; tellement qu'un Ecclesiastique est saint par état; puis qu'il est dans un état qui engage à la sainteté, qui en fait une profession publique, & qui par là est distingué du Laïque, c'est-à-dire, du commun des Chrétiens. Mais ils ne doivent pas se contenter de cette sainteté d'état, & se souviens qu'ils sont indispensablement obligez à le soutenir par une sainteté de mœurs, s'étudier à l'acquiescer, s'efforcer à y croire, & à se servir des moyens que cet état leur fournit pour y parvenir. C'est pourquoi, avant que de s'y engager, ils doivent bien examiner leur vocation, non seulement en tâchant de connoître si elle vient de Dieu, & en s'éprouvant pour voir s'ils ont pour cela un assez grand fond de vertu; mais encore plus particulièrement, quelle est leur vûe, leur

intention & leur but; si c'est pour y mener une vie commode, pour posséder les charges, les revenus, les benefices plutôt que pour se sanctifier, &c.

Pour le second; les Ecclesiastiques sont obligez à la sainteté de vie, à raison du caractère de l'Ordre, qui les élève à une dignité, que les saints Peres preferent à toutes celles de la terre. Ce caractère en effet leur donne un pouvoir que Dieu n'a pas même communiqué aux plus sublimes Intelligences: il leur donne ensuite une autorité presque souveraine sur les âmes; laquelle merite le respect des plus hautes Puissances, & des Anges mêmes. Or ce rang, cette elevation, cette incomparable dignité, qui les rend si respectables, les oblige en même temps à une vie plus sainte & plus parfaite: Car comme ils sont élevez, au-dessus des autres, ils leur doivent donner l'exemple, & être des modeles que chacun puisse imiter: *Forma facti gregis ex animo.* Que s'il arrive qu'ils deshonorent leur caractère par une vie peu réglée, outre que le scandale qu'ils donnent est incomparablement plus grand que celui que donnent les autres pecheurs, ils se rendent eux-mêmes méprisables, & donnent occasion de faire peu d'état de la Religion, qu'on voit deshonorer par de si indignes Ministres. Aussi leurs pechez en sont-ils plus énormes, & ont un certain caractère d'infamie & d'horreur, qui leur attirent maintenant la censure des hommes, & qui leur attireront un jour de sanglans reproches de la part du Fils de Dieu.

Pour le troisiéme; le ministère auquel les Ecclesiastiques sont appliquez, & les fonctions qu'ils doivent exercer, les obligent à une haute sainteté. Ces fonctions sont, selon leur degré & leur charge, de servir à l'Autel; de chanter les louanges du Seigneur; offrir le Sacrifice non sanglant; celebrer les plus divins mysteres; reconcilier les pecheurs avec Dieu; leur ouvrir le Ciel, prêcher les peuples; avoir soin du troupeau du Sauveur: en un mot, exercer les mêmes fonctions que Jesus-Christ a exercées sur la terre, puis qu'ils sont ses Ministres. Or peut-on s'y appliquer & s'y livrer, pour ainsi dire, sans avoir une

Levit. 21.

JX

JY

JIX

1. Pet. 2.  
5.

JV



vertu non commune, vû le travail & les difficultez qui s'y rencontrent: & peut-on s'en dispenser sans manquer à ses plus essentielles obligations? S'ils doivent tâcher de s'en acquitter dignement, pourront-ils sans être saints eux-mêmes, ou sans être regardés sur ce pied-là, porter les autres à la sainteté; ne détruiront-ils pas plutôt qu'ils n'édifieront, si l'on voit tout le contraire de ce qu'ils disent? De plus, ces fonctions mêmes ne sont-ce pas les moyens que Dieu leur donne pour acquérir la perfection de leur état? & s'ils les négligent, ou s'ils refusent de les exercer, ils sont le sujet de leur damnation, des choses mêmes qui sont les moyens que Dieu leur a donnez pour parvenir à la sainteté de leur état.

## I I.

1°. CEUX qui ont embrassé un état si saint, doivent s'acquitter avec toute l'exac- titude, la fidélité, & le zele qui leur est possible, d'un ministère si élevé, & des fonctions que l'Eglise attend d'eux.

2°. Ceux qui prétendent & qui aspirent à cet état, doivent avoir des marques morale- ment certaines de leur vocation; sonder & éprouver leurs forces; examiner s'ils ont les talens & les qualitez nécessaires; implorer les lumières du Ciel, & s'y disposer par la pratique des vertus, & des bonnes œuvres.

3°. Ceux qui s'y sont engagez sans vocation, & sans les qualitez nécessaires, ou par des vûtes & des considérations mondaines & toutes profanes, doivent avoir recours à la penitence, rectifier leur première intention; & travailler avec plus de précaution à leur salut, sans quoi ils sont en danger évident de leur damnation.

## III.

1°. L'ÉTAT Ecclesiastique est le plus avantageux pour se sanctifier; puisque c'est celui où l'on trouve plus de moyens, plus de secours, & plus de motifs qui nous y portent, & qui nous y excitent.

2°. C'est l'état où l'on peut rendre plus de gloire à Dieu & plus de service au prochain; mais c'est aussi celui où l'on deshonne davantage Dieu & l'Eglise, & où l'on cause plus de mal au prochain, quand on ne vit pas conformément à cet état.

## IV.

1°. POUR répondre à la vocation de Dieu dans l'état Ecclesiastique, il faut entièrement quitter l'esprit du monde, pour se revêtir de Jésus-Christ, c'est-à-dire, pour prendre son esprit; & pour cela, il faut sçavoir en quoi l'un & l'autre consiste.

2°. Il faut dans cet état mener une vie retirée, appliquée à Dieu, & n'entrer dans le commerce du monde que pour le sanctifier par nos discours & par notre exemple.

## V.

1°. ON ne doit point entrer dans l'état Ecclesiastique sans y être appelé. Les desordres qui arrivent par ce défaut de vocation sont sans nombre.

2°. Lorsqu'on y est entré par la voye legitime, on ne doit point s'épargner, mais travailler avec zele, & avec application aux ministères auxquels nous sommes appliquez.

## VI.

1°. IL faut se disposer à l'état Ecclesiastique, & particulièrement au Sacerdoce, par les principales vertus, dont on a besoin en cet état; par l'humilité, la priere, la mortification, la charité.

2°. Il faut être tellement resolu de suivre la vocation de Dieu sur ce point, qu'on se dédie toujours de sa vertu, & qu'on se juge indigne d'un si grand bonheur; & par con-

sequent il faut délibérer, s'éprouver, & attendre que Dieu nous fasse connoître sa volonté ou par les conseils d'un sage Directeur, ou par quelque autre voye.

3°. Quand on est engagé en cet état, il faut tâcher de s'en rendre digne & de justifier le choix que Dieu a fait de nous, par les services qu'on s'efforce de lui rendre, comme parle S. Pierre à une autre occasion.

1°. L'ÉTAT Ecclesiastique demande une vocation de Dieu toute particuliere pour y entrer, & dont on doit avoir des preuves, & des marques.

2°. Une exactitude & une fidélité inviolable dans les devoirs qui sont attachez à cet état.

3°. Un zele, & une liberté apostolique dans l'exercice des fonctions, & du ministère auxquels Dieu applique ceux qu'il a appellez à un état si saint.

1°. Les Pasteurs de l'Eglise tenant la place du Souverain Pasteur, qui est Jésus-Christ, sont obligez de nourrir leur troupeau par la parole de Dieu, & par une saine doctrine.

2°. De le défendre contre les loups couverts de la peau de la brebis, c'est-à-dire, contre ceux qui s'efforcent de le séduire par des nouveautez suspectes & pernicieuses.

3°. De le conduire par une voye sûre, par des avis salutaires, de bons préceptes, & par une vigilance assidue sur la conduite, & sur les mœurs de ceux que Dieu leur a confiés.

DEUX choses sont à éviter dans l'office pastoral, dont on peut faire un point de discours, & même un discours entier.

La première, est la lâcheté, & la négligence, qui fait qu'on abandonne tout le soin de son troupeau, qu'on tolere les vices & les desordres, & qu'on ne cherche & qu'on ne prétend dans cette charge, que de mener une vie commode, en se déchargeant de la peine & du travail.

La seconde, est la severité ou la trop grande rigueur, par un zele trop ardent qui n'a ni égard, ni ménagement pour les foibles, ni assez d'adresse pour gagner & attirer les pecheurs.

SUR les qualitez d'un bon Pasteur, qui sont principalement,

1°. La science, pour instruire son troupeau, & le nourrir d'une saine doctrine: *La- Malac. 2. bria Sacerdotis custodient scientiam.*

2°. Une vie pure, & exemplaire, pour l'édifier & lui servir de modele: *Forma facti gregis ex animo.*

3°. Une charité fervente, pour procurer son salut, & pour tout entreprendre dans cette vûe.

1°. L'OBLIGATION que les Prêtres & tous les Ecclesiastiques ont d'être plus saints & plus parfaits que les autres.

2°. Les fruits que l'Eglise retire de leur sainteté, de leurs bons exemples, & de leur zele.

1°. AUTANT qu'un Ecclesiastique est élevé au-dessus des autres par son état, son rang, & sa dignité, autant est-il obligé de s'humilier.

2°. Il ne peut soutenir le rang dans lequel il est placé, qu'en menant une vie tres-exacte & tres-pure.

3°. Le ministère Ecclesiastique est un honneur, auquel sont attachées de grandes obligations, que l'on ne peut remplir qu'en travaillant continuellement. *Ce dessein est de M. Lambert, 2. Discours sur la vie Ecclesiastique.*

1°. ON doit porter respect aux Prêtres & aux Ecclesiastiques, indépendamment de leurs

VII.

VIII.

IX.

X.

Malac. 2.

1. Petr.

c. 5.

XI.

XII.

XIII.

leurs



leurs mauvaises qualitez, parce qu'ils sont Ministres du Seigneur.

2°. Les Ministres du Seigneur doivent se rendre dignes de ce respect par la sainteté de leur vie, & les vertus nécessaires, afin d'honorer leur ministère, comme parle Saint Paul. *L'Auteur des Sermons sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne. Tome 1. des Sujets particuliers. Serm. 15.*

XIV.

1°. Les peuples ne doivent jamais mépriser les Ecclesiastiques & particulièrement les Prêtres, de quelque maniere qu'ils se comportent.

2°. Les Prêtres & les Ecclesiastiques doivent vivre de telle sorte, qu'ils ne s'attirent pas le mépris des peuples. *Tiré des Sermons imprimés sous le nom du P. Bourdaloué. Sermon pour le Mardi de la seconde semaine de Carême.*

XV.

1°. JE VEUX aujourd'hui vous faire connoître ce que c'est que l'état Ecclesiastique, & je me propose de vous en expliquer la véritable grandeur; premierement, par l'honneur que Dieu veut que l'on rende à ses Ministres; secondement, par rapport à l'idée que les Saints ont eue de la grandeur de cet état; troisièmement, par rapport aux grands pouvoirs, que Jésus-Christ communique à ses Ministres.

2°. Je veux tâcher de vous inspirer les sentimens dont les Ecclesiastiques doivent être pénétrés en meditant la noblesse & l'excellence de leur condition. C'est le dessein que je me suis proposé dans les deux parties de ce discours. *Pris de Monsieur Lambert; second Discours sur l'état Ecclesiastique.*

XVI.

IL y a trois choses à considerer dans un Ecclesiastique, & particulièrement dans un Prêtre, dit Saint Thomas; sçavoir, son caractère, sa doctrine, sa vie; ou si vous voulez, sa puissance, ses discours, sa personne.

1°. A l'égard de son caractère, il demande toujours un inviolable respect; parce que ce caractère est le sceau de Dieu même, & ce qui les élève à la participation de son Sacerdoce.

2°. A l'égard de sa doctrine, elle demande une humble & aveugle soumission; parce qu'une doctrine saine & droite est la parole de Dieu même, & sa loi annoncée aux hommes, qu'ils doivent recevoir avec une attention & une docilité particuliere.

3°. A l'égard de la troisieme chose qui est sa vie; elle ne demande ni le respect comme la premiere, ni la soumission comme la seconde; parce que s'il arrive que la vie des Ministres soit déreglée, bien loin qu'elle puisse servir de modele aux hommes, elle doit être la matiere de leur indifférence & de leur haine. *Pris du Pere Bourdaloué. Sermon des Prêtres.*

IL faut qu'un Pasteur ait trois qualitez XVII. essentielles à son ministère.

1°. Il faut qu'il mene une vie pure, afin qu'il edifie son peuple par ses exemples.

2°. Une doctrine saine, afin de l'instruire, & de le reformer par ses instructions.

3°. Une charité fervente, afin de le secourir dans tous ses besoins. *Monsieur Fléchier. Sermon de Saint Charles.*

IL y a trois choses qui sont attachées à l'état Ecclesiastique, particulièrement à l'égard de ceux qui sont Pasteurs & qui ont charge d'ames. XVIII.

1°. La peine de travailler au salut de ceux qui sont commis à leurs soins. 2°. La préeminence de cet emploi. 3°. Les revenus qui y sont attachez. Celui qui n'a en vûe que le revenu, & les émolumens, agit par intérêt, & est un mercenaire. Celui qui ne cherche que l'honneur & la préeminence, agit par ambition, & d'un état d'humilité, en fait un moyen de nourrir son orgueil. Celui-là seul agit par un motif legitime, qui ne se propose que le soin de travailler à la gloire de Dieu, & au service du prochain. *Tiré du Pere Segneri.*

IL n'y a point d'état qui ne demande une particuliere vocation; mais il faut tomber d'accord que l'état Ecclesiastique en demande encore une plus grande & plus certaine que les autres.

1°. A cause de sa dignité, qui est incomparablement plus relevée, & qui demande des qualitez & des talens, qui ne sont pas absolument nécessaires dans les autres.

2°. A cause des emplois beaucoup plus difficiles, où l'on a besoin d'un plus grand secours du Ciel.

3°. A cause des dangers qui s'y trouvent plus grands, & plus terribles que dans les autres. *Le Pere le Valois, dans la huitième Lettre sur la Retraite.*

PARAGRAPHÉ SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Comme dans la multitude des Auteurs qui ont parlé des Ecclesiastiques, & des devoirs des Prêtres, des Prélats, & des Pasteurs, il m'a été impossible de les indiquer tous, & d'en faire une liste exacte; je me suis contenté de marquer ceux qui me sont tombez entre les mains, & dont j'ai tiré les sentimens, & les endroits que j'ai remarquez.

Les Saints Pères

Saint Cyprien, *Epist. 9.* montre qu'un Ecclesiastique ne doit point s'embarasser des affaires temporelles.

Saint Jérôme, dans une longue lettre qu'il écrit à Nepotien, lui donne d'excellens préceptes pour bien vivre dans l'état Ecclesiastique qu'il avoir embrassé.

Le même, dans la lettre à Heliodore sur la mort de ce jeune-homme, le propose comme un modele que tous les Prêtres doivent imiter.

Le même, dans la lettre *ad Oceanum*, lui expose les qualitez que doit avoir un Prélat.

Tome II.

Le même, dans le commentaire sur le ch. 1. de l'Épître à Tite; s'étend, entre autres avis qu'il donne aux Ecclesiastiques, sur les vertus que doivent avoir les Prêtres, & sur les vices qu'ils doivent éviter.

Le même, *Epist. ad Fabiolam*, montre les qualitez que doivent avoir les Prêtres, en faisant allusion à ceux de l'ancienne Loi.

Le même, *l. 13. in c. 43. Ezechielis*, parle des vêtements des Prêtres, & de ce qu'ils signifioient.

Le même, *in secundam Epist. Petri*, montre encore les vertus & les bonnes qualitez que doivent avoir les Prêtres & les Pasteurs.

Saint Ambroise a fait un livre de la dignité sacerdotale, & de la sainteté attachée à cet auguste ministère.

Le même, au liv. 1. de ses Offices, ch. dernier, & au second liv. chap. 21. & 24. fait voir que les Prêtres doivent surpasser les Lai-

N



ques en vertu.

Le même, l. 1. *Epist. Epistolâ ad Irenæum Pythagoricum*, montre que les Ecclesiastiques ne doivent pas mener une vie commune.

Le même, l. 1. de *Pœnitentiâ*, montre que ceux qui parmi les Ecclesiastiques ont la charge de veiller sur les autres, doivent les gouverner avec douceur.

Isaïe 3. Saint Jérôme, outre ce que nous avons déjà marqué, sur le 3. ch. d'Isaïe, expliquant ces paroles du Prophete: *Vos depasti estis vineam meam*, les applique à ceux qui abusent des revenus de l'Eglise.

Ezechiel. 34. Le même, expliquant ces paroles: *Vae Pastoribus Israël, qui pascebant semetipsos*, montre quel malheur s'attirent ceux qui possèdent les biens & les dignitez de l'Eglise, & qui vivent dans les delices.

Le même, traite le même sujet au l. 6. sur le 8. chap. du Prophete Amos.

Le même, l. 3. sur le ch. 11. de Zacharie, invective contre ceux qui ne cherchent qu'à se faire honorer dans les dignitez Ecclesiastiques.

Saint Cyprien, a fait un livre de *Singularitate Cleric.* où entre autres choses, il montre combien la demeure, & la familiarité avec les femmes est dangereuse aux Ecclesiastiques.

Le même, a fait trois Epîtres; la 1. *ad Rogat. & ceteros Confessores*, où il parle de la maniere d'observer la discipline Ecclesiastique; la seconde & la troisième *ad Clerum & Plebem*, où il montre les conditions qu'on doit chercher dans les Ministres de l'Eglise.

Saint Gregoire, Homel. 17. sur les Evangelies, montre combien l'exemple des mauvais Ecclesiastiques est pernicieux.

Le même, l. 23. de ses Morales, c. 17. compare ceux qui s'engagent dans l'état Ecclesiastique pour avoir de quoi vivre, à ceux qui suivirent le Sauveur pour avoir été rassasiés dans la multiplication des pains.

Le même, l. 5. sur le premier livre des Rois, ch. 3. montre le danger de se perdre, où sont ceux qui s'ingèrent dans l'état Ecclesiastique sans y être appelez.

Le même, in *caput 9. l. 1. Regum, c. 4.* parle contre les desordres du Clergé de son temps.

Saint Augustin, *Epist. 148. ad Valerium*, montre combien il est difficile qu'un Prêtre s'acquitte dignement de son ministère; & prie qu'on lui permette une retraite pour se disposer à la charge qu'on lui a imposée.

Le même, *Epist. 209. ad Feliciam virginem*, l'avertit de ne se pas scandaliser de la mauvaise vie de quelques Pasteurs.

Le même, a fait trois traitez sur l'Evangile de Saint Jean; sçavoir, le 45. le 46. & le 47. où il parle des Pasteurs & des Brebis; Joa. 10. sur ces paroles du ch. 10. *Qui non intrat per ostium in ovile.*

Le même, a fait deux autres traitez qui sont dans le 9. tome; l'un des Pasteurs, & de leurs fonctions; & l'autre de la soumission que les Brebis doivent rendre à leurs Pasteurs.

Le même, a fait deux Sermons: *De verbis Domini secundum Joannem*, dans l'un qui est le 49. il parle du pasteur & du mercenaire, & dans l'autre qui est le 50. il parle du veritable Pasteur qui est Jesus-Christ.

Le même, in *Sermonibus diversis*, a deux Sermons qui traitent du même sujet; sçavoir, de la vie commune des Ecclesiastiques.

Le même, *lib. quest. utriusque Testamenti*,

parle de la pureté des Prêtres.

Le livre de *Singularitate Clericorum*, que quelques-uns attribuent à Saint Augustin, & qui se trouve parmi ses ouvrages, est de Saint Cyprien, & nous l'avons cité sous ce nom.

Le livre de *Contemptu seculi*, où il est parlé du détachement que doivent avoir les Prêtres & les Ecclesiastiques, de toutes les choses du monde, n'est pas aussi de ce saint Docteur, non plus que les Sermons *ad Fratres in Eremito*, parmi lesquels le 36. le 37. le 40. le 42. & le 64. contiennent des choses tres-utiles aux Ecclesiastiques.

Saint Gregoire de Naziance, dans son Oraison Apologetique, rapporte les charges & les dangers de la dignité Episcopale, & les raisons qu'il a eues de fuir un si pesant fardeau.

Le même, se plaint de ce que plusieurs regardent la Prêtrise, & la charge des âmes comme un moyen pour avoir de quoi subsister.

Saint Basile, *Homil. 2. de Baptismo*, montre combien il est dangereux à un Prêtre de célébrer les saints Mylteres, avant que d'avoir examiné sa concience, & effacé ses pechez par la penitence.

Origene, *Homil. 16. in Genesim, in exposit. c. 27.* montre quels doivent être les Prêtres de la nouvelle Loi.

Saint Prosper a fait trois livres sur ce sujet: le premier traite de la vie contemplative des Prêtres; le second, de leur vie active, ou de leurs emplois; le troisième, de leurs vertus & de leurs vices.

Le même, a fait un opuscule de la Dignité du Sacerdoce.

Le même, un autre opuscule de la fuite des dignitez Ecclesiastiques; & un troisième qui contient une apologie pour s'être démis de son Episcopat; un quatrième de *communis Vita Canonicozum*; un cinquième contre les courtisans Ecclesiastiques qui briguent les dignitez de l'Eglise; un sixième contre l'ignorance & la lâcheté des Ecclesiastiques; un septième du celibat des Prêtres; un huitième *Contra intemperantes Clericos.*

Saint Gregoire le Grand, outre les endroits que nous avons citez, parle encore des Ecclesiastiques, dans le livre du soin Pastoral, *ad Episcopum Ravennatem*; dans l'Homel. 14. in *Evangelia. In Epist. ad Vigilium Arelatensem.*

Saint Isidore, dans les cinq livres de ses Epîtres, parle souvent des Ecclesiastiques, de leurs vertus, & de leurs défauts.

Salvien, dans les livres *ad Ecclesiam Catholicam*, & particulièrement dans le second, invective fortement contre l'avarice des Prêtres.

Saint Leon Pape, *Epist. ad Anastasium Episcopum*, lui mande qu'il ne faut admettre personne aux ordres sacrez, qu'il n'ait promis de garder la continence.

Le même, *Epist. 87. ad Episcopos Africanos*, leur ordonne de faire garder les Canons qui regardent le reglement des Ecclesiastiques.

Saint Chrysostome est celui de tous les Peres qui a le plus amplement parlé de tout ce qui regarde cette matiere dans les six livres de *Sacerdotio.*

Le même, Homel. 5. sur le 6. ch. d'Isaïe, parle de l'honneur & du respect qui est dû aux Prêtres, & de leur incomparable dignité.



Le même, Homel. 10. sur la premiere Epître de Saint Paul à Timothée, montre les qualitez necessaires dans un Evêque; & combien le défaut de ces qualitez cause de préjudice à toute l'Eglise.

Le même, dans l'Homelie 3. sur les Actes des Apôtres, après avoir parlé de l'élection de Saint Mathias à l'Apostolat, expose toutes les difficultez & les dangers qui se trouvent dans les charges & les dignitez de l'Eglise.

Le même, dans l'Homelie 34. sur l'Epître aux Hebreux, parle des devoirs d'un Pasteur à l'égard de ceux qui sont confiez, & soumis à sa conduite.

Le même, dans l'Homel. 4. & 5. sur ces paroles d'Isaïe : *In anno quo mortuus est Rex Ozias, &c.* Il prend occasion de la temerité d'Ozias, qui voulut mettre la main à l'encensoir, de parler de la sublimité du Sacerdoce.

Le même, dans l'Homel. 10. de l'ouvrage imparfait sur Saint Matthieu, montre quels doivent être les vertus & les fonctions des Prêtres.

Le même, dans l'Homel. 40. du même ouvrage, fait voir que les mauvais Prêtres sont plus incorrigibles que les grands pecheurs qui vivent dans le siècle : & dans l'Homel. 43. qu'ils sont comme les Pharisiens, qui commandoient des choses, qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Saint Bernard a aussi été un de ceux qui ont le mieux parlé des devoirs des Ecclesiastiques, & le plus fortement invektivé contre leurs desordres : En voici les principaux endroits.

Dans la lettre qu'il écrivit au Pape Eugene après son élection, il le plaint, & lui rémoigne la crainte qu'il a en le voyant élevé à une dignité formidable, pour les obligations qui y sont attachées.

Le même, dans les cinq livres de la Consideration, dédiés à ce même Pape, n'omet rien de ce qui regarde les Ecclesiastiques.

Le même, a fait un Traité singulier : *De moribus & officio Episcoporum*, contenant 23. chapitres, où il ne laisse rien à dire sur ce vaste sujet.

Le même, a fait un autre Traité, intitulé : *De contemptu mundi*, ou bien, *Declamatio super ecce nos reliquimus omnia*, ou enfin, *Exhortatio de vita & moribus Clericorum recte instituentis*. Ce Traité contient 22. chapitres, & descend dans un grand détail.

Le même, a fait un excellent Sermon sur le devoir des Pasteurs, intitulé : *Ad Pastores in Synodo congregatos*; quoi que quelques-uns doutent que ce Sermon soit de lui.

Le même, a fait un autre discours sur le même sujet, *Ad Clerum in Concilio Rhemensis congregatum*.

Le même, a écrit deux lettres à Bruno Archevêque de Cologne, dans lesquelles il lui représente la pesanteur du poids de cette dignité, & les obligations de cette charge.

Le même, dans le premier Sermon sur la Conversion de Saint Paul, déplore les persecutions que l'Eglise souffre de ses propres Ministres, par leurs mœurs déréglées.

Le même, dans l'Apologie *ad Guillelmum Abbatem*, invektivé contre plusieurs desordres des Ecclesiastiques.

Le même, parle encore de ce qui regarde cette matiere en plusieurs autres endroits,

Tome II.

Sermon 23. & 44. sur les Cantiques, Sermon sixième sur le Pleaume *Qui habitat, &c.* dans la seconde Epître *ad Fulconem Canonicum*; dans l'Epître 152. *ad Innocentium Papam*. In Prologo *vita Sancti Malachie*. In *vita ejusdem Sancti*, c. 19. & dans plusieurs autres endroits.

Saint Ephrem a fait un livre du Sacerdoce.

Hugues de Saint Victor, a fait un Sermon aux Prêtres, pour les exhorter à veiller au salut des ames.

Saint Bonaventure a fait six ouvrages tres-utiles sur ce sujet.

Gerfon, Chancelier de l'Université de Paris, en a aussi composé plusieurs Traitez, & plusieurs Sermons.

Saint Thomas, dans les Commentaires sur la premiere Epître à Timothée.

Saint Laurent Justinien a fait un bel ouvrage : *de Institut. & regimine Prelatorum*.

*Bartholomæus de Martyribus, in speculo Pastorum.*

Saint Charles Borromée, a fait six discours dans les Conciles Provinciaux qu'il a tenus.

*Claudius Jains*, de la Compagnie de Jesus; a composé le Miroir des Prélats, des paroles de l'Ecriture, des Canons & des Docteurs.

*Jodocus Clivians*, a mis au jour un libelle, *de vita & moribus Sacerdotum*.

Bellarmin, a fait un livre particulier, intitulé, *de Clericis*.

*Antonius Molina, Carthusianus, de Instructione Sacerdotum*. Cet excellent livre est maintenant traduit en François.

*Hieronymus Platus*, dans le livre, *de Cardinalis dignitate*, parle aussi des devoirs & des vertus propres des Prélats.

*Alphonus Tostatus*, outre ce qu'il a dit en differens endroits de ses commentaires, du devoir des Pasteurs, a fait un opuscule contre les Prêtres concubinaires.

André du Saussai, *Panoplia sacerdotatis*.

Pesse, Prédicateur du siècle passé, a fait un livre du Sacerdoce.

*Nicolaus Lancicus*, tome second, opuscul. 13.

Louis du Pont, tome troisième, de la Perfection.

Abelis, le Prêtre Chrétien.

*Marchantius, in horto Pastorum, de Virga Aaronis*.

Livre intitulé, le Parfait Ecclesiastique, ou diverses instructions sur toutes les fonctions clericales, par Claude de la Croix.

Autre livre intitulé : Le bon Prêtre, dédié à Monseigneur de Xaintes, où il est amplement parlé, de la vocation, de la sainteté, & des vertus necessaires aux Prêtres, & aux Ecclesiastiques.

La Pratique des devoirs des Curez, du Pere Paul Segneri, traduit en François par le Pere Buffier.

Livre intitulé : Les trois Devoirs d'un bon Prêtre, par le Pere Modeste de saint Amable, Religieux Carme Déchaussé : Le Pere le Valois, dans sa septième lettre sur la Re traite, & dans la huitième.

Monsieur Lambert, a fait deux tomes de Discours sur la vie Ecclesiastique, dont il y en a trois qui parlent plus particulièrement de notre sujet.

Le 1. est sur la Vocation à l'état Ecclesiastique.

Le 2. de l'Excellence de cet état.

Le 3. est de l'esprit Ecclesiastique.

Dans les discours Chrétiens sur tous les Dimanches de l'année, il y en a un du ré

N 2

Les Livres spirituels & autres.

Les Prédicateurs modernes.



peçt que les peuples doivent aux Ecclesiastiques, & sur le bon exemple que les Ecclesiastiques doivent aux peuples.

Le Pere Bourdalouë, dans les Sermons imprimez sous son nom, en a un pour le second Mardi de Carême, de l'honneur & du respect qui est dû au caractère des Prêtres.

Molinier, Sermon pour le quatrième Lundi de Carême, en a un du devoir des Prêtres, qui consiste à édifier le monde par la parole & par l'exemple.

Dans les Essais de Sermons pour tous les Dimanches de l'année, il y en a un pour le second Dimanche de l'année, de la Vocation de Dieu pour entrer dans l'état, & dans les

dignitez Ecclesiastiques, & des qualitez qu'il faut pour en remplir les devoirs.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, en a un sur l'état Ecclesiastique, tome 1. des sujets particuliers.

Le même, dans le même tome, un sur le respect qu'on doit aux Prêtres.

Mr. Fromentières, un sur le même sujet.

Bulée, de *Statibus*, de *Clericorum statu*.

Le même, de *Episcoporum statu*.

Le même, de *Pralatorum statu*.

Lohner, *Biblioth. Manualis*.

Labatha & les autres Compilateurs. *Tir.*

*Sacerdos.*

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

## PARAGRAPHE TROISIÈME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

**S**ancti erunt (Sacerdotes) Deo suo, & non polluent nomen ejus: incensum enim Domini, & panes Dei sui offerunt. Sint ergo sancti, quia & ego sanctus sum, Dominus, qui sanctifico eos. Levitici 21.

Consecrati sunt Deo suo. Ibidem.

Sacerdotes tui induantur justitiam. Pl. 131.

Suscitabo tibi Sacerdotem fidelem, qui iuxta cor meum, & animam meam faciet. 1. Reg.

2. Peccatori dixit Deus: Quare tu enarras justitias meas, & assumis testamentum meum per os tuum? Psalm. 49.

Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera: non enim jugiter habebis potestatem. Prov. 27.

Ei nunc fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite. Judith. 8.

Presbytero humilia animam tuam. Eccli. 4.

In tota anima tua dilige Dominum, & Sacerdotes illius sanctifica. Eccli. 7.

Constituit coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, & recordarentur operum ejus, & glorificarent, atque laudarent Dominum Deum Israël. 1. Paralip. c. 16.

Mundamini, qui fortis vasa Domini. Isaias 52.

Dabo vobis pastores juxta cor meum, & pacem vos scientiis & doctrinam. Jerem. 3.

Sacerdotes non dixerunt: Ubi est Dominus? & tenentes legem nesciunt me, & pastores pravaricati sunt in me. Jerem. 2.

Vae pastoribus, qui disperdunt, & dilacerant greges pascuae meae. Jerem. 23.

Hac dicit Dominus Deus Israël ad pastores, qui pascunt populum meum: Vos dispersistis gregem meum, & ejecistis eos, & non visitastis eos: ecce ego visitabo super vos malitiam studiorum vestrorum. Ibidem.

Vae pastoribus Israël, qui pascabant semetipsos: nonne greges à pastoribus pascuntur? Lac comedebatis, & lanas operiebamini, & quod crassum erat occidebatis: gregem autem meum non pascabatis. Ezechiel. 34.

Super omnem faciem terre dispersi sunt greges mei, & non erat qui requireret. Idem, ibidem.

Ecce ego ipse super pastores requiram gregem meum de manu eorum, & cessare faciam eos ut ultra non pascant gregem. Idem, c. 34.

Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, & polluerunt sanctuaria mea. Ezech. 22.

Qui ad justitiam erudiunt multos, fulge-

Il se conserveront saints, pour leur Dieu, & ils ne souilleront point son nom; car ils présentent l'encens du Seigneur, & ils offrent les pains de leur Dieu. C'est pourquoi ils seront saints; parce que je suis saint, & le Seigneur qui les sanctifie.

Ils sont consacrés à leur Dieu.

Que vos Prêtres soient revêtus de justice.

Je me susciterai un Prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur, & selon mon ame.

Dieu a dit au pecheur: Pourquoi racontez-vous mes justices, & pourquoi avez-vous toujours mon alliance dans la bouche?

Remarquez avec soin l'état de vos brebis, & confidez vos troupeaux; car la puissance que vous avez, ne dure pas toujours.

Maintenant, mes freres, comme vous estes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame & leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une manière qui leur relève le cœur.

Humiliez votre ame devant les anciens, devant les Prêtres.

Craignez le Seigneur de toute votre ame, & reverez ses Prêtres.

Il a établi des Levites, pour servir devant l'Arche, pour le glorifier, & lui rendre de continuelles actions de grâces de toutes ses merveilles, & pour chanter les loüanges du Seigneur, le Dieu d'Israël.

Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur.

Je vous donnerai des Pasteurs selon mon cœur, qui vous donneront la nourriture de la science & de la doctrine.

Les Prêtres n'ont point dit: Où est le Seigneur? les dépositaires de la loi ne m'ont point connu; les Pasteurs ont été les violateurs de mes préceptes.

Malheur aux Pasteurs qui font périr, & qui déchirent les brebis de mes pâturages.

Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël, aux Pasteurs qui conduisent mon peuple: Vous avez dispersé les brebis de mon troupeau; vous les avez chassées, & vous ne les avez point visitées; & moi je vous visiterai, pour punir le dérèglement de votre cœur, & de vos œuvres.

Malheur aux Pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux? Et cependant vous mangiez le lait de mon troupeau, & vous vous couvriez de sa laine; & vous ne vous mettiez point en peine de paître mon troupeau.

Mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, sans qu'il y eût personne qui se mit en peine de les chercher.

Je viens moi-même à ces Pasteurs, j'irai chercher mon troupeau, & je le reprendrai d'entre leurs mains; je les empêcherai à l'avenir de continuer à paître mon troupeau.

Ses Prêtres ont méprisé ma Loi, ils ont violé moi Sanctuaire.

Ceux qui en instruisent plusieurs dans les voyes de la



*Erunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.* Daniel. justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité.

12.

*Labia Sacerdotis custodient scientiam, & legem requirent ex ore ejus.* Malach. 2.

*Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne Sacerdotio fungaris mihi.* Osee, c. 4.

*Sacerdotes polluerunt Sanctum ejus.* Sophonia cap. ultimo.

*Sicut populus, sic Sacerdos; & visitabo super eum vias ejus.* Osee 4.

*O Pastor, & idolum, derelinquens gregem!* Zachar. 11.

*Vos recessistis de via, & scandalizastis plurimos in lege; irritum fecistis pactum Levi: propter quod & ego dedi vos contemptibiles, & humiles omnibus populis.* Malach. 2.

*In omni virtute tua dilige eum qui te fecit, & ministros ejus ne derelinquas.* Eccl. 7.

*Vos estis sal terre; quod si sal evanuerit, in quo salietur? Matth. 5.*

*Vos estis lux mundi; non potest abscondi civitas supra montem posita.* Ibidem.

*Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum, qui in caelis est.* Ibidem.

*Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Joann. 10.

*Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est & latro.* Ibidem.

*Simon Joannis diligis me plus his? &c. Dicit ei: Pater agnos meos.* Joan. 21.

*Attendite vobis, & universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei, quam acquisivisti sanguine suo.* Act. 20.

*Sic nos existimet homo ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei.* 1. ad Corinth. 4.

*Hic jam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniat.* Ibidem.

*Qui alios docet, seipsum non docet.* Ad Roman. 2.

*Pro Christo legatione fungimur, tamquam Deo exhortante per nos.* 2. ad Corinth. c. 5.

*Nemini dantes offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum.* 2. ad Corinth. 6.

*In omnibus exhibeamus nosmetipsos, sicut ministros Dei.* Ibidem.

*Vide ministerium, quod accepisti in Domino, ut illud impleas.* Ad Coloss. 4.

*Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. . . . Hæc meditare.* 1. ad Timoth. 4.

*Qui bene presunt Presbyteri, duplici honore digni habeantur: maxime qui laborant in verbo & doctrina.* Ibidem c. 5.

*Oportet Episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, pudicum, hospitalem, &c.* 1. ad Timoth. 3.

*Labora sicut bonus miles Christi.* 2. ad Timoth. c. 2.

*Sollicitè cura seipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis.* Ibidem.

*Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus.* Ibidem c. 2.

*Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo, tamquam Aaron.* Ad Hebr. c. 5.

*Omnis Pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis qua sunt ad Deum, ut offerat dona, & sacrificia pro peccatis.* Ibidem.

Tome II.

Les lèvres du Prêtre seront les dépositaires de la science, & c'est de sa bouche que l'on recherchera la connoissance de la Loi.

Parce que vous avez rejeté la science, je vous rejetterai aussi; de crainte que vous n'exerciez les fonctions de mon Sacerdoce.

Les Prêtres ont fouillé les choses saintes.

Le Prêtre est comme le peuple; je me vengerai sur lui du dérèglement de ses œuvres.

O Pasteur, ô idole, qui abandonnez le troupeau!

Vous vous êtes écarté de la droite voye; vous avez été à plusieurs une occasion de scandale, & de violement de la Loi, & vous avez rendu nulle l'alliance que j'avois faite avec Levi: c'est pourquoi je vous ai rendus vils & méprisables aux yeux de tous les peuples.

Aimez de toutes vos forces celui qui vous a créé, & n'abandonnez point ses Ministres.

Vous êtes le sel de la terre; que si le sel devient insipide, avec quoi lui donnera-t-on du goût?

Vous êtes la lumière du monde; une ville bâtie sur une montagne ne sauroit être cachée.

Que votre lumière luise de la même forte devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Père qui est dans le Ciel.

Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Celui qui n'entre point par la porte dans la bergerie, & qui y monte par un autre endroit, est un larron & un voleur.

Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne m'aiment ceux-ci? Jésus lui dit: Paissez mes agneaux.

Faites attention sur vous-mêmes & sur le troupeau, dans lequel le Saint Esprit vous a constitué Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise au prix de son sang.

Qu'on nous regarde comme les Ministres de Jésus-Christ, & comme les Dispensateurs des Mystères de Dieu.

Maintenant ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que celui qui l'est, soit trouvé fidele.

Vous qui enseignez les autres, vous ne vous enseignez pas vous-même.

Nous faisons la fonction d'Ambassadeurs de la part de Jésus-Christ, & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche.

Nous prenons garde de ne donner aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit point deshonoré.

Montrons-nous en toutes choses tels que doivent être des Ministres de Dieu.

Faites reflexion sur le ministère que vous avez reçu au nom du Seigneur; afin de vous en acquitter parfaitement.

Soyez l'exemple des Fideles dans vos discours, dans votre conduite, dans ce qui regarde la charité, la foi, la chasteté. . . . Meditez ces choses.

Que les Prêtres qui se conduisent bien dans le gouvernement qu'ils ont, soient regardés comme des gens qui méritent une double reconnaissance, sur-tout ceux qui prêchent & qui instruisent.

Il faut que l'Evêque soit irrépréhensible, que ce soit une personne sobre, sage, honnête, chaste, qui exerce l'hospitalité.

Souffrez vos peines en genereux soldat de Jésus-Christ.

Ayez grand soin de vous rendre agréable aux yeux de Dieu; d'être un ouvrier sans reproche, qui manie bien la parole de la vérité.

Dès qu'on est dans la milice de Dieu, on évite de s'engager dans les affaires du siècle.

Personne n'a droit de prétendre à un tel honneur, que celui qui est appelé de Dieu, comme Aaron.

Tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes dans les choses qui ont rapport à Dieu, afin d'offrir des présents & des sacrifices pour les pechiez.

N 3



*Dum venio, attende lectioni, exhortationi, & doctrina. 1. ad Timoth. 4.*

*Prædica verbum, inſta opportune, importune: argue, obſecra, increpa in omni patientia; vigila, in omnibus labora; opus fac Evangelista, miſterium tuum imple. 2. ad Timoth. 4.*

*In omnibus teipſum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, & gravitate. Ad Titum, c. 2.*

*Pæſcite qui in vobis eſt gregem Dei, providentes non coactè, ſed ſpontaneè ſecundùm Deum; neque turpis lucri gratiâ, ſed voluntariè; neque ut dominantes in clericis, ſed forma facti gregis ex animo. 1. Petri, c. 5.*

*Qui vos audit, me audit, & qui vos ſpernit, me ſpernit. Luc. 10.*

*Super cathedram Moysi ſederunt Scribæ, & Phariſæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis, ſervate, & facite: ſecundùm opera verò eorum nolite facere: dicunt enim, & non faciunt. Mat. 23.*

*Separavit vos Deus Iſraël ab omni populo, & junxit ſibi, ut ſerviretis ei in cultu tabernaculi, & miniſtraretis ei. Num. 16.*

*Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.*

Des Prêtres dans la Loi de nature.

Dans la loi de nature, qui eſt commune à tous les hommes, quant aux premiers principes, les aînez des familles illuſtres, étant parvenus à l'âge neceſſaire, prenoient le Sacerdoce, en faveur duquel ils jouiſſoient d'un précepteur, qui conſiſtoit à ſe revêtir de la robe de Prêtre, à offrir les Sacrifices, à recevoir la dernière benediction de leurs peres, à benir les autres aux feſtins, & aux actions ſolemnelles, à prendre deux parts en la ſucceſſion paternelle, & à avoir une autorité ſur leurs freres. Mais la loi écrite étant venue enſuite, elle corrigea les défauts de celle de la nature, & Dieu voulut avoir un peuple, auquel il donna la loi, & la forme de bien vivre, & établit des Prêtres qu'il commanda d'honorer, & ordonna à Moïſe de deſtiner à ce ſaint miniſtere Aaron avec ſes quatre enfans, & de leur faire faire pour les ſacrifices les plus ſompueux habits qu'il pourroit imaginer. Ce qui fut exécuté ponctuellement, afin que le peuple eût une plus grande idée des divins Myſteres, & une plus grande veneration pour la perſonne des Prêtres.

Fonction d'Ozias pour s'être ingéré dans le miniſtere des Prêtres. 2. Par. 26.

L'exemple d'Ozias fait connoître combien la divine Maieſté a agréable l'honneur qu'on rend à ſes Miniſtres, & avec quelle rigueur elle punit ceux qui ſans vocation s'ingèrent dans leur miniſtere. Car nous liſons dans l'Hiſtoire ſainte, qu'Ozias commença à regner dès l'âge de ſeize ans, qu'il remporta pluſieurs victoires ſur ſes ennemis, fit bâtir quantité de villes & de fortereſſes, & leva trois cens mille combattans pour ſon ſervice; & qu'au lieu de rendre grâces à l'Auteur de ſa proſperité pour tant de faveurs, il ſe revêtit des habits ſacerdotaux, prit l'encenſoir dans le ſanctuaire du Temple, exerça les fonctions des Prêtres, nonobſtant leurs remonſtrances; ce qui fut cauſe que Dieu frappa ce Roi d'une infame lépre, avant qu'il forût de la place, dont il fut affligé toute ſa vie, & contraint d'abandonner le Royaume à Joathan ſon fils.

L'honneur qu'on rendoit aux Prêtres de l'ancienne Loi.

La dignité ſacerdotale étoit ſi conſiderable parmi les Juifs, que le Roi Agrippa écrivant à l'Empereur de Rome, aſſure que pluſieurs de ſes Ancêtres, qui avoient auſſi été grands

En attendant ma venue, attachez-vous à lire, à exhorter, à enſeigner.

Prêchez la parole; preſſez dans l'occaſion, ſans occaſion; employez les reprimandes, les prieres, les menaces, ſans vous laſſer jamais: veillez, ſouffrez conſtamment toutes fortes de travaux; acquittez-vous des fonctions d'un Prédicateur de l'Evangile, rempliſſez votre miniſtere.

Faites en toutes choſes que vous ſoyez un exemple de bonnes œuvres, dans ce qui regarde la doctrine, l'intégrité, la ſageſſe.

Paſſez le troupeau de Dieu, que vous avez en garde, lui donnant vos ſoins, non par force, mais par une affection volontaire, qui ſoit ſelon Dieu; non en vue d'un gain fordide, mais par une charité deſintereſſée; non comme en dominant ſur l'heritage du Seigneur, mais vous appliquant de tout votre cœur, à être le modele du troupeau.

Celui qui vous écoute, m'écoute; & qui vous mépriſe, me mépriſe.

Les Scribes & les Phariſiens font aſſis ſur la chaire de Moïſe; obſervez donc tout ce qu'ils vous diront; mais ne faites pas comme eux: car ils diſent, & ne font pas.

Le Dieu d'Iſraël vous a ſeparez de tout le peuple, & vous a joints à lui pour le ſervir dans le culte du Tabernacle, & faire les fonctions de votre miniſtere.

Prêtres, faiſoient plus d'état du Sacerdoce que de la Royauté. Voici ſes paroles, & la raiſon de l'eſtime qu'ils faiſoient de cette éminente dignité. *Quam illi dignitatem pluris faciebant quam regiam, rati, quæto Deus anteſtat homini, tantò Pontificatum regno excellentiorem eſſe.* Perſuadez qu'ils étoient, qu'autant que Dieu eſt élevé au-deſſus des hommes, autant le Sacerdoce eſt élevé au-deſſus de la dignité royale.

Moïſe fut le premier qui érigea en l'honneur de Dieu un Temple, quoi que portatif, un Autel, des Prêtres, des Sacrifices, & en un mot, un culte réglé, qui n'avoit point encore paru ſur la terre. Son plus grand ſoin en cela fut d'être exact lui-même, & de donner ordre que tous les Prêtres le fuſſent auſſi, à obſerver les moindres circonſtances que Dieu leur avoit marquées. L'idée qu'il avoit de ſa grandeur, lui fit connoître qu'il ne pouvoit être bien honoré, qu'en la maniere qu'il avoit marquée lui-même, & que l'on ne pouvoit impunément ômettre dans ſon culte la plus petite particularité ſans l'offenſer.

Moïſe eſt le premier qui a inſtitué un culte réglé, & des Prêtres à la ſouveraine Maieſté.

Il eſt marqué au chapitre dixième du Levitique, qu'Aaron ayant offert, revêtu de ſes habits Sacerdotaux, les ſacrifices que Moïſe lui avoit preſcrits, le lendemain les deux plus grands de ſes fils, Nadab & Abiu, allerent un peu trop inconſiderément offrir des parfums, & qu'au lieu de prendre dans leurs encenſoires du feu ſacré, qui étant deſcendu du Ciel d'abord, ſe conſervoit enſuite tres-inviolablement, par le ſoin des Prêtres, dans le Tabernacle, ils prirent, pour faire les encenſemens, d'un feu étranger & prophane; mais Dieu voulant faire voir par cette Loi, qu'il avoit ordonnée, l'horreur qu'il auroit dans tous les ſiècles, de ceux particulièrement d'entre ſes Miniſtres, qui brûleroit devant lui d'un feu prophane, c'eſt-à-dire, de l'amour du monde, & de ſes vanitez criminelles, il frappa ces deux jeunes Prêtres d'une mort fondaine. Il lança ſur eux une flamme comme un coup de foudre, qui les brûla ſans les conſumer; il vengea par le feu ceux qui avoient péché par le feu; il oppoſa l'ardeur de ſes flammes vengerelles, à l'ardeur bouillante de la jeuneſſe pré-

Les enfans d'Aaron punis pour avoir introduit un feu étranger dans le ſanctuaire.



cipitée de ces personnes ; & il fit voir que des omiffions qui font fupportables dans le commun du peuple , font des crimes infupportables dans un Prêtre.

La refiftance que Moïfe fit à Dieu qui lui ordonnoit d'aller trouver l'haron.

Toutes les refiftances que Moïfe fit aux ordres de Dieu , qui lui commandoit d'aller trouver Pharaon de fa part , ont fait douter quelques faints Peres , fi l'on pouvoit en cette rencontre , excufer Moïfe de peché ; vû particulièrement que dans la fuite , Dieu se mit en colere contre lui , de ce qu'il refufoit toujours de se foûmettre. Mais quand on jette les yeux sur ce fond d'humilité , qui étoit l'unique caufe de tant d'oppofitions , bien loin de penfer à le blâmer , on fouhaiteroit au contraire qu'on le pût imiter davantage ; & que ceux qui s'engagent à la conduite des peuples , bien loin de courir fi avidement à ces fortes d'emplois , refiftaffent avec quelque efpece d'opiniâtreté , & se fifsent presque en état , par un refus plein d'humilité , de fâcher Dieu même.

Les Levites étoient feparez du refte du peuple.

Lorsqu'il fut question de fçavoir ceux , que Dieu avoit choifis pour Miniftres , & qu'il avoit élevez à la qualité de Levites ; Dieu les ayant declarez , voici les paroles qu'il leur dit , à la confufion de ceux qui vouloient par ambition s'élever au rang & à la dignité de Prêtres du Seigneur : Le Dieu d'Israël vous a diftinguez & feparez de tout le peuple ; il vous a unis & attachez à lui , afin que vous le ferviez dans le culte de fon Tabernacle , & que vous foyez fes Miniftres. Un Ecclefiaftique par confequent , doit être un homme feparé du monde , & appliqué à Dieu. Il doit fe dire : Nous ne fommes plus du monde ; J. C. nous en a retirez ; nous y renonçons nous-mêmes volontairement , quand nous reçûmes les Ordres. Notre Ordination eft un myftere de confeccration , & de feparation tout enfemble ; nous y recevons un caractère qui nous confacre à Dieu ; nous y faisons un divorce qui nous fepare du monde ; & comme le caractère , que nous y recevons de Dieu , ne fe peut effacer ; le divorce que nous faisons avec le monde , ne doit jamais finir.

Il faut une vocation de Dieu pour le Sacerdoce.

L'exemple d'Aaron prouve manifeftement qu'il faut être appelé de Dieu à l'état Ecclefiaftique , & qu'il ne faut pas s'ingerer de foi-même dans le miniftre du Sacerdoce , & dans les fonctions de cet état , fans une vocation particuliere , que Dieu nous ait fait connoître. Ce premier Prêtre de l'ancienne Loi , fut confacré par un exprés commandement de Dieu ; car ce fut Dieu qui dit à Moïfe : Prenez Aaron & fes enfans ; revêtez-les des habits Sacerdotaux , répandez l'huile facrée sur leur tête. Voilà donc une Loi generale , & dont aucun homme ne peut être difpenfé : & faint Paul apporte cet exemple même pour montrer la neceffité de cette vocation : Nul ne s'attribue à foi-même cet honneur ; mais il faut y être appelé de Dieu , comme Aaron.

Levit. 8.

Au livre du Levitique , il eft dit , que Dieu ayant établi dans l'ancienne Loi divers Sacrifices pour différentes fortes de pechez , il en ordonna un , qui s'appelloit la viétime publique , pour les offenfes de tout le peuple generalement ; & ce qui eft remarquable , le même facrifice qui étoit infitue pour les pechez de tout le peuple , devoit être prefenté pour un feul peché d'un Prêtre. Reflexion qui doit bien faire trembler ceux qui font engagez dans cet état , de voir que leurs pe-

Les pechez des Prêtres font plus gniefs que les autres.

chez font fi énormes au jugement de Dieu , qu'il met dans la même balance un feul peché d'un Prêtre , avec tous les pechez du peuple , & qu'une feule de leurs transgreffions , égale à fon jugement toutes les delobéiffances d'une infinie multitude.

Jefus-Christ , la Sageffe éternelle , étoit Prêtre felon l'ordre de Melchisedech , ainfi que la Foi nous oblige de croire. Voici ce que l'Apôtre en dit : Il n'a point pris de lui-même la qualité glorieufe de Pontife ; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils. Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'éminence de fon Sacerdoce , ni du facrifice qu'il a offert sur la Croix , ni de celui de l'Autel qu'il institua la veille de fa mort , ni du pouvoir qu'il a donné à fes Apôtres , & en leur perfonne à tous les Prêtres , d'offrir à Dieu ce facrifice non fanglant , ni enfin de juftifier cette qualité de Prêtre de la Nouvelle Loi , qui lui eft incontestable. Il paroît feulement dans l'Evangile , que lui-même a honoré cette qualité respectable. La premiere vifite qu'il ait faite après être venu au monde , a été au grand Prêtre Simeon , & peut-être a-t-il été circoncis par fon miniftre. Il envoyoit aux Prêtres ceux qu'il delivroit de la lépre , afin qu'ils declaraffent s'ils étoient bien gueris , & qu'ils en reçuffent l'offrande commandée par la Loi ; il a même commandé qu'on refpectât leur dignité indépendamment de leurs vices , & de leur mauvaife vie. Faites , difoit-il , ce qu'ils vous diront , mais ne fuivez point leur exemple. Au temps de la Paffion , ne leur rendit-il pas le refpect dû à leur caractère , quoi qu'ils l'accuffent , & le condamnaient injufte , gardant un refpectueux fîlence , excepté lorsqu'il fut accusé d'avoir perdu le refpect au Souverain Pontife ?

L'exemple de Jefus-Christ.

Ad Hebr. c. 5.

Luc. 21.

Matt. 23.

L'exemple de S. Paul.

Saint Paul étoit dans le même fentiment que le Sauveur , à l'égard des Prêtres de l'ancienne Loi ; car nous voyons au troifième chapitre des Actes des Apôtres , qu'étant une fois accusé d'avoir parlé avec trop de hauteur au Prince des Prêtres , & d'avoir manqué au refpect qui étoit dû à fa dignité , il s'en défendit aufli-tôt , & s'excufa sur ce qu'il avoit ignoré fa qualité de premier Prêtre de la Loi , marquant par là qu'il auroit agi d'une autre maniere , s'il l'eût connu , & montrant en même temps , comme il en faut user envers les Prêtres de la nouvelle Loi.

Les Anges mêmes refpectent les Prêtres.

Nous apprenons dans l'Apocalypfe le refpect que les Anges mêmes ont pour ceux qui font honorez de ce divin caractère : puiſque l'un d'eux ayant apparu à Saint Jean , comme il le rapporte lui-même , ce Saint voulut fe prosterner en terre pour l'adorer ; mais l'Ange l'en empêcha , en lui difant , je ne fuis que ferviteur de Dieu , comme vous l'êtes aufſi , & nous fommes égaux dans l'office que nous exerçons d'une différente maniere. A quoi il pouvoit ajoûter , felon Saint Chryfoftome , qu'il étoit inferieur à cet Apôtre en dignité , & en pouvoir.

La vocation pour cet état eft neceffaire dans la nouvelle Loi.

La neceffité d'une vocation fpeciale , pour l'état Ecclefiaftique , à l'égard des Prélats , des Pafteurs , & des Prêtres , n'est pas moins expreffément marquée dans la nouvelle Loi que dans l'ancienne. Comme nous voyons en l'élection de Saint Etienne , pour la fonction de Diacre , & dans celle de Saint Mathias , pour la Prêtrife & l'Epifopat. Et comme la dignité de celui-ci étoit plus noble , le pouvoir plus grand , & le miniftre plus augufte ,



on y apporta aussi plus de précaution & de ceremonies. Car quoi que les Apôtres connoissent la vertu des deux qui furent proposés; sçavoir de Joseph, surnommé Barfabas, & de Mathias, ils consulterent la volonté de Dieu, & voulurent avoir quelque marque

sensible du choix que lui-même en feroit, pour tenir la place du traître Judas. Ils tirèrent au sort, & la Providence permit que le sort tombât heureusement sur Saint Mathias, qui fut le sujet du choix de Dieu.

*Applications de quelques passages de l'Écriture à ce sujet.*

La sainteté que doivent avoir les Prêtres & les Ministres du Seigneur.

**S**acerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei. 1. Machab. 4. Il seroit à souhaiter que les Prêtres ayant le pouvoir de produire moralement dans les âmes, & réclément sur nos Autels le même Jesus-Christ, que la sainte Vierge, la plus pure de toutes les pures créatures, a produit dans le temps, & que le Pere celeste, qui est la pureté même, produit dans l'éternité, ils eussent aussi une pureté semblable, & toute celeste. Mais si cela n'est pas en leur pouvoir, ils doivent du moins ressembler aux Prêtres, que choisit autrefois Judas Machabée, & être comme eux des hommes sans tache, des hommes qui aiment la loi de Dieu, qui la portent dans leur cœur, qui l'observent religieusement, qui ne s'en éloignent jamais, & qui n'ayent point de plus grand plaisir que de la garder parfaitement & inviolablement. *Sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei.*

La mauvaise vie des Prêtres & des Ecclesiastiques cause la corruption des mœurs du peuple.

*Propter peccata Prophetarum ejus, & iniquitates Sacerdotum ejus, erraverunt cæci in plateis.* Thren. 4. Le pauvre peuple, dit Jeremie, s'est égaré dans les places publiques, il est tombé dans les chemins les plus droits du monde; il s'est laissé aller à des crimes dont il étoit incapable; il est devenu aveugle; il ne voit plus rien, ni dans les points de foi, desquels il n'avoit jamais douté, ni dans les maximes de morale les plus claires & les plus constantes; *Erraverunt cæci in plateis*, & pour quoi cela? *Propter peccata Prophetarum ejus, & iniquitates Sacerdotum ejus.* Ce sont les pechez de ses Prophetes, ce sont les iniquitez de ses Prêtres, & les scandales de leur vie peu réglée, qui l'ont jetté dans tous ces malheurs. *Le même.*

Les Prêtres & les Ecclesiastiques répondent au jugement de Dieu du scandale qu'ils donnent.

*Audite hoc Sacerdotes, & attendite: quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis, & rete expansum super Thabor.* Osee 5. Prêtres, dit le Prophete Osee, comprenez bien ce que je vais dire, & meditez-le attentivement: *Quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis, & rete expansum super Thabor.* Vous servez de pièges au peuple de Dieu, vous êtes exposés sur le Thabor, sur la sainte montagne, dans l'élevation, & dans la dignité sacerdotale, comme des rets, & des filets tendus, pour envelopper les Fideles, pour les engager dans le péché & dans l'erreur, pour les y retenir & pour les y perdre; dès à présent Dieu vous cite au jugement universel, il vous y attend; c'est pour vous, c'est particulièrement pour vous, qu'il prépare cette terrible journée. *Vobis judicium est.*

L'obligation que les Prêtres ont à la sainteté.

*Consecrati sunt Sacerdotes Deo suo, & panes propositionis offerunt; sunt ergo sancti, quia ego sanctus sum Dominus, qui sanctifico eos.* Levitic. 21. Toutes ces paroles méritent une reflexion particuliere; mais principalement celles-ci: *Consecrati sunt Deo suo.* Dieu commande aux Prêtres d'être saints, parce qu'ils lui sont spécialement consacrés. Ce qui est consacré à Dieu est saint; il ne doit plus servir à aucun mauvais usage; il ne doit plus

servir même aux usages ordinaires du monde; il ne doit pas aussi être inutile, il doit servir, mais il ne doit servir qu'à l'honneur de Dieu, & à de saints usages. Vous êtes consacrés à Dieu par votre ordination, vous devez donc être saints; vous ne devez plus vous employer à rien de profane; vous ne devez plus employer ni vos esprits, ni vos cœurs, ni vos langues, ni vos mains à rien qui soit purement indifférent; vous devez toujours être tout occupés de choses saintes; toutes vos pensées doivent être saintes; toutes vos affections, toutes vos paroles, toutes vos actions doivent ressentir la sainteté, & l'inspirer à tout le monde.

*O Pastor, & idolum, derelinquens gregem!* Zachariae 11. Saint Bernard ne faisoit jamais reflexion sur ces paroles, qu'en tremblant pour tous ceux qui se chargent de la conduite des âmes. Qu'est-ce à dire des Pasteurs & des idoles? Des Pasteurs de nom, & des idoles en effet, puisqu'ils ont des pieds & qu'ils ne marchent pas, des mains & qu'ils n'agissent pas, des yeux & qu'ils ne voyent pas, des oreilles & qu'ils n'entendent pas, des langues & qu'ils ne parlent pas; ou plutôt parce qu'ayant des pieds pour marcher dans les voyes de la justice, ils ne marchent que dans celles de l'iniquité; des mains pour offrir aux Autels, & traiter les sacrez mysteres, ils ne les font servir qu'à des negocios honteux; des yeux pour regler les mœurs des peuples selon les maximes de l'Évangile, ils ne regardent que les objets qui peuvent flater leurs sens & leurs passions; des oreilles pour entendre la voix de Dieu, ils n'écourent que celle de leurs intérêts; des langues enfin pour instruire les autres, & ils n'en ont que pour les entretenir des choses du monde. *O Pastor, & idolum, derelinquens gregem!*

Des Pasteurs qui ne s'occupent pas de leur ministère, & de leurs fonctions.

*Nemo potest duobus Dominis servire.* Matth. 6. Quoi que cette parole s'adresse à tous les Chrétiens en general, qu'on ne peut servir deux maîtres, c'est-à-dire, être à Dieu & au monde en même temps; on peut dire néanmoins qu'elle regarde en particulier les Ecclesiastiques, qui en qualité de Ministres du Seigneur, sont spécialement consacrés à son service. C'est pourquoi, quand ils entrent dans le commerce du monde, & qu'ils vivent comme ceux qui lui sont entièrement dévoués, c'est d'eux qu'on peut dire qu'ils servent deux maîtres; mais l'un les desavoué, & ne les reconnoît point, & l'autre les méprise, & les rebute; & ainsi ils ne sont ni à l'un ni à l'autre. En effet, est-il croyable que l'on puisse joindre l'esprit du siècle & l'esprit du sacerdoce; que l'on puisse être esclave du monde, & Ministre de Jesus-Christ? Peut-on servir ensemble deux maîtres si opposés? peut-on boire en même temps le calice du Seigneur, & le calice des demons; participer en même temps à la table du Seigneur, & à la table des demons, comme parle S. Paul?

Les Ecclesiastiques mondains prétendent servir Dieu & le monde.



## PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages &amp; Pensées des saints Peres sur ce sujet.

**N**emo in Ecclesia amplius nocet, quam qui perverte agens, nomen vel ordinem sanctitatis tenet: delinquentem namque huic redarguere nullus presumit; & in exemplum culpa vehementer extenditur, quando pro reverentia ordinis peccator honoratur. Gregor. in Pastor.

Ingriduntur electi, & Sacerdotum manibus expiati, caelestem patriam; & Sacerdotes Christi per vitam reprobam ad inferni supplicia festinant. Idem, Homil. 27.

Grandis dignitas Sacerdotum, sed grandis ruina, si peccant. Idem, super Ezechiel.

Nullum puto ab aliis majus prejudicium, quam à Sacerdotibus tolerat Deus quando eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit. Idem, tomil. 17. in Evangel.

Nullum facere subdiaconum presumant Episcopi, nisi qui se victurum caste prorserit. Idem, Epist. 42.

Peius Sacerdos, quod ad satisfaciendum districto iudici, de sua tantummodo anima fortasse vix sufficit, & quot regendis suditis praest, tot, ut ita dicam, animas habet. Idem, in Moralib.

Causa sunt ruinae populi, Sacerdotes mali; quis enim se pro populi peccatis obiciat, si Sacerdos, qui orare debuerat, gravior committat? Idem, in regist. Epist. 64.

Tot occidimus, quot ad mortem ire cotidie tepidi & tacemes videmus. Idem Homil. 11. super Ezechielem.

Cujus vita despiciatur, necesse est ut praedicatio contemnatur. Idem, Homil. 12. super Evangel.

Peris reverentia, admittitur disciplina, si qui culpas debuit emendare, committit. Idem, lib. 7. regist. Epist. 113.

Cum sacerdotalis dignitas aliis videatur dignitatibus emere, ita quisque ea unatus est, cunctis se imitandum debet ostendere. Idem, lib. 7. regist. Epist. 117.

Non est jam dicere, ut populus, sic Sacerdos; quia nec sic populus, ut Sacerdos: he! he! Domine Deus! quia ipsi sunt in persecutione tua primi, qui videntur in Ecclesia tu primatum diligere, regere principatum. Idem in Serm.

Domum Dei convertit in speluncam latronum, qui lucra de religione sectatur, cultusque ejus non iam cultus Dei, quom negotiationi occasio est. Hieronymus super Matth.

Procuratores domorum ac villarum alienarum quomodo possunt esse clerici, qui propriis jubentur contemnere facultates? Idem, in Epist. ad Nepotianum.

Qui Christi servus Ecclesiae, interpretetur 10. vocabulum suum, & nominis definitione prolata, nitatur esse quod dicitur. Idem, ibidem.

Propterea vocantur clerici, vel quia de sorte sui Domini, vel quia ipse Dominus sors, id est, pars clericorum est. Qui autem vel ipse pars Domini, vel Domini partem habet, talem se exhibere debet, ut ipse possideat Dominum, & possideatur à Domino. Idem, ibidem.

Guamina Sacerdotum est propriis studere di-

**I**L n'y a personne dans l'Eglise, dont l'exemple soit plus pernicieux, que celui qui porte le nom & le caractère de sainteté; parce que personne n'ose prendre la hardiesse de lui faire des reprimandes sur sa mauvaise vie; & le desordre croît & se répand sans bornes, quand celui qui mene une vie déréglée, est en honneur & en veneration pour la dignité de son caractère.

Il arrive souvent que les élus sont reçus dans le ciel après avoir expié leurs pechez, & reçu l'absolution par les mains des Prêtres, & que les Prêtres mêmes de Jesus-Christ, par leur mauvaise vie, se précipitent dans les tourmens de l'enfer.

Haute & éminente sans doute est la dignité des Prêtres; mais leur chute en est d'autant plus dangereuse, quand ils pechent, & qu'ils ne vivent pas conformément à cette dignité.

Je ne crois pas que Dieu soit offensé plus grièvement, & que sa gloire souffre plus de préjudice que de la part des Prêtres, quand ceux-là-mêmes qu'il a établis pour l'édification & la correction des autres, sont cause de leur perte, par le mauvais exemple qu'ils leur donnent.

Que les Evêques ne présument point d'ordonner personne Soudiacre, qu'il n'ait promis de garder la chasteté.

Que le Prêtre fasse une serieuse reflexion, qu'à peine peut-être pourra-t-il répondre pour son ame propre au souverain Juge, & que néanmoins il doit répondre du salut d'autant d'ames, qu'il y a de personnes qui lui sont commises & confiées.

Les Prêtres qui vivent mal, sont la cause de la perte des peuples; car qui se fera leur mediateur, & s'opposera pour eux à la justice divine, si le Prêtre qui doit interceder pour obtenir le pardon de leurs pechez, en commet lui-même de plus grands & de plus griefs.

Nous donnons la mort à autant de personnes que nous en laissons malheureusement perir par notre negligence, & par la tiédeur que nous avons à nous acquitter de notre ministère.

On méprise aisément les discours & la prédication de ceux dont la vie est méprisable.

On perd le respect, & on ne fait nul profit de l'instruction de celui qui commet lui-même les fautes qu'il auroit dû corriger dans les autres.

Comme la dignité sacerdotale semble être élevée au-dessus de toutes les autres dignitez; de même quiconque en est revêtu, doit servir de modele & d'exemple à tout le monde.

On n'a plus sujet de dire, le Prestre est comme une personne d'entre le peuple; puisque le peuple n'est pas même si déréglé que le Prêtre: car hélas! Seigneur, ceux-là sont les premiers à vous persecuter, qui tiennent & ambitionnent les premiers rangs dans votre Eglise & parmi vos Ministres.

Celui-là change la maison de Dieu en une retraite de voleurs, qui fait un gain fardide de l'exercice de la Religion, & ce n'est pas tant un culte qu'on tend à Dieu, qu'un moyen & une occasion de trafic.

Ceux qui se font les economes des maisons & les fermiers des terres d'autrui, comment peuvent-ils être admis au rang du Clergé, eux qui sont obligés de mépriser leurs propres biens, pour vaquer uniquement au service de Dieu?

Que celui qui sert à l'Eglise en qualité de Ministre du Seigneur, entende bien premierement la signification de son nom, & en comprenant la force du mot, qu'il s'efforce d'en remplir les devoirs.

Les Clercs portent ce nom, soit parce qu'ils sont une portion de l'heritage du Seigneur, ou parce que le Seigneur est leur sort & leur partage. Or celui qui est ainsi l'heritage du Seigneur, ou qui a Dieu même pour son partage, doit se montrer tel qu'il merite de posséder Dieu, & que Dieu le possède.

L'ignominie d'un Prêtre est de travailler à s'enrichir,



*vitis. Idem, ibidem.*

*Propter vitia Sacerdotum, non modò Sanctuarium destruitur, sed etiam destruitur. Idem, Epist. ad Sabinianum.*

*Vita illius laudanda est, qui venerationi habet Sacerdotes Christi, & non detrahit gradui, per quem factus est Christianus. Idem, Epist. 1. ad Heliodorum.*

*Negotiatorem Clericum, & ex inope divitem, & ex ignobili gloriosum, quasi quandam pestem fuge. Idem ad Nepotianum.*

*Si Sacerdos est, sciat legem Domini; si ignorat legem Domini, ipse se arguit non esse Sacerdotem Domini. Idem, in Aggæum.*

*Abstine ut quidquam sinistrum de eis arbitremur, qui Apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore consueunt. Idem, Epist. 1. ad Heliodorum.*

*Regum colla submittantur genibus Sacerdotum. Ambros. Epist. ad Marcellinam Sororem.*

*Quid sumus professione, actione potius quam nomine monstremus; ut actio respondeat nomini, & nomen cum operatione concordet. Idem, de Sacerdot. dignit. c. 3.*

*Quomodo potest à populo observari, qui nil habet secretum à populo, & à multitudine dispar? Quid in te miretur, si tua in se recognoscat, si nil in te aspiciat, quod ultra se inveniat? Idem, l. 1. Epist. 6.*

*Non merita personarum consideres, sed officia Sacerdotum. Idem.*

*Sacerdos Christi Evangelium tenens, & Christi præcepta custodiens, occidi potest, vinci non potest. Cyprianus, Epist. 3.*

*O Sacerdotes, si anima cuiuslibet iusti, sedes est Dei, multò magis sedes & templum Dei esse debetis mundum & immaculatum. Aug. in. c. 11. Isaïa.*

*Presbyteri, qui bene præsumunt vitâ & doctrinâ, digni habentur à subditis duplici honore, scilicet ut spiritualiter eis obediant, & exteriora bona ministrent. Idem, sup. 1. ad Timoth.*

*Verè veneranda Sacerdotum dignitas, in quorum manibus, Dei filius, velut in utero matris incarnatur. August. Homil. 2. in Psalm. 37.*

*Altari vacare debent, qui de altari vivunt. Idem de singul. Cleric.*

*Evangelicam & Angelicam vitam ducat Sacerdos oportet. Clemens Alexand.*

*Non aliunde hæreses oborta sunt, aut nata sunt schismata, quam inde, quòd Sacerdoti Dei non obtemperatur. Cyprian. l. 1. Epist. Epist. 3.*

*Custodes animarum (Sacerdotes.) Gregorius Nazianz. in Orat. ad Sacerd. Congreg.*

*Tantum interesse debet inter Sacerdotem & quemlibet virum probum, quantum inter cælum & terram discriminis est. Isidor. Pelus. l. 2. Epist. Epist. 205.*

*Cunctos, qui sacri altaris suggestu eminent, tantum excellere oportet merito, quantum gradu & dignitate. Salvianus, l. 2. de Eccles. Cathol.*

*Sacerdotes pro populorum iniquitate damnantur, si eos aut ignorantes non erudiant, aut peccantes non arguunt. Isidor. de summo bono.*

*Sacerdotem, virum oportet esse divinum. Synesius, Epist. 105.*

*Dignitas in indigno est ornamentum in luto: & ideo qui sacri altaris suggestu eminent, quantum gradu, tantum merito excellere debent. Sydonius Apollinarius, l. 2. de Eccles. Cathol.*

*Professio vestra vita cœlestis est. Cassiodor. l. 3. Epist. Epist. 24.*

*Sacerdos inter Deum & hominem medius constitutus, citra Deum, sed ultra hominem,*

C'est à cause du desordre des Prêtres que le Sanctuaire est non seulement abandonné, mais encore entièrement détruit.

La vie de celui-là est bien louable, qui a un grand respect pour les Prêtres & les Ministres de Jesus-Christ, & qui ne parle jamais mal de celui, par le ministère duquel il a été fait Chrétien.

Fuyez & ayez en horreur comme une peste, une personne du Clergé qui tafique, qui de pauvre est devenu riche, & qui par le moyen de ses richesses, s'est tiré de l'obscurité & s'est rendu considérable.

Si c'est un Prêtre, il doit sçavoir la Loi du Seigneur; & s'il l'ignore, il montre par là, qu'il n'est pas un véritable Prêtre du Seigneur.

A Dieu ne plaise que nous soupçonnions, ou que nous croyions du mal le ceux, qui ayant succédé à la dignité & au ministère des Apôtres, produisent par la parole de leur bouche le corps de Jesus-Christ.

Les Rois de la terre lient le col, & s'abaissent aux genoux des Prêtres.

Montrons plutôt ce que nous sommes par nos actions, que par le nom que nous portons; afin que nos œuvres répondent à la dignité du nom, & que le nom s'accorde avec nos œuvres.

Comment celui-là put-il mériter les honneurs & les respects du peuple, lequel n'a rien au-dessus du peuple, & rien qui le distingue du reste de la multitude? Que pourra admirer le peuple en vous, s'il n'y reconnoît rien que ce qu'il voit en soi-même, & s'il n'y remarque rien davantage?

Ne regardez point dans les Prêtres le mérite de leurs personnes, mais leurs bñctions, & leur ministère.

Le Prêtre qui croit l'Évangile de Jesus-Christ, & qui garde ses préceptes, eut bien être mis à mort par les persecuteurs de la vérité, mais il ne peut pas être vaincu.

Prêtres du Seigneur! si l'âme de chaque juste est la demeure du Dieu vivant, à plus forte raison devez-vous être le temple pur & sans souillure de ce même Dieu, étant consacré à son service.

Les Prêtres, qui par la sainteté de leur vie, & par leur doctrine sont établis pour gouverner les autres, méritent un double honneur, c'est un double respect, de la part de ceux qui leur sont soumis; sçavoir, leur obéir de cœur & d'esprit, & pourvoir à leurs besoins extérieurs.

On doit un grand respect & une singulière vénération aux Prêtres, entre les mains desquels le Fils de Dieu prend une nouvelle naissance, comme dans le sein de sa sainte Mère.

Il est juste que ceux qui vivent de l'autel, servent l'autel.

Il faut qu'un Prêtre mène une vie conforme à l'Évangile, & toute anglique.

Les hérésies n'ont point d'autre source, & les schismes d'autre origine, que la défobéissance au Prêtre du Seigneur.

Les Prêtres sont les gardiens & les conducteurs des âmes des fideles.

Il doit y avoir autant de différence entre un Prêtre & un autre homme le bien, qu'il y a de distance entre le ciel & la terre.

Il faut que ceux qui sont élevés par la prééminence de leur ministère, soient aussi élevés au-dessus des autres par leur mérite, qu'ils le sont par leur dignité.

Les Prêtres sont condamnés & reprouvés de Dieu, pour l'iniquité des peuples, quand ils manquent de les instruire dans leur ignorance, ou de les reprendre quand ils pechent.

Il faut que le Prêtre soit un homme tout divin.

La dignité dans un homme qui en est indigne, est comme une perle & un diamant dans la boue. C'est pourquoi ceux qui ont l'honneur d'approcher des autels, plus ils sont élevés en dignité, plus ils doivent exceller en vertus & en mérite.

Votre état & votre profession est de mener une vie toute céleste.

Un Prêtre qui tient comme le milieu entre Dieu & l'homme, est à la vérité au-dessous de Dieu; mais aussi au-dessus



minor Deo, sed major homine. Innocentius tertius in c. 1. Apocal.

Honorate Sacerdotes ut patres, ut Dominos, ut beneficos, ut bene vivendi auctores. S. Clemens de Constit. Apost. l. 7. c. 32.

Quos necesse est quotidie sacrosanctis agni carnis vesci. Cassianus, l. 6. c. 8.

Sacerdos est miraculum suspendendum, potestas ineffabilis; cælum attingit, cum Angelis versatur, cum Deo familiariter agit. S. Ephrem, Serm. de Sacerd.

Sacerdos quasi communis quidam omnium Pater est; dignum est igitur, ut omnium curam agat, omnibusque provideat, sicut & Deus, cujus fungitur vice. Chrysost. Homil. 6. in 1. ad Timoth. c. 2.

Qui in terra versantur, iis commissum est, ut ea quæ in cælis sunt dispensent; iis datum est ut potestatem habeant, quam Deus optimus neque Angelis, neque Archangelis datam esse voluit. Idem, l. 5. de Sacerdotio.

Medius stat Sacerdos inter Deum & humanam naturam: illinc venientia beneficia ad nos deferens; nostras preces illuc perferens, & Dominum iratum reconcilians. Idem, Homil. 5. in Isaiam.

Sacerdotes majore honore, quam parentes proprios debemus honestare. Idem, l. 3. de Sacerdot.

Sacerdotes, Christi vicarii sunt, & qui honorat Sacerdotem Christi, honorat Christum. Idem, Homil. 7. in Matth.

Verè magna confusio Sacerdotum, & omnium Clericorum, quando laici inveniuntur ipsis fideles & justiores. Idem, in Matth. c. 25.

Sacerdotium principatus est ipso etiam regno venerabilius ac majus. Chrysost. Homil. 5. in hæc verba Isaiæ: In anno quo mortuus est Ozias Rex, &c.

Quantam quæso potestatem hæc unâ major esse queat? Pater omnifariam potestatem Filio dedit, ceterum video ipsam eandem omnifariam potestatem à Filio Sacerdotibus traditam. Idem, de Sacerdotio, l. 3.

Laici delinquentes facile emendantur; Clerici autem si semel mali evaserint, inemendabiles sunt. Idem, sup. Matth.

Consecrasti os tuum Evangelio, nugis igitur jam os aperire illicitum est; assuescere verò nugis loqui, sacrilegium est. Labia Sacerdotis custodiunt scientiam, & ex ore ejus requirunt legem, non nugæ & fabulas. Bernardus, l. 2. de Considerat.

Inter Saeculares, nugæ sunt nugæ, in ore Sacerdotis blasphemia. Idem, ibidem.

Periculatur Sacerdotis castitas in deliciis, humilitas in honoribus, pietas in negotiis, veritas in multiloquio, & charitas in hoc nequam saculo. Bernardus, de Conversat. ad Clericos.

Timeant Clerici, timeant ministri Ecclesiæ, qui in terra sanctorum quam possident tam iniqua gerant, ut stipendiis, qua sufficere debeant non contenti, superflua, quibus egeni sustentandi forent, impiè sacrilegè retinent. Idem, Serm. 24. in Cant.

Quidquid præter necessarium vitium, aut simplicem vestitum de altari retinet, tuum non est, rapina est, sacrilegium est. Idem, Epist. 2.

Conceditur tibi, ut si bene deservis, de altario vivas, non autem ut de altario superbias. Idem, ibidem.

au-dessus de l'homme; il est le mediateur entre l'un & l'autre, inferieur à Dieu, mais superieur à l'homme de beaucoup.

Honorez les Prestres comme vos peres, comme vos maîtres, vos bienfaiteurs, comme ceux qui vous portent à bien vivre, & qui vous en donnent les moyens.

Concevez la dignité, & la sainteté qui doit être dans les Prestres, qui sont tous les jours nourris de la chair de l'agneau sans tache.

Un Prestre est un miracle, & un assemblage de prodiges surprenans; il a un pouvoir qui ne se peut exprimer; c'est un habitant du ciel, il entretient commerce avec les Anges, & converse familièrement avec Dieu même.

Le Prestre est comme le pere commun de tous les Fideles; il est donc bien juste qu'il prenne soin de tous, qu'il pourvoye aux besoins spirituels de tous, comme Dieu, dont il tient la place & fait l'office,

Les Prêtres demeurans sur la terre sont chargez de la dispensation des biens du ciel; Dieu leur donne un pouvoir, qu'il n'a pas voulu communiquer aux Anges mêmes des ordres supérieurs.

Le Prêtre tient comme le milieu entre Dieu & la nature humaine; d'un côté, il attire sur nous les faveurs & les bienfaits du ciel; d'un autre côté il offre & presente à Dieu nos prieres pour nous reconcilier avec lui, lorsqu'il est justement irrité.

Nous devons rendre plus d'honneur aux Prêtres qu'à nos propres parens, de qui nous avons reçu la vie.

Les Prêtres sont les Vicaires & les Substituts de Jesus-Christ dans leurs ministeres, & celui qui honore un Prêtre, honore Jesus-Christ même.

C'est une honte & une grande confusion pour les Prestres, quand on trouve des Laïques plus fideles à Dieu, & plus gens de bien qu'eux.

La puissance & la dignité Sacerdotale est plus grande devant Dieu, & plus respectable que la Royauté.

Quel pouvoir, je vous prie, se peut-il imaginer plus grand, que celui qui est attaché au Sacerdoce? Le Pere Eternel a donné à la verité tout pouvoir à son Fils, & ce Fils a communiqué ce même pouvoir aux Prestres de la nouvelle Loi.

Les Laïques se corrigent aisément quand ils ont commis quelque peché; mais lorsque les Ecclesiastiques sont dans le desordre, ils deviennent incorrigibles.

Vous avez consacré votre bouche à prêcher l'Evangile; il ne vous est donc plus permis de l'ouvrir pour parler de bagatelles; car s'accoutumer à proférer des niaiseries, c'est une espece de sacrilege. Les lèvres du Prestre sont les dépositaires de la science; on attend donc de lui ce qui est conforme à la loi de Dieu, & non pas des bagatelles & des sottises.

Parmi les Seculiers, les bagatelles sont bagatelles, & rien davantage; mais dans la bouche d'un Prêtre ce sont des blasphèmes.

La pureté d'un Prêtre & d'un Ecclesiastique court risque dans les delices; l'humilité dans les honneurs & les applaudissemens; la piété & la devotion dans l'embaras des affaires; la verité dans les entretiens inutiles, & la charité dans le commerce de ce siècle corrompu.

Que les Ministres de l'Eglise tremblent, qui possédant la terre des Saints, ne se contentent pas du nécessaire dans l'usage des biens temporels qu'ils en retirent; mais retiennent par une impiété, & une injustice sacrilege, le superflu, qui doit être employé à la nourriture des pauvres.

Ce que vous retenez du bien de l'autel au-delà de ce qui vous est nécessaire pour la nourriture & le vêtement simple, ne vous appartient pas; c'est un vol, & un sacrilege que vous commettez.

On vous permet de vivre de l'autel, si vous servez dignement l'autel; mais non pas de vivre magnifiquement aux dépens de l'autel.



Ecce Sacerdos factus es, non alleviasti onus tuum; sed arctiori jam alligatus es vinculo disciplina, & ad majorem teneris perfectionem. Lib. 4. de Imitatione Christi, c. 5.

Sacerdos omnibus virtutibus debet esse ornatus, & aliis bona vita exemplum præbere. Idem, ibidem.

Nihil est quod alios magis ad pietatem & Dei cultum assidue instruat, quam eorum vita & exemplum, qui se divino ministerio dedicant. Conc. Trid. sess. 22.

Cum à rebus sæculi in altiore sublati locum conspiciantur, in eos tanquam speculum, reliqui oculos coniciunt, ex eisque sumunt quod imitentur. Ibidem.

Sacerdotium est omnium bonorum, quæ sunt in hominibus, apex. Ignatius Mart. Epist. 10.

Vous voilà enfin élevé à la dignité sacerdotale; par là vous n'avez pas rendu votre fardeau plus léger; mais vous avez plutôt contracté une obligation plus étroite de vous acquitter de vos devoirs, & d'aspirer à une plus haute perfection.

Le Prêtre doit être doué de toutes les vertus, afin de montrer aux autres l'exemple d'une sainte vie.

Rien n'instruit mieux, & n'excite davantage à la piété & au culte de Dieu, que la vie sainte & exemplaire de ceux qui se sont dévoués aux divins ministères.

Comme les Ecclesiastiques sont par leur état éloignés des affaires séculières, & placez dans un rang plus élevé, les autres ont les yeux sur eux, pour voir comme dans un miroir & apprendre d'eux ce qu'ils doivent imiter.

Le Sacerdoce est comme le comble de tous les biens qui se trouvent parmi les hommes.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce que l'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Définition du Sacerdoce & de la Clericature.

Comme on ne peut separer la qualité de Prêtre & de Clerc, la définition du premier donne & renferme nécessairement l'idée & la notion qu'on doit se former du second. Ainsi, le Prêtre est un Clerc légitimement ordonné par l'Evêque, pour offrir à Dieu le sacrifice non sanglant du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & pour administrer les autres Sacremens de la nouvelle Loi. Dans cette définition, le mot de Clerc qui est plus étendu, & qui est commun à tous ceux qui ont reçu la tonsure, tient lieu de genre; & le pouvoir d'offrir le Sacrifice de l'Autel, & d'administrer les autres Sacremens spécifiez dans son ordination, tient lieu de différence.

Explication du mot de Prêtre & de Clerc.

Le Prêtre est essentiellement Clerc, c'est-à-dire, selon la force de ce mot, & selon S. Jérôme, dans l'Epître à Nepotien, que Dieu est son sort, sa part, & son heritage; c'est l'avantage que Dieu faisoit aux Levites de l'ancienne Loi: ou bien qu'eux-mêmes sont l'heritage de Dieu; ce qui ne leur est pas moins glorieux. Le mot de Prêtre, ajoute à celui de Clerc, un pouvoir incomparablement plus ample, & le mot latin, Sacerdos, lui est particulièrement affecté; soit parce qu'il enseigne les choses sacrées en qualité de maître qui instruit, ou parce qu'il donne ou administre les sacrez Mysteres, selon l'étymologie que quelques-uns donnent de ce mot. Pour ce qui est du nom de Prêtre, on sçait assez que dans sa propre signification, voulant dire, Ancien, il leur est particulièrement affecté; parce que leur caractère merite le même honneur & le même respect qui sont dus aux personnes qui sont considerables par leur âge, & par le droit d'antiquité qui a toujours été venerable dans toutes les nations.

Les Prêtres & les Ecclesiastiques sont communs en deux classes.

On distingue communément les Ecclesiastiques, & particulièrement ceux qui ont l'Ordre de Prêtrise, en deux classes, dont les uns sont Prélats, Curez, Pasteurs, qui sont pourvus de Benefices à charge d'ames; & les autres sont simplement Prêtres, qui n'ont nulle charge, nulle inspection, nulle juridiction sur personne. Or de ces notions, distinctions, & différences, dont il est quelquefois important que les Laïques soient instruits, les Theologiens; & particulièrement les Casuistes tirent plusieurs conséquences, dont les unes re-

gardent les Laïques envers les Ecclesiastiques, & les autres, les Ecclesiastiques à l'égard des Laïques; c'est-à-dire, plusieurs cas de conscience qui regardent les uns & les autres. Mais sans entrer dans un long détail de ce qui concerne les benefices, ni des obligations particulieres de chaque Ecclesiastique, selon l'état où il est, & le rang qu'il occupe: Voici seulement les devoirs, & les veritez que le Prédicateur doit faire entendre aux Ecclesiastiques & aux Laïques.

Deux choses sont absolument nécessaires pour exercer les fonctions Ecclesiastiques, le pouvoir & la grace; le pouvoir d'exercer les fonctions Ecclesiastiques est donné par l'ordination; mais la grace nécessaire pour exercer saintement ces fonctions, n'est pas donnée à tous ceux qui sont revêtus du caractère Ecclesiastique; mais seulement à ceux qui sont particulièrement appelez à cet état. Il n'y a rien de si établi dans toutes les Ecritures de l'Ancien & du Nouveau Testament que la nécessité de cette vocation, où nous voyons que tous ceux qui ont été employez au culte divin & aux sacrez ministères, ne l'ont fait que par un ordre exprès de la part de Dieu; & si quelques-uns ont été si hardis que de l'entreprendre de leur propre mouvement, ils ont reçu à l'instant la punition de leur temerité. Le Saint Esprit a commencé à former l'Eglise par l'établissement de cette verité, dans l'élection de Saint Mathias à l'Apôstolat. Et Saint Paul a posé cette regle, comme la pierre fondamentale de l'Eglise. Personne ne doit s'introduire lui-même dans l'honneur du Sacerdoce; mais c'est à Dieu à le choisir & à l'appeller, comme il a appelé & choisi Aaron. Ce que l'Apôtre confirme par l'exemple de Jesus-Christ même, qui n'a eu garde, dit-il, de s'établir lui-même Pontife, mais qui a reçu son Pontificat par l'autorité de celui qui lui a dit: Vous êtes mon Fils, &c. C'est pourquoi tout homme qui entre dans cet état, sans y être appelé, y entre contre la volonté de Dieu; il transgresse une loi solemnelle, dont Dieu a toujours recommandé l'exécution. La punition ordinaire de ce crime, quelle est-elle? La privation des graces, sans lesquelles les fonctions Ecclesiastiques ne peuvent être exercées avec fruit.

Il faut une vocation particuliere pour embrasser l'état Ecclesiastique.

Ad Hebr. 5.

Ibidem.

La premiere obligation d'un Ecclesiastique



Les Ecclesiastiques doivent s'adonner soigneusement à l'étude de la loi de Dieu.

que c'est de s'appliquer serieusement à l'étude de la loi de Dieu, tant pour soi-même, afin qu'il soit instruit de ses obligations, que pour les autres, afin qu'il se rende capable de les instruire; car de l'ignorance des Ecclesiastiques naissent deux grands maux, leur propre déreglement, & le déreglement des peuples qu'ils abandonnent, & qu'ils laissent sans instruction: en effet, tous les pechez qui regnent dans le monde, ne viennent que de l'ignorance qu'on a de Dieu, dont on néglige d'étudier la loi. Ainsi les peuples ne l'écouter point, & les Ecclesiastiques qui sont chargés du soin de la leur enseigner, n'étant pas capables de la faire, ou s'occupant de tout autre soin; les uns & les autres se perdent en menant une vie déréglée; les uns s'égarer dans les voyes du salut, faute de conducteurs, & les autres sont des guides aveugles qui conduisent d'autres aveugles, selon la parole de

Matt. 15. Le pouvoir admirable des Prêtres.

l'Évangile: *Ceci sunt, & duces cecorum.* La puissance est une des choses qui rendent les hommes plus recommandables, en ce qu'ils approchent de plus près la divine Majesté, qui est toute-puissante, & à qui rien n'est impossible. Les Prêtres possèdent éminemment cet avantage; car ils ont entre les mains les clefs du Ciel, le pouvoir de lier & de délier les coupables; ce qui passe de beaucoup, dit Saint Chrysostome, toute l'autorité des puissances de la terre, laquelle s'étend seulement sur les corps. Mais si quelque chose rend les Prêtres considérables, c'est d'être les Lieutenans de Dieu, comme les appelle l'Apôtre; de faire en terre l'office de Jésus-Christ, & de produire son corps sur les Autels. C'est pourquoi l'Eglise qui est toujours conduite & éclairée par le Saint Esprit, ordonne de les honorer & de les respecter; respect & honneur qui sans doute leur sont dûs à plus juste titre, qu'aux Prêtres de l'ancienne Loi, que Dieu avoit si expressément commandé d'honorer.

On doit toujours honorer & respecter les Prêtres, quelque déreglez & vicieux qu'ils soient.

C'est un grand malheur dans l'Eglise, quand les Ecclesiastiques, & particulièrement les Prêtres, & les Pasteurs menent une vie déréglée, & quelquefois scandaleuse; & c'est une plainte que l'on fait assez ordinairement, qu'ils deshonnorent leur caractère par le déreglement de leurs mœurs. On ne prétend pas ici consacrer leurs desordres, ni même les excuser en aucune maniere; mais tous les Docteurs soutiennent que nonobstant cela, on leur doit toujours du respect. La raison est que les desordres des Prêtres ne diminuent rien de la grandeur de leur caractère; que leurs injustices ne leur ôtent rien de leur puissance, ni du droit d'administrer validement les Sacremens, qui sont toujours administrez, de quelque indignité que leur conscience soit souillée, quoi qu'en aient pensé plusieurs Hérétiques que l'Eglise a condamnés. Dieu n'a pas attaché leur pouvoir & leur autorité à la bonté de leur vie, d'où s'en suivroit une étrange confusion; parce que nous ne pourrions pas toujours distinguer les bons des mauvais; mais il a voulu que ce pouvoir fût inseparable de leur caractère, & la juridiction de leur charge.

Il ne faut jamais ni confondre entièrement, ni suffi séparer trop le caractère de

La cause du manquement de respect envers les Prêtres, & les Ecclesiastiques, & quelquefois même du mépris formel que leur mauvaise vie inspire à plusieurs, vient ou de ce que l'on confond trop le caractère avec le Ministre; c'est-à-dire, avec la personne qui

est revêtu du caractère; ce qui fait qu'on méprise l'autorité & le pouvoir que donne ce caractère, comme s'il étoit devenu méprisable à cause qu'il est deshonoré en quelque maniere dans la personne qui le porte, & c'est alors une impiété à laquelle le déreglement des Ecclesiastiques donne lieu; ce que l'Écriture appelle faire blasphémer le nom de Dieu; ou bien cela vient de ce qu'on separe trop le caractère, le pouvoir & l'autorité de la personne; car comme le Sacerdoce est inseparable de celui qui est revêtu de ce caractère, & que Dieu ne commande pas aux peuples d'honorer le caractère en general, mais celui auquel il l'a attaché, on ne peut mépriser ou deshonnorer l'un sans mépriser & deshonnorer l'autre. Du premier principe il s'en suit, qu'on doit toujours honorer les Prêtres nonobstant leur mauvaise vie; mais en telle sorte qu'on ne suive pas leur exemple, & qu'on n'approuve point leurs desordres; & du second il s'en suit qu'on ne peut jamais mépriser leurs personnes sans mépriser leur caractère; ce qui est une impiété.

la personne qui porte ce caractère.

Les crimes changent d'espece, selon la différence de l'objet, ou du principe. Ainsi une raillerie faite contre l'honneur du prochain, quoi qu'en matiere de consequence, retient son nom de raillerie accompagnée de médisance; mais une raillerie contre le respect qui est dû à Dieu & aux choses saintes, est un blasphème. Il faut dire le même à l'égard du principe; une personne qui a raison de son état, de sa profession ou de son caractère est plus obligé de bien vivre, commet un plus grand peché quand il souille son caractère, & deshonne sa profession, comme font les Prêtres, & les Ecclesiastiques; & c'est en ce sens, que Saint Bernard dit, que les badineries en la bouche des Laïques, sont des badineries, mais dans la bouche d'un Prêtre, ce sont des blasphèmes: *Nuga in ore Laici, nuga sunt, in ore Sacerdotis blasphemia.*

Les pechez des Prêtres sont plus griefs que ceux des gens du monde, & pourquoy

Comme cet état, distingué de celui des Laïques par une consecration particuliere, engage les Ecclesiastiques au service divin, au soin des ames, & des pauvres, ils ne doivent point, comme le prescrit Saint Paul, se mêler des affaires du siècle: *Nemo militans Deo, implicat se negotiis secularibus*; c'est-à-dire, qu'ils doivent être éloignés des intrigues du monde, débarrassés des soins d'une famille, fuir les divertissemens mondains, & tout ce qui les peut détourner de leur ministère, & des fonctions propres de leur état. C'est pourquoi les Conciles leur défendent la marchandise; & comme l'explique S. Chrysostome, d'acheter une chose pour la revendre plus cher; d'exercer par profession, un métier mécanique; ce qu'ils peuvent faire par divertissement, ou pour fuir l'oisiveté; c'est pour cela que les saints Canons leur interdisent les spectacles des théâtres, les danses, & même la chasse, quand elle se fait avec chiens, chevaux, & l'appareil nécessaire à cet exercice; non que les Conciles ne sçussent bien que cette chasse n'est pas criminelle d'elle-même; mais parce qu'elle est contre la bienséance d'un état destiné & dévoué au culte de Dieu, & incompatible avec la dissipation d'esprit que leur causeroit cet exercice.

Les Ecclesiastiques ne doivent point s'embarasser des affaires du monde. 2. ad Tim. math. 23

Les mercenaires, selon la définition que Saint Augustin nous en donne, ce sont ceux qui cherchent leur intérêt dans la conduite

Des Prêtres mercenaires.



des ames ; qui ne servent point Jesus-Christ pour Jesus-Christ même , dans l'état Ecclesiastique , mais qui regardent principalement leur utilité temporelle ; qui sont possédez de l'amour du gain , ou qui se laissent éblouir à l'éclat des honneurs. Ces mercenaires sont d'autant plus coupables , qu'ils renversent entierement l'ordre que Dieu a établi. L'ordre de Dieu est que les Ministres se proposent en premier lieu d'annoncer son Evangelie. Il leur permet ensuite d'user des biens de ce monde , parce que s'ils n'avoient pas de quoi se soutenir , ils ne pourroient pas exercer leur ministère. Les mercenaires au contraire ont pour premiere fin leur intérêt , ils considerent le ministère Evangelique comme un moyen d'arriver à la fin honteuse qu'ils se proposent.

Des biens Ecclesiastiques.

Les biens Ecclesiastiques sont communément appellez les vœux des Fideles , le prix des pechez , le patrimoine des pauvres. Ce sont les vœux des Fideles , parce que les Fideles ont présenté ces biens à l'Eglise , comme une oblation sainte , pour attirer les benedictions du Ciel. Ce sont le prix des pechez , parce qu'ils ont crû , qu'en se dépouillant de leurs biens en faveur de l'Eglise , ils obtiendroient misericorde , & le pardon de leurs pechez. C'est le patrimoine des pauvres , parce qu'ils ont prétendu que ces biens seroient une ressource assurée pour les pauvres ;

& parce que les biens Ecclesiastiques sont le patrimoine des pauvres , il s'en suit de là , qu'un Ecclesiastique doit avoir toujours dans l'esprit d'épargner & de se retrancher , afin d'être en état de rendre aux pauvres ce qui leur appartient. Il s'en suit de plus , que de dissiper les biens Ecclesiastiques , c'est dissiper le patrimoine des pauvres ; & ceux-là sont dans une erreur tres-grossiere qui croyent pouvoir les dépenser selon les desirs de leur cœur.

C'est une question entre les Theologiens , sçavoir , si ceux qui sont legitimement pourvus des benefices , sont les maîtres ou seulement les œconomes des biens & des revenus qui y sont attachez : quelque parti que l'on prenne , & que l'on suive sur cela , il est toujours constant que le sentiment de ceux qui soûtiennent , qu'ils en sont les maîtres , est , qu'ils ne les possèdent qu'à titre onereux , de donner aux pauvres le superflu , après un honnête entretien. Mais les saints Peres ont prononcé d'une voix unanime , que ceux qui ont entre les mains les richesses Ecclesiastiques , se doivent regarder comme des œconomes. Vous les entendez universellement s'élever contre ceux qui dissipent les revenus de l'Eglise , & leur reprocher qu'ils abusent d'un bien qui n'est point à eux , mais qui appartient aux pauvres ; & leur crime , dit Saint Bernard , n'est pas un simple vol ; c'est une rapine , c'est un sacrilege.

Les Beneficiers Ecclesiastiques sont les œconomes des revenus de l'Eglise.

Bernard. in Sermon. Ecce nos reliquimus omnia ; & in Epist. ad Fulconem.

#### PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres Spirituels , & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Les devoirs des Prelats & des Prêtres , & les vertus qu'ils doivent avoir.

C'est une verité dans l'ordre de la Sagesse & de la Providence de Dieu , que toutes les dignitez sont des ministeres ; elles honorent , mais elles chargent. Il est juste , dit Saint Bernard , que ceux qu'on y élève , trouvent dans leurs obligations , un contrepois qui les rabaisse , & que le respect qu'on leur rend , soit temperé par le travail qu'on leur ordonne. C'est encore une verité , que les devoirs sont proportionnez aux honneurs , & que l'Episcopat & le Sacerdoce de Jesus-Christ étant le comble de la grandeur & de la gloire de l'Eglise , obligent aussi à plus de soins & de devoirs , & rendent ou plus vigilans , ou plus coupables. Il faut s'être rempli de la verité , & la répandre ; dispenser aux hommes la misericorde de Dieu , sans s'attirer sa justice ; conduire les ames par la sagesse , & posséder la sienne par la patience ; un fond de connoissance & de lumiere , un empressement de zele , une sollicitude de charité , une condescendance raisonnable , une discreete severité , une priere continuelle , & une vigilance sans relâche. Tant de vertus ne sont qu'une partie des qualitez que doit avoir un Pasteur fidele ; il faut qu'il eclaire les esprits , qu'il gagne les cœurs , qu'il lise dans les consciences , qu'il soit le Docteur de tous les ignorans , le consolateur de tous les affligés , le pourvoyeur de tous les pauvres , l'esclave de tous ses sujets , & le pere de tous les fideles. Monsieur Flechier , dans le Panegyrique de Saint Sulpice.

La premiere qualite d'un Ecclesiastique & particulièrement d'un Prelat & d'un Pasteur , est

Ce n'est pas sans raison que l'Apôtre Saint Paul donne aux Evêques , appellez au gouvernement de l'Eglise de Dieu , pour la premiere & plus necessaire qualite , celle d'être irreprehensibles ; & que les saints Canons descendent d'ordonner ceux , qui par quelque peché public , ou par une suite de mauvaie

vie , avoient scandalisé leurs freres , quelque desir qu'ils eussent de travailler à leur salut , & à la conversion des autres. Ils vouloient que l'innocence fût le degré pour monter à l'Episcopat. Ils craignoient que le souvenir & la connoissance des foiblesses des Supérieurs , ne diminuât le respect qu'on doit avoir pour leur dignité & pour leur personne ; ils ne croyoient pas qu'ils eussent toute la liberté de reprendre ceux qui tomboient dans les mêmes fautes qu'ils avoient commises ; & ils étoient convaincus que Dieu ne souffroit auprès de ses autels , ni de vie impure , ni de reputation décriée , & que pour servir dignement l'Eglise , il falloit auparavant , chacun selon son état , l'avoir edifiée. Le même , dans le Panegyrique de Saint Charles.

Un Pasteur doit être au-dessus de toutes fortes d'intérêts ; il est le tuteur general des pauvres ; il ne doit pas posséder pour lui les biens dont il est le dispensateur ; puisqu'il ne doit pas même posséder son ame , qu'il doit être prêt de donner à tout moment pour son troupeau , & qu'étant à la place du Souverain Prêtre , & du Prince des Pasteurs , qui nous rachetez , non par l'or , ni par l'argent , mais par le sang précieux de ses veines , il doit représenter son desinterressement & la pauvreté , comme il représente son sacerdoce. Le soin des pauvres a toujours été une des plus nobles & des plus importantes parties de l'Office pastoral , & la plus noble fonction des Ecclesiastiques , qui doivent regarder les biens de l'Eglise comme l'heritage du Fils de Dieu , & croire qu'un sage Pasteur , après avoir donné la nourriture spirituelle à ses peuples , leur doit encore celle du corps dans leur besoin. Le même , Panegyrique de Saint Sulpice.

Il n'y a rien de si saint ni de si grand dans

de mener une vie sans reproche.

Le desinterressement d'un Prelat , & d'un Pasteur.



De l'office & de la dignité des Pasteurs Evangeliques.

l'ordre du Christianisme, que l'office des Evêques & des Pasteurs Evangeliques, que le Saint Esprit a établi pour gouverner son Eglise; pour être les Ministres du Nouveau Testament, & de la reconciliation des hommes, les dispensateurs des sacrez mysteres, & les lumieres qui doivent éclairer & enflammer le monde; ils sont appelez à être parfaits, & à perfectionner les autres: non seulement Dieu les separe des pecheurs, mais il les tire même de l'ordre commun des Fideles, afin qu'ils soient saints & qu'ils travaillent à la sanctification des peuples; afin qu'ils soient à Dieu, & qu'ils lui offrent les ames que sa Providence leur a commises. Mais quoi que la grace de l'Episcopat soit toujours égale, on peut dire pourtant qu'elle agit avec plus d'abondance dans l'ame de tous ceux qu'il destine à défendre la verité, ou à maintenir la discipline des mœurs, dans les conjonctures difficiles & dangereuses. Il faut alors que l'esprit soit éclairé de la lumiere divine, le cœur si dégagé des affections humaines, le courage si affermi pour résister à l'iniquité, le zele si ardent pour s'opposer au relâchement, la charité si vive & si agissante, la temperance si austere, la douceur si vigoureuse, la severité si prudente & si raisonnable, & toute la vie si pure & si irréprochable, qu'il paroisse que Dieu les a choisis pour être les images de la vie, & les imitateurs de son Sacerdoce. *Le même; Panegyrique de Saint Thomas de Cantorberi.*

Du Sacerdoce, & la préparation qu'il faut y apporter.

Il n'y a point d'état plus noble ni plus relevé, que celui des Prêtres de Jesus-Christ; il n'y en a point aussi qui demande plus de préparation. Ils sont à Dieu par une consecration particuliere; ils doivent lui être plus attachez. Ils approchent de Dieu par le privilege de leur caractère, & ils doivent être plus purs. Ils prient & appaisent Dieu pour les Fideles, & ils doivent l'avoir propice, & favorable pour eux-mêmes. Ils representent Jesus-Christ; ils doivent entrer dans ses sentimens, & dans son esprit. Ils offrent & dispensent les saints mysteres; il faut qu'ils en recueillent les premiers fruits. Ils sont les maîtres de la vie spirituelle; il est juste aussi qu'ils l'établissent dans leur cœur, & qu'ils la fassent aimer dans leurs actions. Ils corrigent les autres, ils doivent être irréprehensibles. Ils ont reçu plus de graces, leur reconnaissance doit être plus grande; leurs pechez sont plus regardés, & ils doivent avoir plus de précaution. Il leur est plus difficile de se relever de leur chute, & ils doivent se conserver dans l'innocence avec plus de soin & de crainte. Ces considerations doivent sans doute porter ceux que Dieu appelle à cet état, à s'y disposer avec tout le soin imaginable. *Le même, Panegyrique de Saint Philippe de Neri.*

Il ne faut pas s'engager dans cet état sans y être appelé de Dieu, & sans y avoir bien pensé.

L'oisiveté & le dégoût suivent ordinairement la précipitation & l'imprudence, dit Saint Bernard; celui qui est usurpateur de sa prêtrise, en sera du moins inutile possesseur. N'ayant pas consulté Dieu, il ne sera pas l'ouvrage de Dieu; & ayant fermé dès l'entrée la porte à ses graces, il n'accomplira pas les fonctions que la seule grace de Dieu lui peut faire accomplir dignement. Au lieu que la pureté de la vocation, produit ordinairement la ferveur de l'action, & qu'il est difficile que celui qui a mis tous ses soins & toute sa joye à être reçu dans le service de Dieu, ne mette son merite & son application à l'ho-

Tome II.

nerer & à le servir. *Le même Monsieur Fléchier.*

La Prêtrise de Jesus-Christ, n'est pas un titre sans fonction; mais un ministère d'occupation & de travail, qui comprend une multiplicité de devoirs essentiels & difficiles à accomplir. *Pour vous, veillez continuellement,* disoit l'Apôtre à Timothée, l'exhortant à se fortifier par la grace de Jesus-Christ dans sa vocation sainte, mais laborieuse, & à travailler, tantôt *comme un soldat enrôlé dans la sacrée milice du Fils de Dieu*, qui doit résister aux puissances des tenebres; tantôt comme un Evangeliste, pour annoncer au peuple la Loi de Dieu, après l'avoir lui-même écrite dans son propre cœur, & rendue vivante dans ses actions: *Faites la charge d'un Evangeliste*; tantôt comme dépositaire de la doctrine de la foi, qu'il faut conserver pure & saine; des mysteres du Sauveur qu'il faut dispenser avec discernement & avec crainte, & des secrets de conscience qu'il faut garder avec religion: *Gardez le dépôt qui vous a été confié*; & enfin, *comme un serviteur de Dieu, qui doit être bon pour instruire*, & préparé à toutes sortes de fonctions, que la verité, la justice, & la charité lui imposent. *Le même.*

Un homme qui n'aime point l'oraison & la retraite, ne doit point embrasser l'état Ecclesiastique, ni s'engager dans les Ordres; car un homme qui est appelé à ce genre de vie, ne peut se rengager dans le monde; il ne peut plus aimer le monde; il ne doit plus ni entrer dans les divertissemens du monde, ni s'embarasser dans les affaires du monde; il doit être mort au monde; sa vie doit être de prier, son plaisir de gemir dans la retraite entre le vestibule & l'autel: *Inter vestibulum & altare plorabunt Sacerdotes Ministri Domini.* Voilà le lieu de sa demeure, voilà son emploi. *Applicabis Levitas coram tabernaculo faderis.* Moïse, dit Dieu, vous mettrez les Levites devant l'Arche de l'Alliance, ils seront toujours là appliquez au pied du Tabernacle, & ils y donneront à l'Oraison tout le temps, que la nécessité, ou la charité ne les obligera pas de donner à d'autres exercices. *Tiré des Lettres Chrétiennes sur la nécessité de la retraite, par le P. le Valois, Lettre premiere à un Prêtre.*

J'avoué que cela est bien honteux pour des Ecclesiastiques; mais on n'en voit que trop qui aiment encore le monde pour lequel ils ne devroient avoir que de l'horreur; qui le cherchent au lieu de le fuir, qui y sont plus engagez que bien des Laïques; qui s'y engagent encore tous les jours de plus en plus, par mille intrigues, par un commerce infini de lettres fort inutiles, par de continuelles visites qu'on appelle de civilité, & qui ne sont en effet que des visites de vanité, d'interêt, d'oisiveté, de plaisir, de péché; des visites où l'on ne cherche qu'à apprendre, & à débiter toutes sortes de nouvelles publiques, secretes, indifferentes, scandaleuses; des visites que l'on rend sur-tout aux personnes de qualité, aux personnes qui passent pour sçavoir le monde, & pour en avoir l'esprit, aux hommes de bonne humeur, & de bonne chere; des visites où s'accomplit la prédiction d'Isaïe; car le Prêtre veut paroître comme un autre, propre comme un autre, agréable comme un autre; du monde comme un autre; toujours prêt à railler, à jouer, à chanter, à se divertir comme un autre; *Erit sicut populus, sic Sacerdos.* Des visites enfin, où l'on

Les fonctions attachées à l'état Ecclesiastique, & particulièrement au Sacerdoce.

Un Ecclesiastique doit être un homme d'oraison, & mort au monde.

Joël. 21

Num. 81

Vie des Ecclesiastiques qui aiment le monde.

Isaïe 241



ne cherche point Dieu, où l'on ne parle point de lui, où l'on ne le trouve jamais, où on le perd tres-souvent, & où on le fait peut-être souvent perdre aux autres; quel scandale? *Le même Monsieur Fléchier.*

Les Ecclesiastiques doivent être séparés du reste du monde, comme les Levites de l'ancienne Loi.

Quand le Christianisme nous laisseroit la liberté d'être du monde, ne la perdriens-nous pas alors distinguez, & comme séparés du commun des hommes, & même du commun des fideles? Ne sommes-nous pas solennellement consacrez à Dieu, attachez au culte de ses Autels, & au service de son Eglise? Pouvons-nous nous en separer après y avoir été attachez de la sorte? Pouvons-nous nous y attacher comme nous devons, sans nous détacher du monde? Pouvons-nous nous détacher comme il faut du monde, en demeurant toujours dans le monde, en pensant, en parlant, en agissant, & en vivant comme le monde? S'il n'est pas absolument nécessaire pour cela de vivre dans la solitude, ou de se retirer dans les Cloîtres, n'est-ce pas une nécessité, du moins autant que les occupations de la charité le peuvent permettre, de nous retirer du commerce du monde? *Le même.*

Un Ecclesiastique destiné à sanctifier le monde, doit être saint lui-même.

Saint Gregoire de Nazianze dit admirablement qu'il faut que le Prêtre, & l'Ecclesiastique soit éclairé, afin de pouvoir éclairer les Fideles; afin de purifier la terre des pechez dont elle est remplie. Il faut qu'il le soit pour lui-même; il faut qu'il se sanctifie par la pratique des vertus; pour le rendre capable de sanctifier les autres: En un mot, puisqu'il est l'Ange du Seigneur des armées, il doit avoir la lumiere, la pureté, & la sainteté des Anges: Or je vous demande où se trouvent ces qualitez angeliques, & où le Prêtre, & l'Ecclesiastique les pourrout prendre, si ce n'est dans la retraite, dans l'oraison, dans les entretiens frequens avec Dieu? *Le même.*

Malac. 2.

Les sentimens que les gens du monde ont des Ecclesiastiques déreglez.

Comment voulez-vous que les Laïques vous regardent comme les Agens, & les Ministres du Seigneur, tandis qu'ils vous voyent d'intelligence avec son ennemi? Que voulez-vous qu'ils pensent, quand après vous avoir vus dans les compagnies plus dissipées, plus vaines, plus libres, plus laïques qu'eux-mêmes? S'ils vous trouvent par hazard dans une Eglise, s'ils vous apperçoivent à un Autel, dans un confessionnal, ou dans une chaire pour annoncer la parole de Dieu, quelle pensez-vous que soit alors leur surprise & leur indignation? Quelle devotion peuvent-ils avoir à entendre vos Messes? Quelle confiance pour se confesser à vous? Croyez-vous qu'ils respectent la parole de Dieu dans votre bouche? Croyez-vous qu'ils en profitent? Bien loin d'en profiter, ils en sont scandalisez. S'ils croyoient ce qu'ils nous prêchent, disent-ils, vivroient-ils comme ils vivent? Ne paroît-il pas de la contradiction entre ce qu'ils font, & ce qu'ils disent? Ne devons-nous pas juger de ce qu'ils pensent, plutôt par leurs actions que par leurs paroles? *Le même.*

Les Prêtres doivent s'adonner à la priere, & devenir saints pour sanctifier les autres.

Le Prêtre étant mediateur entre Dieu & les hommes, il doit pour l'intérêt des hommes mêmes traiter pour le moins autant avec Dieu qu'avec eux: il faut qu'il sçache les ordres de Dieu, pour pouvoir les porter aux hommes: il faut qu'il demande à Dieu des grâces pour les pecheurs, avant que de leur demander qu'ils soient fideles. à y correspondre:

il faut qu'il leur obtienne la penitence à laquelle il les exhorte: il faut qu'il en fasse une partie pour eux, & s'il veut que ses prieres soient efficaces auprès de Dieu, s'il veut que ses exhortations entrent dans les esprits & dans le cœur des hommes, il ne peut mieux faire que de les mettre lui-même en pratique, & de se faire un saint. *Le même.*

Il est marqué au premier livre des Paralipomenes, que les Prêtres & les Levites avoient soin de se sanctifier, quand ils devoient porter l'Arche du Seigneur Dieu d'Israël: *Sanctificati sunt Sacerdotes & Levite, ut portarent arcam Domini Dei Israël.* Si les Prêtres de l'ancien Testament devoient être saints pour offrir de l'encens, & du pain commun; s'ils devoient être saints pour porter l'Arche du Seigneur Dieu d'Israël: Les Prêtres du Nouveau Testament, qui offrent le Pain celeste, le Pain de vie, le Fils unique de Dieu, & qui ont l'honneur de porter tous les jours le Seigneur même de l'Arche, & le Dieu même d'Israël; ne seront-ils point obligés d'être saints? *Mundanini qui fertis vasa Domini.* Est-il dit dans un autre endroit, purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur? Vous ne portez pas seulement les vases du Seigneur, mes Freres, vous portez le Seigneur même; vous le portez dans vos mains, vous le portez sur vos langues, vous le portez dans vos estomacs, & sur vos cœurs; comment pouvez-vous le porter dans des mains profanées, sur des langues indifférentes; dans des estomacs & sur des cœurs corrompus? Comment avez-vous la cruauté de le porter dans le monde qui est son ennemi, & qui n'est que peché & abomination? *Le même Monsieur Fléchier.*

Les Prêtres de la nouvelle Loi doivent être plus saints que ceux de l'ancienne. 1. Paral. c. 15.

Jsaïe 52.

Le Grand-Prêtre di'oit un jour: Comme j'ai toujours vécu fort éloigné du monde, je croyois que mes confreres y vécutissent comme moi. Mais j'ai été bien surpris d'apprendre par des personnes de la premiere consideration, qui me sont venues trouver, qu'il y avoit non seulement des Israélites, mais même des Levites & des Prêtres, qui n'étoient point séparés des peuples de la terre, qui prenoient toutes leurs manieres, & qui donnoient dans toutes leurs abominations. *Accesserunt ad me principes, dicentes: Non est separatus populus Israel, Sacerdotes & Levite à populo terrarum, & abominationibus eorum.* J'ai été si sensiblement touché à cette nouvelle, continué ce grand homme, que j'ai déchiré mon manteau & ma tunique; je me suis arraché les cheveux; & la douleur m'accablant, & ne me laissant plus la force de me soutenir, j'ai été obligé de me laisser tomber sur un siège, sans pouvoir parler, mais non pas sans beaucoup gemir devant Dieu. *Le même.*

On doit être surpris que la plupart des Ecclesiastiques ne vivent pas mieux que les Laïques.

1. Esdr. c. 9.

Les Prêtres seront saints, dit Dieu, parce que je suis saint, & qu'étant saint comme je suis, je veux que mes Ministres soient saints, & je ne puis souffrir que d'autres que des saints approchent ni de moi ni de mes Autels. La sainteté est un titre que j'exige nécessairement pour le Sacerdoce, & le défaut de sainteté est une espece d'irregularité dont je ne scaurois me résoudre à dispenser personne. Que ceux qui n'ont pas le courage de s'appliquer à se faire des saints, n'ayent donc pas la temerité de se faire Prêtres ni Ministres de mes Autels: *Non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta sancta*

Les Prêtres ont une obligation particuliere d'être saints en qualité de Ministres du Seigneur.

Ezechiel, 44.



*Sanctorum.* C'est donc à dire que les Prêtres qui ne sont pas saints sont injure à Dieu; ils flétrissent la gloire de son nom; ils souillent son Temple, ses Autels, son sacrifice; ils scandalisent la Religion, ils font violence à sa sainteté, ils offensent sa Majesté; ce que semblent signifier ces paroles: *Et non polluent nomen ejus. Le même.*

On entre dans l'état Ecclesiastique le plus souvent sans vocation.

Quand nous examinerons de près la source de tous les desordres qui se sont glissés dans l'état Ecclesiastique, il ne nous sera pas mal-aisé de découvrir, qu'ils viennent principalement de ce que l'on entre dans le sanctuaire avec précipitation, & sans une vocation légitime. L'Eglise gemit de ce que ceux qui devoient être les conducteurs des autres, sont eux-mêmes hors de la véritable voye; ceux qui devoient éclairer, sont dans les tenebres; le sel a perdu sa force, & il n'est plus en état de préserver les hommes de la corruption. Or qui pourroit exprimer combien l'Eglise souffre de se voir trahie par ceux-là-mêmes, qui devoient être son plus solide appui? Il n'y a point de déreglement parmi les Fideles que l'Eglise ne pleure; mais les regrets ne sont jamais plus vifs, que quand elle est outragée par ceux que leur caractère oblige à la défendre, & à soutenir son éclat. Ah! si nous avons quelque zele, & quelque amour pour l'Eglise, opposons-nous à l'entrée de tous ces Ministres indignes, qui n'entrent dans son sein, que pour la blesser de plus près. *Monsieur Lambert, dans ses Discours sur l'état Ecclesiastique, premier Discours sur la vocation à cet état.*

La vocation a tousjours été nécessaire dans l'Ancien & le Nouveau Testament.

Voulez-vous connoître un grand crime, & que Dieu a severement repris par la bouche de ses Prophetes? c'est de marcher sans être envoyé; c'est d'expliquer les ordres de Dieu avant qu'il nous ait parlé: *Je ne les envoyois pas, dit Dieu par Jeremie, ch. 23. & ils couroient d'eux-mêmes; je ne leur parlois point; & ils osoient expliquer leurs vaines imaginations, comme s'ils étoient Prophetes.* Ils sont donc criminels, ce sont des temeraires, & voilà leur crime; ils ont marché sans ordre; ils ont prévenu la vocation du Sauveur; *je ne les envoyois pas, & ils couroient.* Cette expression merite d'être remarquée, elle nous fait bien connoître le genie de ceux qui s'appellent eux-mêmes. Il n'y en a point de plus hardis, quoi qu'ils ayent tant de raison de craindre. Les amis de Dieu, les justes, ceux à qui Dieu a parlé, sont toujours dans la crainte, ils reculent, ils n'avancent qu'en tremblant. Les usurpateurs au contraire marchent la tête levée, ils se hâtent; les places les plus éminentes sont l'objet continuel de leurs desirs, & de leurs empressements. *Le même.*

Sur le même sujet.

C'est une grande temerité que d'entrer de soi-même dans l'état Ecclesiastique. Les fonctions qui y sont attachées sont grandes, elles sont élevées au-dessus des forces de l'homme; elles ne peuvent être exercées, à moins que l'homme ne soit puissamment soutenu, & il est infailible que celui qui n'est pas aidé succombera sous le fardeau, & ne sera point en état d'en supporter la pesanteur. Aussi voyons-nous que Jesus-Christ en choisissant ses Apôtres, a eu grand soin de les assurer qu'il seroit toujours avec eux. Helas! qu'auroient-ils pu faire sans un secours aussi puissant? A peine auroient-ils paru, qu'ils auroient été accablés. Le Fils de Dieu les re-

vêt de son esprit: *Recevez, leur dit-il, le saint Esprit.* Avant qu'ils ayent reçu ce don, il ne veut point qu'ils forment aucune entreprise: *Demeurez, leur dit-il encore; jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en-haut.* Il connoissoit les Apôtres, ce qu'ils étoient d'eux-mêmes, il sçavoit bien que les saintes fonctions de leur ministère étoient au-dessus de leur portée; voilà pourquoi il les change, il les transforme par la force de l'Esprit qu'il leur communique. *Le même.*

Luc. 24.

Les premiers qui entrent dans l'état Ecclesiastique sans vocation, sont ceux qui embrassent cet état par une lâche complaisance pour des parens interessés. Ils sont appelés par leurs parens, & ils ne le sont point par Jesus-Christ; des parens qui ne connoissent point les maximes de l'état Ecclesiastique, ou qui en cas qu'ils les connoissent, n'ont pas assez de Religion pour s'y soumettre, décident d'abord que le bien temporel de leur famille demande qu'un, ou plusieurs de leurs enfans s'engagent dans cet état. La résolution étant formée, ils choisissent eux-mêmes, & de leur propre autorité, ceux qu'ils veulent donner à Dieu. Dans ce choix que considerent-ils? leur propre utilité. Que consultent-ils? la prudence de la chair. Font-ils quelque attention aux talens de leurs enfans? Examinent-ils s'ils ont les qualitez nécessaires pour bien remplir les fonctions de l'état Ecclesiastique? c'est à quoi ils ne pensent point. *Le même.*

Qui sont ceux qui entrent dans l'état Ecclesiastique sans vocation.

Il y en a d'autres qui entrent dans cet état, par leur propre choix; mais qui n'y sont pas mieux appelés que les premiers; ce sont ceux qui le considerent comme un état commode, qui se proposent de passer leur vie dans une molle oisiveté, qui fuyent le travail, qui sont fort résolus de ne rechercher dans la condition Ecclesiastique, que ce qui les flatte, & d'éviter, autant qu'il sera en eux, tout ce qui pourroit leur causer quelque peine. Vous voulez entrer dans l'état Ecclesiastique, parce que vous le considerez comme un état commode, où l'on peut vivre tranquillement, & s'exempter de toute sorte de peine: avez-vous la moindre idée de l'état Ecclesiastique? Si vous en aviez tant soit peu examiné les obligations, vous sçauriez que c'est une condition laborieuse, & qu'on n'est Ecclesiastique que pour travailler. *Le même.*

Ceux qui embrassent l'état Ecclesiastique par oisiveté.

Etre Ecclesiastique, & vivre dans la paresse & dans l'oisiveté, sont deux idées qui se combattent, & c'est un principe seur, que tout Ecclesiastique qui est oisif, n'est point en voye de salut; parce qu'il ne remplit point une condition essentielle de son état. C'est un poids que vous ne sentez point: tout vous plaît dans l'état Ecclesiastique, tout vous flatte; vous n'appercevez rien qui vous trouble, & qui vous effraye. Il est doux de jouir d'un revenu, dont on se trouve en possession sans se donner aucun soin, ni sans prendre aucune peine; c'est là tout ce que vous prétendez dans l'état Ecclesiastique. Vous n'avez jamais songé à y travailler, bien loin de cela, le travail vous rebute, & vous fatigue; il est absolument nécessaire que vous renonciez à l'état Ecclesiastique, & il est seur que vous n'y êtes point appelés. *Le même.*

Cet état est incompatible avec l'oisiveté.

Dieu, qui veut que tous les Ecclesiastiques travaillent, n'appelle que ceux qui ont quelque talent pour cultiver le champ de son Eglise. Je ne demande pas que tous ceux qui

De ceux qui n'ont point de talens pour les soins.



Etions de l'Etat Ecclesiastique.

se consacrent à Dieu dans l'état Ecclesiastique ayent des talens distinguez ; il n'est pas nécessaire que tous ayent un genie superieur, une science sublime, des connoissances recherchées ; il n'est pas nécessaire que tous approfondissent ce qu'il y a de plus secret & de plus curieux dans les mysteres, & dans la sainte antiquité. Il est encore moins nécessaire pour être Ecclesiastique d'avoir les talens qui brillent, que le monde estime, & qui souvent sont plus dangereux qu'ils ne sont utiles ; mais au moins nul ne doit aspirer à cet état laborieux, à moins qu'ils ne puissent soutenir les travaux auxquels l'ordre de la Providence les doit appliquer. *Le même.*

De ceux qui embrassent cet état en vûe des benefices qu'ils espèrent.

L'Apôtre Saint Paul se plaint que tous cherchent leur propre intérêt. Il y en a une infinité, qui se font Ecclesiastiques par intérêt. Dieu les appelle-t-il ? Non, c'est leur intérêt qui les appelle. Combien y en a-t-il qui se font Ecclesiastiques uniquement dans la vûe d'avoir des benefices ? Le raisonnement qui les a déterminés, c'est que dans le monde ils vivoient sans honneur, & sans bien, l'Eglise est leur refuge. S'ils veulent entrer en eux-mêmes, & parler de bonne foi, ils sont obligés de confesser, que s'il n'y avoit point de benefice à espérer, ils ne songeroient point à embrasser l'état Ecclesiastique. Il faut mettre dans ce rang les enfans de famille, qui embrassent l'état Ecclesiastique, parce que leur aîné emporte une grande partie du bien. Ils ont recours à l'Eglise, afin d'y trouver les richesses que le monde ne peut leur fournir. Ainsi, il est vrai de dire, qu'ils se font Ecclesiastiques pour avoir des richesses, par intérêt, pour vivre avec éclat, & pour soutenir leur ambition. *Le même.*

De ceux qui n'ont point dessein de rendre service à l'Eglise.

Que dirons-nous de ceux qui n'ont point dessein de rendre aucun service à l'Eglise, mais seulement de jouir de ses revenus ; qui ne sont Ecclesiastiques, que parce qu'ils ont un oncle, ou un parent, qui a des revenus considérables dans l'Eglise ; qui entrent dans les benefices même à charge d'ames, parce qu'ils n'ont aucun autre emploi pour vivre ; car s'il se présente quelque autre condition plus avantageuse, & moins chargée de soins, ils abandonnent avec joye la cure & le troupeau ; qui supputent combien vaut le benefice, mais qui n'examinent point s'ils peuvent être de quelque secours à l'Eglise & au prochain ; qui ne songent en aucune manière à embrasser l'état Ecclesiastique, qui avoient même pris d'autres mesures ; mais un benefice auquel ils ne s'attendoient pas, les a déterminés à s'engager dans la milice sacrée. *Le même.*

Marques si l'on est appelé de Dieu à cet état.

Afin que votre vocation fût légitime, soit pour l'état Ecclesiastique en general, soit pour quelque dignité, ou quelque charge dans cet état ; afin que toutes choses se passassent dans l'ordre, il faudroit que vous fussiez justement effrayé, en considerant l'élevation de l'état Ecclesiastique ; que vous fussiez pénétré de votre indignité. Vous devriez fuir & vous éloigner, selon l'exemple que les Saints vous ont laissé, & il faudroit que ce fussent vos Supérieurs qui vous contraignissent contre votre inclination, de vous charger d'un poids dont la pesanteur vous fait trembler. Que si vous êtes dans des dispositions absolument contraires, si vous voulez forcer votre Supérieur à vous introduire dans le sanctuaire ; si vous lui résistez, lorsqu'il vous représente que

vous n'êtes pas suffisamment éprouvé ; si bien loin d'être docile à ses remontrances salutaires, il n'y a point de sollicitations que vous n'employiez pour changer la volonté : Certes, si le Supérieur a toute la force, que la sainteté de son caractère lui doit inspirer, il considerera toutes vos importunités comme de nouvelles preuves de votre indignité. Mais s'il est assez foible pour céder à vos injustes desirs, soyez convaincu que c'est un tres-grand malheur pour vous ; parce que vous entrez dans cet état, ou vous vous engagez dans cette charge contre la volonté de Dieu. *Le même.*

Tout Chrétien doit prendre des précautions pour connoître ce que Dieu demande de lui. Ces précautions doivent être plus grandes, quand il est question de choisir un état : mais quand il s'agit d'embrasser l'état Ecclesiastique, le plus saint, & le plus sublime de tous les états, c'est alors que les efforts doivent être redoublés ; c'est alors qu'un homme qui a la crainte de Dieu, met en usage tous les moyens, que la prudence chrétienne lui inspire pour découvrir la volonté de Dieu. Or après que Dieu vous aura fait connoître sa volonté, il faut être disposé à la suivre. Si Dieu veut que vous le serviez dans l'état Ecclesiastique, que rien ne vous arrête : Si Dieu ne veut point que vous soyez au rang de ses Ministres, fermez l'oreille à tous les conseils pernicieux des prudens du siècle. Telles doivent être les dispositions de notre cœur, pour pouvoir dire sincèrement à Dieu : Seigneur, enseignez-moi à faire votre volonté. *Le même.*

Il faut conlulter & suivre la volonté de Dieu sur cette affaire.

D'où viennent ces fausses idées que l'on a de l'état Ecclesiastique ? C'est que les dignitez de cet état sont à peu près considérées comme les dignitez seculières. On les regarde, comme des titres fastueux, qui donnent droit de se distinguer des autres hommes, & de s'élever au-dessus d'eux. Par là l'esprit d'orgueil & de domination s'est introduit dans l'Eglise ; le véritable honneur attaché aux dignitez Ecclesiastiques s'est détruit, parce qu'on a pris de mauvaises voyes pour le soutenir. Voilà de fausses idées, qui seroient aisément effacées, si l'on s'appliquoit sérieusement à connoître l'état Ecclesiastique. L'élevation de cet état n'est point pour nourrir l'orgueil ou l'oisiveté, elle est au contraire pour abatre l'orgueil, & pour animer au travail. *Le même Monsieur Lambert.*

Il ne faut pas regarder les dignitez Ecclesiastiques, comme l'on fait les dignitez seculières.

Si l'on rend un si grand honneur à ceux qui empruntent des hommes leur autorité, le Fils de Dieu prétend que l'on ait bien d'autres sentimens de veneration pour ceux à qui il confie son pouvoir. Il prétend que comme on honore les puissances seculières, sans examiner le merite de ceux qui en sont revêtus, on rende honneur au caractère sacré, quand bien même celui qui le porte s'en rendroit indigne par l'irregularité de ses mœurs. Il faut donc que le caractère des Ministres de Jesus-Christ soit bien élevé. Il faut que ce caractère soit bien considerable, & bien excellent, puisque l'éclat n'en peut être obscurci par les mœurs dépravées de ceux qui le portent indignement. *Le même. Discours second.*

L'honneur qui est dû aux Ecclesiastiques, & particulièrement aux Prêtres.

Il ne suffit pas quand il est question d'un benefice, de ne point écouter là-dessus la voix de vos parens interessez, qui parlent pour leurs intérêts ; vous ne devez pas écouter

Les vûes qu'il faut avoir en acceptant un benefice.



davantage la voix de votre amour propre, qui parle pour vos commoditez particulieres. Si vous ne considerez rien avec plus d'attention dans une Cure, que le revenu qui y est attaché, pouvez-vous croire que c'est la volonté de Dieu qui vous y fait entrer? Si vous appelez un bon benefice, non pas celui où vous pouvez davantage travailler au salut des ames, mais celui où vous pouvez davantage vous enrichir, n'êtes-vous pas un mercenaire plutôt qu'un fidele Pasteur? Un bon Pasteur, dit Saint Bernard, doit manger pour repaître les ouailles, & non pas les repaître pour dévorer tout: *Non pascum boni pastores ut comedant, sed comedunt ut pascant.* Le plus grand desordre qui puisse être au monde, dit Saint Augustin, est de faire des moyens la fin, & de la fin les moyens.

*Bernard. in illud, ecce nos reliquimus omnia, &c.*

Rien pourtant n'est plus ordinaire, mais rien de plus monstrueux, sur-tout dans le point que nous traitons. Ainsi donc la fin qu'on se doit proposer dans cet état, doit être toute spirituelle, & nullement temporelle. *Le Pere Segneri, dans la pratique des devoirs des Curez, traduite par le Pere Bussier, chap. 3.*

*Avant que de prendre un benefice on la Fré-trific il faut s'y être disposé par de bonnes mœurs, & une vie religieuse.*

Qui pourroit voir sans indignation, ces changemens d'état si subits, où l'on passe tout d'un coup d'une vie licentieuse, à une vie qui doit être essentiellement toute sainte? Et cela sans d'autres raisons, que parce qu'on s'est trouvé nommé à un benefice. Cependant on ne vous y appelle qu'autant qu'on vous suppose le merite. Quel monstre ne seroit-ce pas de voir le même homme, qui levoit hier l'étendard contre Jesus-Christ, se mettre aujourd'hui à la tête des soldats de Jesus-Christ; celui qui ne vivoit pas comme le doivent les plus imparfaits Chrétiens, devenir le maître & le docteur des Chrétiens; celui qui eût fait honte aux degrez du Sacerdoce les plus inferieurs, monter aujourd'hui au sublime degre de Pasteur? Est-ce donc là, s'écrie Saint Gregoire de Nazianze, comme nous faisons des Saints en un jour, & que nous rendons tout d'un coup sages & réguliers, ceux qui n'ont point apporté d'autre disposition au Sacerdoce que d'y vouloir entrer? *Le même.*

*Quand on n'admettoit que des Saints aux benefices à charge d'ames, Dieu en susciteroit, par le soin qu'il prend de son Eglise.*

Sur ce que l'on dit que si l'on n'admettoit que les plus gens de bien pour prendre le soin du troupeau de Jesus-Christ, qu'il ne se trouveroit plus de gens qui voulussent entrer dans les Curez; je réponds, qu'il ne s'en trouveroit plus en effet, qui voulussent y entrer avec cette facilité & cette présomption, que S. Gregoire ne pouvoit assez déplorer. Mais en recompense, ceux qui y entroient, y seroient appelez par la voix de Dieu; & il s'en trouveroit toujours assez. La Providence qui veille sur le bien de l'Eglise, ne manqueroit pas d'y pourvoir. Faisons seulement ce que nous devons, Dieu ne manquera pas de son côté à faire ce qu'il a promis. Convertissez-vous, mes enfans, dit le Seigneur, par la bouche de Jeremie; revenez à moi, & je vous donnerai des Pasteurs selon mon

*Jerem. 3. cœur: Convertimini filii revertentes, dicit Dominus; & dabo vobis pastores juxta cor meum. Le même.*

*Un Prêtre doit toujours avoir sa dignité & son caractère devant les yeux.*

Il seroit avantageux, disoit un Ancien, qu'au commencement de chaque journée, on vint avertir les Rois, & qu'on leur dit, vous êtes hommes; mais il seroit aussi tres-avantageux que les Ministres du Seigneur fissent tous les jours cette reflexion: je suis Ec-

clesiastique, je suis Prêtre, & Dieu m'a donné le soin des ames, qu'il a rachetées de son sang. S'il faut dire à un Roi, vous êtes un homme, quoi que vous ayez l'autorité d'un Dieu, de peur que l'orgueil ne lui enfle le cœur, & ne rende sa domination insupportable: il faut dire à un Prêtre, vous avez l'autorité d'un Dieu, quoi que vous paroissiez un homme, de peur que le grand épanchement avec le peuple, ne lui abaisse le courage, & ne rende son ministere vil & méprisable. *Le P. Bourdalouë, dans les Sermons imprimés sous son nom. Sermon pour le deuxième Mardi de Carême, du respect dû aux Prêtres.*

Il se trouve des Ecclesiastiques qui ont honte de leur profession, qui en effacent les marques exterieures, pour se dérober aux yeux du public. Leur emploi les incommode, c'est un fardeau pour les Saints; c'est aussi un fardeau pour eux: mais quelle différence! Les Saints le supportent, & les pecheurs s'en déchargent; affectant sous le nom de propreté une delicatesse étudiée, se dispensant de porter les ornemens de la clericature, qui ne sont honteux, qu'autant que leur déreglement leur a attaché de honte. Il semble qu'ils veulent cacher leurs fautes, en cachant leur dignité; tromper les yeux des hommes pour surprendre leur estime, se mettre à l'abri de leurs reproches, en essayant de leur faire voir la sainteté d'un état qu'ils profanent. Ils ne veulent pas qu'on voye ce qu'ils font, afin qu'on ne découvre pas ce qu'ils doivent être; & de là vient que le commun des hommes méprise, & le caractère qu'il faut honorer pour lui-même, & la personne qu'il faut honorer pour le caractère. *Le même.*

*Il y a des Ecclesiastiques qui ont honte de leur profession.*

Voilà à quoi se termine une lâche complaisance; le commerce dans les affaires temporelles, la frequentation des Laïques scandaleux; plus d'application au jeu qu'à la lecture; l'intrigue des procès qui les fait rencontrer plus souvent dans le Barreau que dans l'Eglise; cette humeur enjouée dans les conversations, ou la curiosité des nouvelles, & une affectation de plaisanterie. Toutes ces choses ne sont que des badineries dans la bouche des Laïques; mais ce sont des blâphêmes dans celle d'un Prêtre. Ce sont les paroles de Saint Bernard, que nous ne devons pas prendre pour des exagerations d'un Orateur. *Le même.*

*Les Prêtres & les Ecclesiastiques des honorent souvent leur caractère & leur dignité.*

En faut-il davantage que ce qu'a fait le Fils de Dieu dans l'Evangile, pour nous rendre venerable le caractère des Prêtres, qui est l'expression de son Sacerdoce éternel? S'il a honoré cette royale dignité dans ceux qui n'en portoit que la figure; quelle raison peut nous dispenser de rendre à ceux qu'il a vraiment consacrez pour être les pasteurs de nos ames, le respect qui leur est dû? Le Sacerdoce de l'ancienne Loi n'étoit qu'un Sacerdoce d'imperfection, selon la parole de l'Apôtre; ce n'étoit point un Sacerdoce de vérité, puisque les Prêtres ne sacrifioient que les figures de l'adorable Victime que nous offrons sur nos Autels. Ce n'étoit pas un Sacerdoce d'autorité, puisqu'ils ne pouvoient remettre les pechez; cependant le Fils de Dieu, qui en venoit établir un nouveau, qui n'avoit rien de ces défauts, lui rend de l'honneur en la personne de ceux qui en portoit le caractère. Il soumet à leur examen, le miracle qu'il vient d'operer sur le lépreux qu'il a guéri, & veut qu'on leur rende les honneurs &

*Le Fils de Dieu nous a donné lui-même l'exemple d'honorer les Prêtres.*

*Il n'y a rien de plus digne de respect que le caractère de la sainteté.*



les tributs, qu'il a meritez lui-même, pour nous apprendre combien grande doit être la veneration qu'il faut que nous rendions au nouveau Sacerdoce qu'il a établi dans son Eglise. *Tiré des Discours Chrétiens. Tom. 1. Discours sur ce sujet.*

Nous les devons respecter encore qu'ils soient de mauvaise vie.

Ne me dites pas qu'il y a des Prêtres qui se rendent indignes de ce respect, par le déreglement de leurs actions; Jesus-Christ a répondu à ce fameux prétexte, quand il a dit: *Les Scribes, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse: Ne faites pas ce qu'ils font, mais observez ce qu'ils vous disent.* Si vous avez lieu de les mépriser, parce qu'ils sont pecheurs, respectez-les du moins, parce qu'ils sont les Ministres de Dieu; & que semblables à ces canaux d'argile, par lesquels on fait couler l'eau des fontaines, ils ne laissent pas de vous annoncer les paroles & les commandemens de Dieu, & de vous distribuer ses graces, par l'administration des Sacremens. *Le même.*

Il faut respecter les Prêtres à cause de leur pouvoir.

Y a-t-il sur la terre une puissance qui approche plus de celle de Dieu, que la puissance des Prêtres? Ils pardonnent les pechez; ils serment les enfers; ils chassent les demons; ils ont les clefs du Ciel; & que leur manquent-il pour rendre leur puissance absolue, que de créer un nouveau monde? Il faut donc les honorer non seulement comme des hommes, mais en quelque maniere comme des Dieux: Disons plus; il les faut honorer en quelque façon comme Jesus-Christ même, qui leur a dit: qui vous écoute, il m'écoute, & qui vous méprise, il me méprise. Comme les Chrétiens reverent les Rois, d'autant plus qu'ils reconnoissent en eux l'image de la Majesté de Dieu qui leur donne quelque empire sur le monde; ainsi vous êtes obligés de porter d'autant plus d'honneur aux Prêtres, que vous reconnoissez en eux l'image de la souveraine puissance de Dieu sur vos ames, & la verité du Sacerdoce éternel de son Fils. *Le même.*

Les saints Peres ont considéré les mains des Prêtres comme le sacré sein de la sainte Vierge.

Les saints Peres ont toujours eu tant de respect pour la dignité des Prêtres, qu'ils n'ont rien trouvé dans l'Eglise, à quoi ils pussent comparer leurs mains que les chastes entrailles de la Bienheureuse Vierge; parce que comme dès le moment qu'elle eut achevé ces mots: *Je suis la Servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole,* le Fils de Dieu s'incarna dans son sein. Ainsi au moment que le Prêtre a achevé les paroles de la consecration, qui ne sont point des paroles d'humilité comme celles de la Vierge, mais de commandement, Jesus-Christ obéit à la voix du Prêtre, se rend dans ses mains, s'y incarne, pour ainsi dire, une seconde fois; il y change du moins la substance du pain & du vin, en la substance de son Corps, & de son Sang, & s'y fait la viande de son Ministre, & de tous les Fideles. *Le même.*

Toutes les merveilles que Dieu a rassemblées en leurs personnes meritent qu'on les respecte.

Tant de grandeurs, tant de merveilles, tant de puissance que Dieu a rassemblées en leur personne pour la consolation des peuples, & la gloire de son Eglise, ne sont-elles pas les fondemens de l'étrange obligation que nous avons de les honorer? Cependant où sont les Chrétiens persuadés que ces deux devoirs sont inseparables, comme dit le Sage, de craindre le Seigneur, & d'honorer les Prêtres? *In tota anima tua time Dominum, & Sacerdotes illius sanctifica;* où sont les Chrétiens convaincus, que de les mépriser, c'est mépriser Jesus-Christ même? *Le même.*

Eccli. 7.

Si les personnes consacrées à Dieu par le Sacerdoce, ont un rang plus élevé que les Laïques, elles sont aussi plus obligées de s'élever au-dessus d'eux, par l'exemple d'une plus grande perfection. Leur vertu doit être si éclatante qu'elle puisse servir de regle à tous ceux qui tendent à la sainteté; leur exemple doit être irréprehensible; on ne les doit voir que pour les admirer, & pour être édifié de toute leur conduite; leur vie est une lampe posée sur le chandelier de l'Eglise, pour porter les lumieres de la foi, & des vertus chrétiennes à tous ceux qui les regardent; leurs actions sont toutes observées; les ministres de Jesus-Christ, & ce qui bien souvent ne seroit rien dans un Laïque, passé pour une grande faute dans un Prêtre. *Le même.*

Les Prêtres & les Ecclesiastiques sont obligés à une plus grande perfection que les Laïques.

De quel poids pourroient être les paroles qu'ils annoncent dans les chaires de verité; les morales qu'ils débitent contre le luxe & les débauches? quelle créance donneroit-on aux conseils qu'ils adressent aux Penitens dans les Tribunaux, s'ils portoiient eux-mêmes le luxe & la débauche en triomphe jusques dans le sanctuaire? De quelles raisons se serviroient-ils pour convaincre les peuples des obligations qu'ils ont de pratiquer la vertu, & de s'éloigner du vice, si ceux qui portent d'une maniere particuliere le caractère de la vertu, & l'horreur du vice, avoient, par un renversement étrange, de l'horreur pour la vertu, & de l'amour pour le vice? *Le même.*

Sans l'exemple de leur bonne vie, les Prêtres & les Ecclesiastiques ne font nul fruit par leurs fonctions.

Quoi de plus déplorable que de voir des personnes aveugles sur leurs propres défauts éclairer d'une penetration aveugle, les moindres fautes des oints du Seigneur, auxquels il défend de toucher; saisir avec une avidité pleine de joye, tout ce qui donne la moindre prise à leur censure; couvrir sous des plaintes affectées, & sous des discours plus doux que l'huile en apparence, comme parle le Prophete, les traits les plus aigus de la médisance; condamner toutes les devotions qui ne sont pas du caractère de la leur; & comme si elles étoient l'idée de la perfection, & de la spiritualité, regler l'estime & le mépris qu'elles font des autres, par le rapport qu'elles ont ensemble. Efforçons-nous de contribuer chacun de quelque chose à la gloire de notre état, & à l'honneur de notre ministère, en gemissant sur l'aveuglement des severes censeurs de nos moindres fautes; tirons de leur malignité, un redoublement d'application à remplir nos devoirs: Ils ne nous pardonnent rien pour se pardonner tout à eux-mêmes; mais ôtons-leur cette dernière ressource, & ce malheureux plaisir qu'ils prennent à se réjouir de nos chûtes; soyons aussi vigilans sur notre conduite pour la regler, qu'ils sont attentifs sur nos mœurs pour les condamner; revêtus de toutes parts des armes de lumieres, ne laissons voir au monde aucun endroit foible, par où la malignité nous puisse prendre. *L'Abbé du Sarry, dans le Panegyrique de Saint Philippe de Nery.*

Injuste censure qu'on fait souvent des Ecclesiastiques.

Il faut l'avouer (Chrétiens) de tous les pecheurs scandaleux, les plus funestes à la Religion sont ses Ministres, quand ils la deshonnorent par une conduite opposée à la sainteté de leur caractère; lorsque ceux qui sont la lumiere du monde ne sont que des œuvres de tenebres; que l'éclat de leur dignité ne sert qu'à rendre plus visibles les taches de leur

Du scandale que donnent quelquefois les Ecclesiastiques.

leur



leur vie, & que le rang où ils sont élevez, n'attire les regards du monde sur eux que pour le rendre témoin de leurs foiblesses. Un pecheur de ce caractère est véritablement l'idole d'abomination, placé dans le lieu saint. C'est un embrasement dont les étincelles volent par tout; c'est un cadavre corrompu dans une place publique; c'est une source commune empoisonnée. Le peril du scandale se redouble, dit Saint Augustin, lorsque la reputation de la doctrine se joint à l'élevation du rang: parce que les peuples n'ayant pas assez de lumiere pour juger par eux-mêmes des choses de la Religion, ne la reverent qu'autant qu'ils la voyent reverée par ceux qui sont leurs chefs & leurs guides. Cependant bien loin de diminuer nos fautes par ceux qui sont élevez en dignité: je dis que nous devenons doublement coupables, quand nous nous abandonnons au peché, par ce malheureux prétexte: puisque nous ajoutons au crime que nous commettons, celui de recevoir volontairement l'impression du scandale, que nous devons repousser de toutes nos forces. *Le même.*

Le Fils de Dieu nous avertit expressément dans l'Evangile de considerer dans ceux qui sont assis sur la chaire de Moïse, non la vie, mais le ministère; non les œuvres, mais la doctrine. Mais le monde, qui en regarde souvent le caractère avec mépris, n'a des yeux que pour en voir le mauvais exemple, dont il se prévaut pour autoriser ses desordres. Que si parmi les Ministres du Seigneur, il s'en trouve quelques-uns qui viennent à tomber en quelque faute d'éclat, soit par infirmité, soit qu'en effet ils n'ayent pas assez de vertu pour soutenir le rang qu'ils occupent; c'est alors que les impies triomphent; & jugeant de tous les autres par rapport à ceux-là, la mauvaise conduite d'un seul leur fait décrier tous les autres. *Le même.*

On n'entend autre chose que les murmures des peuples contre ces Ministres revêtus d'un habit, & d'un caractère sans fonction, dont l'Eglise ne nourrit qu'à regret la scandaleuse oisiveté; qui emploient le patrimoine des pauvres à repaître les yeux du monde du vain spectacle de leur luxe; qui consomment en dépenses superflues, pour ne pas dire criminelles, le sacré dépôt des aumônes, dont la pieuse liberalité de nos peres n'avoit pas enrichi l'Eglise, pour les faire passer dans leurs mains, & les accumuler sur leurs têtes; qui dissipateurs sacrileges de ces biens immenses, dont ils doivent être de religieux économes, semblent insulter par leur orgueil à la misere du pauvre, dont ils dévorent la substance; qui n'ayant souvent pour merite que des qualitez seculières, ravissent par leur avidité, les recompenses dûes à la vertu, & sont blasphémer aux foibles, qui voyent ces étranges desordres, le nom de Jesus-Christ, dont ces Ministres indignes deshonorent ainsi le Sacerdoce. *Le même.*

Le nom d'Ange marque l'emploi, non pas la nature de ces esprits celestes, que Dieu a commis à la garde des hommes, & qui se font une gloire de veiller à la conduite de ces ames rachetées par le sang de l'Agneau, dont ils environnent le trône, & composent la cour. Heureux les Prêtres, qui partagent un si grand ministère avec ces divines intelligences! Quand ils dirigent les pecheurs dans le chemin du Ciel, ne sont-ils pas figurez dans cet

Ange envoyé au jeune Tobie, qui le conduisit si fidelement dans son voyage, & qui après l'avoir ramené dans la maison paternelle, appliqua sur les yeux du saint vieillard Tobie, le remede mystérieux, & en fit tomber les écailles. Chrétiens, Dieu vous a mis sous la garde des Anges, de ces saints Directeurs, dont l'Eglise ne manquera jamais, pour vous guider en toutes vos voyes. Avez leur secours, vous foulerez aux pieds les serpens & les basilics; vous sortirez vainqueurs des tentations les plus violentes, & des occasions les plus perilleuses. *Le même.*

Il faut que ce soit vous, ô mon Dieu! qui nous appelliez aux fonctions redoutables du sacré ministère. Ces vocations que l'ambition, ou l'interêt forment, ces missions que le credit des puissances arrache, que l'avarice des Prêtres sollicite, & qu'elle achete souvent par mille complaisances lâches, ne les justifieront donc pas au jour terrible de vos vengeances, & vous ne recompenserez comme Ministres, que ceux qui convaincus de ces paroles des livres saints: *Nul ne s'attribue à soi-même l'honneur du Sacerdoce; mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron;* qui convaincus, dis-je, de ces paroles, auront attendu pour exercer ces redoutables fonctions, que Dieu les y appelle. *Sermon manuscrit.*

Ce Saint ne regardoit pas l'état du Sacerdoce du même oeil que la plupart des gens qui l'embrassent, & cela à la honte de l'Eglise, qui entrent dans ce redoutable état sans vocation; ils ne le regardent que comme l'azile de la necessité, & de la misere; comme la retraite honnête des cadets des grandes maisons; comme le port de l'oisiveté, où l'on goûte avec moins de chagrin, & de dégoût les plaisirs de la vie: parce que, graces à la pieté des Fideles, dont les esperances se trouvent trompées par ces Ministres indolens & voluptueux, on a dans l'état Ecclesiastique des distinctions qu'on ne merite pas, des honneurs qu'on devroit mépriser, des richesses souvent dissipées inutilement. Ce Saint ne regarda point non plus le Sacerdoce par ces endroits admirables; mais il le considéra comme un état penible & laborieux, où l'on ne doit pas entrer, si on n'a pas un zele ardent de servir le prochain, de procurer le salut des ames, de ne refuser ni soin, ni peine, ni fatigues, pour ramener dans le bercail, les brebis qui en sont sorties; de renoncer à tout, pour n'avoir plus que Jesus pour heritage. *Le même.*

Si vous voulez suivre les regles de la prudence du salut, prosternez-vous humblement aux pieds de la divine Majesté; pesez-y vos deliberations dans la balance, dont J. C. se servira au jugement dernier; & voyez ce qui doit l'emporter, ou de perdre un benefice, ou de perdre le Ciel: Car si vous vous appercevez, que vous exposez manifestement votre salut, parce que vous êtes chargé de celui d'autrui, quelle folie seroit-ce de ne vous pas mettre en sûreté? Quels regrets accablans, mais quels regrets superflus n'en auriez-vous pas dans la suite? Votre famille, que vous avez voulu entretenir aux dépens du patrimoine de Jesus-Christ, viendra à s'éteindre; votre maison sera renversée, votre corps sera reduit en cendres; tout ce que vous avez eu de cher en ce monde, sera bientôt détruit, & votre ame entrera dans des supplices qui ne finiront point. *Pere Segneri, Devoirs des Curez.*

L'Apôtre réunit la qualité de Pasteur à

Il faut que ce soit Dieu qui nous appelle aux fonctions & aux ministères Ecclesiastiques.

Ad Hebr. c. 5.

Comme il faut envisager l'état Ecclesiastique.

Il faut quitter un benefice, quand on n'est pas capable d'en remplir les charges.

Il ne faut pas considerer la mauvaise vie des Ecclesiastiques, mais leur ministère.

Les abus que quelques Ecclesiastiques font des biens de l'Eglise.

De la dignité & des fonctions du Sacerdoce.



Les quali-  
tez d'un  
bon Pasteur.

Ad Hebr.  
13.

Incapacité  
pour s'ac-  
quitter des  
charges  
d'un bene-  
fice.

On ne me-  
rite point  
les revenus  
de l'Eglise  
sans y tra-  
vailler.  
Job. 32.

La sainteté  
que doi-  
vent avoir  
les Prêtres  
& les Ec-  
clesiasti-  
ques.

celle de Docteur, pour montrer le veritable  
devoir des Pasteurs de l'Eglise, qui est d'en-  
seigner ce qui concerne la foi & les bonnes  
mœurs. Le même Apôtre fait entendre par  
là, qu'on doit distinguer les vrais Pasteurs  
d'avec ceux qui n'en ont que le nom & l'ap-  
arence : *Memento prapostorum vestrorum,  
qui vobis locuti sunt verbum Dei.* Souvenez-vous  
de vos Pasteurs, qui vous ont annoncé la  
parole de Dieu, comme si, ni les aumônes,  
dont ils sont les distributeurs, ni les sacrifices  
qu'il leur appartient d'offrir, ni les Sacremens,  
dont l'administration leur est confiée, ni leur  
propre sang, quand ils le répandroient pour  
leur troupeau, ne pouvoient les rendre di-  
gnes de leur ministère, sans la prédication de  
la parole de Dieu. *Le même.*

L'excuse qu'on pourroit apporter prise  
de son incapacité pour s'acquitter des devoirs  
qui sont attachez à votre état, est honteuse  
& illegitime : c'est à vous d'acquérir ce qui  
est nécessaire pour les remplir. Cette con-  
noissance de votre incapacité n'est pas nou-  
velle ; vous l'aviez quand vous êtes entré dans  
votre emploi : qu'elle étoit donc alors votre  
temerité, de vous charger d'un poids si fort  
au-dessus de vos forces ? *Miserum est eum ma-  
gistrum fieri, qui nunquam discipulus fuit,* dit un  
saint Pere : C'est une chose bien déplorable,  
de devenir maître sans avoir été disciple. Pour-  
quoi donc avez-vous accepté votre benefice,  
ou pourquoi ne le quittez-vous pas ? L'oc-  
casion s'est trouvée, dites-vous ; quelle rai-  
son ! Il n'est pas temps d'apprendre, quand  
il est temps d'enseigner les autres. *Le même.*

Ce n'est qu'à force de travailler, & de tra-  
vailler utilement, qu'on peut meriter les  
revenus de l'Eglise ; hors de là, on n'en jouit  
point sans une espece de rapine : *Si fructus  
ejus terra comedi absque pecunia.* Qu'est-ce que  
manger les fruits de la terre sans argent, de-  
mande Saint Gregoire ? C'est en jouir sans les  
meriter ; c'est tirer dans un benefice la sub-  
sistance du peuple, & ne lui fournir pas tou-  
te la subsistance qu'on lui doit. *Fructus terra  
absque pecunia comedere, est ex Ecclesia quidem  
sumptus accipere, sed eidem Ecclesie predicationis  
officium non prestare.* *Le même.*

Guillaume de Paris distingue deux sor-  
tes de sainteté en Dieu ; une sainteté de se-  
paration, & une sainteté d'union : une sainté-  
té de separation, qui l'éloigne de tous ses  
ouvrages, & le separe infiniment d'eux ; une  
sainteté d'union, par laquelle Dieu ne trou-  
vant, & ne pouvant trouver aucun bien qui  
l'égale, il se repose & demeure en lui-même.  
Prêtres du Seigneur, voilà en un sens, ce  
que vous devez imiter pour travailler à vo-  
tre sanctification particuliere. Vous devez  
vous separer du mélange & de la corruption  
du monde, par la dignité de votre ministè-  
re ; & comme votre sainteté ne peut être en  
toutes choses semblable à celle de Dieu, &  
que vous ne pouvez vous reposer en vous-  
mêmes comme lui ; c'est à lui que vous devez  
uniquement vous attacher. Les Prêtres sont  
sur la terre les images vivantes de Dieu, dont  
ils doivent représenter la sainteté, & ils doi-  
vent lui être tellement unis, qu'ils fassent tous  
leurs efforts pour se rendre semblables à lui.  
Pour cet effet à quoi sont-ils obligez ? à une  
sainteté toute particuliere, & à une applica-  
tion continuelle à s'enrichir par l'acquisition  
de toutes les vertus. *Monsieur Fromentieres,  
Sermon pour les Prêtres.*

Ecclesiastiques, si vous vous livreZ entie-  
rement à l'action, à l'administration des Sa-  
cremens, à la Prédication, aux Instructions,  
aux Catechismes, à la verité, ce zele est loua-  
ble ; mais il ne seroit pas selon la science, si  
songeant aux autres, vous ne songiez pas à  
vous-mêmes. Ecclesiastiques zelez, je vous  
louë, d'avoir soin des peuples que Dieu vous  
a donnez à gouverner ; mais je ne vous  
louë pas, si gagnant des ames à Dieu, vous  
ne lui acqueriez la vôtre. A la verité, vous  
devez tous vos soins, & toutes vos applica-  
tions à vos brebis ; mais du moins mettez-  
vous du nombre, & rendez-vous quelque-  
fois vous-mêmes à vous-mêmes, par l'oraïson,  
la retraite, & une intime union avec Dieu :  
car encore est-il raisonnable de veiller sur soi-  
même, comme on veille sur les autres, & de  
travailler à faire une ample provision de ver-  
tus, après avoir fourni aux peuples les moyens  
d'en acquérir. *Le même.*

C'est un sanglant reproche que Tertullien  
faisoit autrefois aux Idolâtres, lorsqu'il leur  
disoit qu'ils étoient si aveuglez que de pren-  
dre garde si les victimes qu'ils égorgoient  
étoient saines, sans se soucier si eux-mêmes,  
qui les sacrifioient, étoient innocens, & sans  
tache : *Miror cur hostia probentur penes vos, cur  
potius victimarum precordia, quam vestra scrutemini.*  
Que n'auroit-il pas dit des Ministres  
du vrai Dieu, s'il avoit vû qu'ils se fussent  
peu mis en peine de mener une vie pure &  
irreprehensible, dans une Religion toute sain-  
te, & dans un emploi tout divin ? Quel su-  
jet n'auroit-il pas eu de se plaindre, qu'exa-  
minant les consciences des Fideles, & qu'ayant  
l'honneur de sacrifier sur nos Autels Jésus-  
Christ ; de se plaindre, dis-je, qu'ils s'inge-  
rent dans un si redoutable ministère, sans  
prendre garde s'ils ont la pureté, l'innocen-  
ce, & la sainteté qu'il demande. *Le même.*

C'est une chose étrange, combien ceux qui  
sont les moins spirituels, & les plus indul-  
gens à l'égard d'eux-mêmes, sont subtils &  
ipirituels à l'égard des Ecclesiastiques ; la ma-  
lignité leur ouvre les yeux sur les moindres  
choses ; ils ne leur pardonnent rien, ils n'ex-  
cuseut rien en eux. Le demon qui couvre  
aux yeux des peuples leurs propres défauts,  
afin de les y entretenir, leur découvre les  
moindres défauts des Pasteurs pour les avi-  
lir, & pour détruire l'impression de leurs pa-  
roles, & de leurs exemples. C'est un puissant  
motif aux Ministres de l'Eglise, pour éviter  
même les petits défauts, & pour pratiquer ce  
que Saint Paul observoit dans sa conduite,  
de ne donner à personne aucun sujet de scan-  
dale, afin de ne pas faire blâmer son ministè-  
re. *Le même.*

Que ne puis-je arrêter ici, à la vûë d'un  
si grand exemple, tant d'indignes Ministres,  
qui s'ingèrent au Sacerdoce, non par l'attrait  
d'aucune vocation, mais par des vûës de chair  
& de sang, par des considerations humaines  
& politiques, & enfin par le seul motif de  
l'ambition, & de l'avarice. On prend le pa-  
ri du Seigneur, pour se sauver du débris d'u-  
ne famille déchûë ; pour se mettre à couvert  
du mauvais temps ; pour entretenir une hon-  
nête oisiveté, sous un specieux prétexte de  
la condition qu'on embrasse, & mener une  
vie profane sous un habit sacré. On entre  
dans l'Eglise comme dans une terre de pro-  
mission, pour y vivre heureux ; on se charge  
de benefices pour en dissiper les revenus,  
sans

Les Eccle-  
siastiques  
ne doivent  
pas donner  
tout leur  
temps à  
l'action.

Les Prêtres  
doivent vi-  
vre sainte-  
ment.

La condit-  
te des Ec-  
clesiastiques  
est plus ob-  
servée, &  
plus mal-  
ignement  
censurée  
que celle  
des gens  
du monde.

De ceux  
qui entrent  
dans l'état  
Ecclesiasti-  
que, par  
des vûës  
purement  
humaines.



fans se foucier de la peine & du travail qui y est attaché. On sçait fort bien separer le précieux du vil ; on remuë ciel & terre pour y maintenir ses interêts, en ce qui touche l'honneur & le profit ; on se décharge tant qu'on peut du fardeau, auquel on s'est engagé ; parce qu'on n'y apporte qu'un esprit mercenaire, pour s'enrichir des dépouilles des pauvres, & non pas un esprit de zele, pour se sacrifier au service de Dieu, & de l'Eglise. *Monsieur Fléchier, Paneg. de Saint Joseph.*

La pieté paroît davantage à honorer un Prêtre vicieux, que celui qui est le plus exemplaire.

Honorer un Prêtre, ou l'on voit un saint accord de mœurs & de discours, qui met toute sa joye à exciter les pecheurs à penitence, & à soulager les besoins des miserables ; qui déracine les vices, qu'une habitude inveterée avoit rendus presque naturels ; qui termine les differends, dont on ne sçavoit trouver l'origine dans les familles ennemies ; c'est agir par un principe de raison ; car qui pourroit refuser son estime à cette sagesse accommodante sans lâcheté, à cette science édifiante sans aigreur, à cette éloquence convaincante sans artifice ? Sa conduite est le modele de la sagesse, & son visage l'image de la vertu. Honorer un homme si digne d'être honoré, c'est être raisonnable ; mais respecter un autre, en qui bien loin que ces vertus se trouvent, on ne rencontre que des vices opposez, c'est agir par un sentiment de pieté ; parce que c'est respecter le caractère qui est inseparable de sa personne : au contraire, mépriser un Prêtre, l'outrager, ou médire de lui, c'est mépriser Dieu, c'est outrager Dieu, c'est médire de Dieu ; parce que c'est s'attaquer au caractère même. *Pere Bourdaloue, Sermon du respect qu'on doit aux Prêtres.*

La sainteté & les bonnes mœurs des Ecclesiastiques,

Dans l'administration des mysteres de l'ancienne Loi, tout portoit au respect, tout surprenoit les esprits les plus barbares. Cet appareil religieux, dit Saint Chrysostome, ces pompeux habillemens du Grand Prêtre, ce silence mystereux ; cette entrée du Sanctuaire fermée à tout le reste du monde ; cette magnificence, & cette prodigieuse quantité de vases, d'instrumens destinez à la pompe des sacrifices ; le feu du ciel tombant souvent sur les victimes visiblement & publiquement ; mille châtimens des profanateurs, ou des adorateurs temeraïres ; tout cela soutenoit alors la grandeur de la Religion, le respect & la veneration des peuples. Maintenant dans cette simplicité, qui accompagne nos mysteres ; dans cette facilité d'en approcher ; dans cet abaïssement d'un Dieu qui est caché sous de foibles especes, & qui se livre tous les jours aux yeux, aux mains, à la bouche, au pouvoir de ses serviteurs ; je l'ose dire, Messieurs, rien ne peut soutenir chez nous le respect de la Religion, que la vertu, l'innocence, la sainteté, la vie exemplaire de ses Ministres. On sçaura que notre Dieu est grand, tout humble, & tout foible qu'il paroît, quand on verra que nous le servons, comme le plus grand, & le premier de tous les maîtres. *Tiré d'un Sermon manuscrit sur les devoirs des Prêtres.*

La mauvaise vie des Prêtres les expose au mépris des peuples,

Si ceux qui par leur état, sont les appuis, les soutiens, les pierres de la maison de Dieu, sont dispersez & vagabons par le monde, embarrassez dans les intrigues, les soins & les miseres du monde, par où prétendent-ils que leur ministère soit honoré, lors qu'eux-mêmes le deshonnorent ? *Jacent per ministerium operis, & honorari volunt de imagine sanctitatis,*

dit Saint Gregoire : Rien ne soutient le respect que l'élevation ; jamais on ne respecte, on n'admire ; que ce qui est au-dessus de sa portée, de sa vue, de son intelligence, de son rang. Elevez que nous sommes au-dessus du vulgaire, ou prophane, ou ignorant, par la sainteté du caractère qui nous distingue, nous perdons tout, dès que par nos mœurs & par nos manieres, nous nous abaïssons aussi bas qu'eux, comme dit admirablement Saint Ambroise : *Quomodo observari potest à populo, qui nil habet separatum a populo, nil dispar à multitudine ? Quid in te miretur, si sua in te recognoscat ?* Comment le peuple admirera-t-il celui qui n'a rien au-dessus du peuple, rien même de different ? Que respectera-t-il en nous, s'il n'y trouve rien que ce qu'il voit en lui ? Les mêmes inclinations, les mêmes passions, les mêmes foiblesses : s'il remarque dans nos actions ce qui lui paroît dans les siennes ; s'il voit les personnes dévouées au culte de Dieu se dévouer à l'interêt ; & à l'avarice, devenir les esclaves des grands, les economes de leurs maisons, les fermiers de leurs biens, les surveillans à leurs affaires, les sollicitateurs de leurs procès, les ministres même de leurs passions. *Le même.*

Ce que produit la mauvaise éducation des Prêtres peu modestes & peu recueillis

Quand on voit des Ecclesiastiques par des gestes mal compassez, par des manieres brusques & indécentes, attirer le mépris des assistans sur le plus auguste de nos mysteres, quels principes imprimons-nous dans l'esprit & dans le cœur des Fideles, pour la Priere, pour la Confession, pour la Communion, pour tout ce qui sert de nourriture à notre ame ? Ce qu'ils apprennent de nous par là, c'est que l'on peut parler à Dieu comme on ne voudroit pas parler aux hommes ; c'est que l'on peut prier sans penser à Dieu ; c'est que l'on peut faire une coutume, un jeu, du frequent usage de la penitence ; c'est que l'on peut participer à la table du Fils de Dieu, non seulement une fois l'an, mais tous les jours de l'année sans nulle préparation, & ce qu'il y a de plus terrible, sans nul fruit. *Le même.*

Les avantages de l'état Ecclesiastique pour devenir saint.

Après tout, on ne peut nier que dans l'état Ecclesiastique, il n'y ait de grandes graces, & de grands moyens pour mériter le bonheur des Saints. Où sont les plus zelez serviteurs du Seigneur ; où sont ces ames genereuses, qui s'exposent à tout pour travailler à sa gloire, ne sont-elles pas dans l'état Ecclesiastique ? O travaux Apostoliques ! ô soins ! ô veilles ! ô rigoureuses vertus, pour qui êtes-vous que pour ces hommes consacrez au Seigneur ? A entendre quelques libertins, ou quelques zelez indiscrets, tout est corrompu dans l'Eglise ; il n'y a plus parmi les Prêtres, que scandale, mollesse, avarice. Il y a de méchans Prêtres ; il y a des Pasteurs mercenaires, plutôt à Dieu qu'il n'y en eût point ! Mais jusqu'à quand se servira-t-on de ces malignes inventions ? Ne se représentera-t-on jamais que tant qu'il y aura des hommes descendus d'Adam, il y aura toujours des méchans dans les plus saints ministres ! Mais cela empêche-t-il qu'il n'y ait un grand nombre d'Ecclesiastiques, qui servent Dieu en esprit & en verité ? Jamais a-t-on vû plus de probité, de modestie, de retenue dans les Ministres de l'Eglise ? Jamais les Prélats ont-ils veillé sur leur troupeau avec plus d'exactitude ? On voit encore, malgré la corruption du siècle, des Directeurs & des Confesseurs, qui dans le Tribunal de la Penitence, devoient avec une pa-



tience édifiante, mille peines, & mille dégoûts. On voit encore des Missionnaires, qui animez de l'esprit de Dieu, arroient de leurs sueurs les champs steriles d'une campagne ignorante; qui courent des deserts inconnus, & qui sont retentis de vastes forêts du bruit impetueux de leur zele. On en voit encore, qui vont aux extrémités de la terre chercher au peril de leur vie, des ames perduës dans ces barbares climats, où la lumiere de l'Evangile n'avoit pas jusques-ici brillé.

*Tiré du Dictionnaire Moral, Tome premier.*

Il ne faut pas prendre occasion de la mauvaise vie des Prêtres, de les mépriser ou de les imiter.

Bien que la vie de quelques Ecclesiastiques ne soit pas innocente, leur pouvoir est legitime, leur Sacerdoce est une grace gratuite, que Jesus-Christ ne leur a pas donnée précieusement pour leur merite, mais pour votre sanctification, & le bien de son Eglise; il ne la revoque donc pas pour leur peché. C'est donc un crime qui ne sera point excusable devant Dieu, que d'ôter l'honneur à leur dignité, sous prétexte de le refuser à leurs vices: ils vivent pour eux, mais ils administrent pour vous. S'ils vivent mal, c'est leur malheur; s'ils administrent bien, c'est à votre salut; laissez ce qui les regarde, prenez ce qui vous appartient. Si vous ne pouvez apporter de remede à leurs desordres, servez-vous d'eux comme de flambeaux qui se consument en même temps qu'ils vous éclairent.

*Tiré des Discours Chrétiens.*

La grandeur de la dignité du Sacerdoce.

Personne, dit Saint Paul, ne peut sans une ambition criminelle & déreglée, ni aspirer à un honneur dont il se sent indigne, ni s'élever soi-même à une dignité de laquelle il se croit incapable. Personne ne peut croire sans présomption qu'il soit digne d'un honneur qui ne se peut mériter; ou qu'il soit capable d'une dignité qui surpasse la capacité des hommes & des Anges. Or le Sacerdoce est un honneur qui ne se peut mériter; c'est une dignité qui surpasse la capacité des hommes & des Anges; personne ne peut donc, sans un extrême aveuglement, se croire digne du Sacerdoce; personne ne doit croire qu'il en soit capable. Aaron, tout saint qu'il étoit, tout frere qu'il étoit de Moïse, n'auroit jamais pensé au Sacerdoce de l'Ancien Testament, & il n'auroit pas crû y pouvoir penser, si Dieu ne l'y eût appelé. Ce fut le Sauveur qui éleva les Apôtres à celui de la nouvelle Loi, & qui les consacra lorsqu'ils y pensoient le moins, & sans qu'ils eussent recherché cet honneur. Saint Chrysostome s'en jugeoit si indigne, que lorsqu'il apprit qu'on avoit dessein de l'ordonner, il s'enfuit & se cacha. Saint Benoît qui avoit de son temps dans son Ordre presque autant de Saints que de Religieux, ne vouloit pas qu'ils demandassent les Ordres sacrez, ni qu'ils osassent même en parler, ni y penser. Saint François d'Assise, cet homme mort au monde, & si conforme au Sauveur crucifié, regarda toujours la Prêtrise comme une dignité infiniment au-dessus de lui, & n'y pensoit qu'en tremblant, & jamais il ne pût se résoudre à s'y présenter. Comment l'entendons-nous donc, Chrétiens? Les plus grands Saints se sont jugez indignes de la dignité sacerdotale; ils ne l'ont reçue qu'avec frayeur, & après de longues resistances; quelques-uns même ne l'ont jamais voulu recevoir: & aujourd'hui combien d'Ecclesiastiques, qui ne sont pas saints, & qui sont bien éloignés de l'être, osent s'ingerer dans cette dignité formi-

dable? *Le Pere le Valois, huitième Lettre sur la Retraite.*

L'homme du monde est exposé à de grands dangers, mais il n'a pas de si grandes obligations; le Religieux a de grandes obligations, mais il n'est pas dans de si grands dangers, & il a de tres-grands secours; la clôture le retient, & ferme les avenues au mal; la regle le dirige, & lui prescrit le bien qu'il doit faire; le Supérieur le veille; ses Freres le soutiennent par leurs prieres, & l'encouragent par leurs exemples; mais le Prêtre seculier a presque toutes les obligations du Religieux, & lorsqu'il demeure dans une maison laïque, il est dans les mêmes dangers que l'homme du monde; que dis-je, il est même dans de plus grands dangers, parce qu'il se trouve exposé aux mêmes occasions, & qu'il n'a pas les mêmes libertez. *Le même.*

L'état des Prêtres seculiers est sujet à de grands dangers.

Vous allez entrer dans les Ordres sans l'ordre de Dieu; vous y allez entrer par un desordre extrême contre l'ordre de Dieu. Vous allez prendre un emploi considerable dans son Royaume sans sa permission, & contre sa volonté; vous allez vous ingerer dans le manement des affaires de son Eglise, & usurper le pouvoir de condamner, d'aboudre, d'imposer des peines, de faire des graces, de dispenser ses tresors. Ne vous imaginez pas que Dieu le souffre impunément. S'il en tolere quelques-uns sur la terre, lesquels ont eu cette hardiesse, sçachez qu'il leur reserve de plus grands, & de plus longs supplices dans l'autre vie; qu'il les regarde déjà comme des vases de colere propres pour la mort éternelle. *Le même.*

Permission de Dieu sur ceux qui entrent dans le Sacerdoce sans vocation.

Saint Paul veut que tous ceux à qui l'Evangile est prêché, se conduisent d'une maniere digne de l'Evangile. Ceux-là donc qui l'annoncent, sont encore plus obligez de se conduire d'une maniere digne de l'Evangile. Quoi de plus saint, quoi de plus pur que l'Evangile de Jesus-Christ? Ce n'est donc qu'en menant une vie tres-pure & tres-sainte que les Ministres de Jesus-Christ peuvent se conduire d'une maniere digne de l'Evangile. Un Ecclesiastique qui ne se conduit point d'une maniere digne de son état, en connoit-il l'excellence? Ne rougit-il point, quand il considere l'extrême disproportion qui se rencontre entre sa vie & son état? Son état est tres-élevé, & sa vie toute rampante. Ces choses ont paru à Saint Bernard si extraordinaires, & si hors de raison, qu'il a regardé comme un monstre l'union de la dignité Ecclesiastique avec la vie seculiere & profane: C'est une chose monstrueuse, dit ce Pere, que d'être dans un degré tres-élevé, & d'avoir un cœur rampant; d'occuper la premiere place, & de mériter par la vie d'être réduit à la dernière place; de faire connoître aux autres la nécessité de pratiquer de bonnes actions, & d'avoir les mains vuides de bonnes œuvres; d'annoncer les maximes de l'Evangile, & de n'en tirer aucun fruit; d'avoir reçu du Ciel une autorité qui suppose un caractère ferme, & de ne faire appercevoir dans la conduite qu'inconstance & foiblesse. Helas! parmi les Ecclesiastiques il n'y en a que trop qui trouvent le malheureux secret d'allier ensemble toutes ces contradictions. O vous qui êtes dans un état, & dans un degré si élevé, n'êtes-vous point confus de mener une vie si indigne du rang que vous tenez? Quelle proportion entre votre dignité, & votre condui-

Les Ministres de Jesus-Christ & de l'Evangile, doivent mener une vie pure & sainte.



te ? Vous êtes par votre rang Ministres de Jesus-Christ, & vous êtes par votre vie esclaves du demon : vous êtes par votre rang destinez à inspirer la sainteté, & vous en éloignez les hommes par vos mauvais exemples. *Monsieur Lambert, second Discours sur l'Excellence de l'état Ecclesiastique.*

Que les Ecclesiastiques & particulièrement les Pasteurs sont obligés d'insinuer les peuples.

Les personnes consacrées à Dieu dans l'état Ecclesiastique, sont comptables de tout leur loisir à Dieu & aux fideles ; ils sont obligés de se remplir des maximes de la Morale chrétienne, par l'oraison & par la lecture, afin de les enseigner aux peuples ; ils doivent, à l'exemple de ces Anges que vit le Patriarche Jacob, monter au Ciel pour recevoir les ordres de Dieu, & descendre ensuite sur la terre pour les annoncer aux hommes. Ils ne font pas Prêtres pour jouir en repos des revenus de l'Eglise ; mais ils doivent sçavoir que s'ils sont déchargés du soin penible d'amaasser dequoi subsister, c'est afin qu'ils vquent avec plus de liberté & de desintéressement à servir Dieu & le prochain : qu'ils doivent montrer l'amour qu'ils ont pour Dieu en prêchant, en instruisant, en dirigeant les consciences, & s'employant enfin sans relâche, chacun selon ses talens, à faire connaître, aimer & servir Dieu : *Unusquisque prout accepit à Domino. Auteur anonyme.*

On entre dans l'état Ecclesiastique par des vûes humaines, & pour posséder des bénéfices.

C'est un des grands desordres de ce siècle, d'entrer dans la clericature par une autre porte que celle de la vocation legitime, suivant la conduite malheureuse qu'on tient ordinairement dans les familles, où les vûes seules d'intérêt président à des destinations, pour lesquelles Dieu devoit être long-temps consulté ; & par là l'Eglise se trouve remplie de libertins, qui la scandalisent, & qui n'ayant pensé qu'à dévorer son patrimoine, ne songent qu'à se divertir, laissant à des étrangers le soin & l'honneur de lui rendre service. Comme ils mettent les dignitez de l'Eglise au rang des biens de fortune, ils y aspirent comme un courtisan à une dignité de la Cour ; ils y courent par les mêmes voyes ; ils en font le même usage. Ainsi se perpetue la simonie ; ainsi se multiplient les scandales ; ainsi l'abomination de la déololation se trouve dans le lieu saint. *Tiré de la vie de l'Abbé de la Trappe, par Monsieur de Maupeou, l. 1.*

Les Prêtres doivent travailler à leur propre sanctification, & à sanctifier les autres.

Le Sacerdoce est comme la piscine probatique, où les malades viennent recouvrer la santé. Vous êtes la lumiere du monde, dit le Sauveur à ses Ministres, vous êtes le sel de la terre ; ils doivent donc se sanctifier au milieu du monde, & sanctifier le monde avec eux ; éclairer le monde, sans se laisser obscurcir par les tenebres du monde ; préserver le monde de la corruption, & demeurer eux-mêmes incorruptibles au milieu du monde corrompu. Telle est la grace de leur état ; tel est l'esprit de leur vocation. Si vous voulez remplir les devoirs d'un Prêtre, écrivoit Saint Jérôme à Saint Paulin : *Si officium vis exercere Sacerdotis* : Vivez parmi les peuples, & faites consister votre salut, à procurer le salut des autres. *Livre intitulé, Retraite pour les Ordinaires ; par Monsieur le Cure de Saint Sulpice de Paris.*

Disposition que les Prêtres doivent apporter à l'exercice de leurs fonctions.

Saint Jean-Baptiste se retira dans le desert, pour se disposer aux fonctions de son ministère : *Et erat puer in desertis usque in diem ostensionis sue ad Israël.* Il ne devoit exercer que les plus communs emplois du Sacerdoce, prêcher la penitence, préparer les voyes du

Tome II.

Seigneur, administrer un Baptême, qui n'étoit qu'une simple ceremonie, & montrer Jesus-Christ au doigt ; le baptiser dans son corps naturel, & rendre témoignage, qu'il avoit vû le Saint Esprit descendre sur lui : il passe néanmoins ses jours dans la solitude, pour y puiser la grace nécessaire à sa mission. Que ne doit point faire le Prêtre, pour se disposer à exercer les fonctions de la sienne ? Ne doit-il pas prêcher la parole de Dieu aussi bien que lui ? Porter les hommes à faire penitence ? Ne confere-t-il pas un plus excellent Baptême ? Ne fait-il pas davantage que de montrer Jesus-Christ au doigt ; puisqu'il le touche, qu'il le porte, qu'il le distribue aux Fideles ? Pour remplir tant de devoirs, ne faut-il pas non seulement qu'il y soit appelé de Dieu, mais encore qu'il se dispose à de si hauts ministres, qu'il écoute la voix de Dieu dans la retraite, avant d'exiger qu'on l'écoute lui-même ? *Le même.*

N'est-il pas dit aux Prêtres & aux Levites, dans le livre des Nombres : Le Dieu d'Israël vous a distingués & séparés de tout le peuple : il vous a unis & attachés à soi, afin que vous le serviez dans le culte de son Tabernacle, & que vous soyez ses Ministres ? Des hommes séparés du monde, & appliqués à Dieu, sont des hommes d'oraison, de retraite, d'une piété exemplaire, uniquement attentifs à remplir leur ministère. Ainsi, mes freres, Prêtres, & Ministres du Seigneur, à qui j'ai l'honneur de parler, Jesus-Christ nous en a retirés, & nous y avons renoncé nous-mêmes volontairement quand nous avons reçu les Ordres. Notre Ordination est un mystère de consecration & de separation tout ensemble ; nous y recevons un caractère qui nous consacre à Dieu ; nous y faisons un divorce qui nous separe du monde : & comme le caractère que nous y recevons de Dieu, ne se peut effacer, le divorce que nous y faisons avec le monde, ne doit jamais finir. *Le Pere le Valois, dans sa septième lettre sur la Retraite.*

Les Prêtres sont essentiellement obligés de vivre séparés du monde.

Ce qui fait qu'il se rencontre peu de Prêtres, & d'Ecclesiastiques, qui ayent l'esprit de leur ministère ou de leur vocation, est un commerce perpetuel avec les personnes seculieres, parce qu'ils prennent facilement le caractère de leur esprit ; & ensuite ne tardent gueres à suivre le dérèglement de leur conduite. Il arrive même que les conversations qu'ils ont ordinairement entre eux, sont si basses, & si indignes de l'Onction sacrée qu'ils ont reçue, & de l'état éminent où ils sont élevez, qu'il n'y a nul lieu de s'étonner si étant en quelque sorte devenus tout seculiers, ils ont la plus part si peu de respect & de veneration pour les Mysteres, & pour les choses saintes ; s'ils prient avec tant de tiédeur & de dissipation ; s'ils chantent les louanges de Dieu avec tant de précipitation & d'irreverence ; s'ils font leurs fonctions avec tant de negligence, & d'immodestie ; s'ils s'acquittent de leurs devoirs avec tant de langueur & de paresse ; s'ils travaillent au salut des ames avec tant d'indifférence & de froideur ; s'ils instruisent avec si peu de charité & de succès, & s'ils conversent ordinairement avec si peu d'édification, & quelquefois avec tant de scandale. *Livre intitulé, Entretiens de l'Abbé Jean, & du Prêtre Eusebe.*

La cause pourquoi peu d'Ecclesiastiques ont l'esprit de leur vocation & de leur ministère.

S'il n'y avoit que les Religieux qui fussent obligés aux travaux de la penitence, il s'en suivroit que Dieu n'auroit de justice que pour

Les Prêtres ne sont pas moins obligés à mener



une vie penitente que les Religieux.

eux ; & qu'ainsi ce seroit un tres-méchant parti à prendre, que d'embrasser la vie qu'ils professent : mais, non ; les pechez des Prêtres ne sont pas moins énormes que le sont les pechez de ceux qui se sont consacrez au service de Dieu dans les cloîtres ; Dieu ne les menace pas de moindres châtimens. Il n'y a point de puissance sur la terre qui égale la leur, & leur caractère est si auguste, que l'on peut dire qu'il les élève au-dessus des Anges. Mais s'ils sont si malheureux que d'abuser de cette souveraine puissance, & s'ils prophéant ce caractère sacré, quels supplices ne doivent-ils point attendre, s'ils n'expient leurs crimes par une severe penitence ? Mais quand même ils n'auroient pas commis de ces pechez énormes, qui, selon le Concile de Trêves, ne peuvent être effacez, que par beaucoup de larmes, & par de grands travaux ; ils ne seroient pas dispensez pour cela de gemir & de s'affliger, pour meriter le pardon de ces fautes, que les plus justes n'évitent que rarement. Et ils doivent s'appliquer avec d'autant plus de soin à se purifier de leurs moindres souillures, que leur sainteté doit être non seulement le modele & l'exemple de la sainteté des Chrétiens, mais encore comme la cause & l'instrument de leur sanctification. *Livre intitulé, les Entretiens de l'Abbé Jean & du Prêtre Eusebe.*

Suite du même sujet.

Les Peres qui parlent de l'état religieux, nous avertissent qu'on n'y entre que pour pleurer ses pechez & ceux du peuple. Et les Prêtres peuvent-ils dire qu'ils n'ont point contracté cette double obligation en entrant dans le Sacerdoce ? S'ils n'ont pas fait une longue & serieuse penitence des fautes de leur jeunesse, avant que de recevoir les saints Ordres ; quelle profanation ? S'ils n'ont pas été appelez au sacré ministère qu'ils exercent ; quelle insolence ? Si y ayant été appelez légitimement, ils ne suivent pas la grace de leur vocation ; quelle infidelité ? Si se contentant de ne pas vivre dans le desordre, ils ne s'efforcent point de correspondre à la sainteté de leur état ; quel déreglement ? S'ils ne se conduisent pas d'une maniere digne de la grandeur & de la majesté de celui à qui ils ont l'honneur d'appartenir ; quelle indignité ? Si leur cœur n'est pas un tresor de sagesse, & si leurs lèvres, pour me servir de l'expression de l'Écriture, ne sont point les gardiennes de la science ; quel sujet de reproche ? S'ils n'élèvent pas sans cesse leurs mains vers le Ciel, pour attirer des bénédictions sur les peuples ; quelle injustice ? Si au lieu d'appaiser Dieu par l'innocence de leur ame, & par l'ardeur de leurs prieres, ils l'irritent par le déreglement de leur conduite ; quelle impiété ? Si croyant qu'une vertu commune suffit à ceux que l'Écriture appelle les Ministres & les Anges du Seigneur, ils ne s'efforcent pas d'arriver à la perfection la plus sublime ; quelle negligence ? S'ils sont des sujets de chute à ceux qu'ils sont obligez d'édifier ; quel scandale ? Si la crainte de s'attirer quelque disgrâce, les rend timides dans les exercices de leur ministère ; quelle lâcheté ? Si enfin la passion de plaire aux Grands, & de s'établir dans le monde les porte à faire des choses indignes de la grandeur de leur caractère ; quel aversissement ? *Le même.*

Le mauvais emploi des biens de l'Eglise, &

On a tiré des biens de l'Eglise des sommes immenses, & les reparations sont encore à faire ; les aumônes sont encore dûes, & l'on

continué de vivre dans le faste, dans les delices, & l'on meurt comme on a vécu. Que l'on s'épargneroit de cruels repentirs, si on remplissoit des devoirs qu'on ne viole jamais sans injustice ; & quel fond de merite ne seroit-on point auprès de Dieu, si enrichi des biens de l'Eglise, on en faisoit part à tous ceux qui y ont droit ? Un benefice qui n'est benefice que pour celui qui le possède, est un titre bien onereux pour l'autre vie. Les riches, selon les desseins de la Providence, ne sont riches que pour les pauvres ; quel doit être le sort éternel d'un Beneficier, qui n'aura été riche que pour ses parens, que pour ses plaisirs, que pour lui ? *Le même.*

l'obligation d'en faire l'aumône.

Le precepte de faire l'aumône est indispensable à tous les Chrétiens qui peuvent la faire ; on la doit dès qu'on le peut. Quelle est donc l'obligation de ceux qui ne sont riches que des aumônes des Fideles ? Qui ne sont même si riches que pour soulager plus de malheureux, & qui après avoir fait de grandes largesses aux pauvres, ne laisseroient pas encore d'être riches ? Quel bien ne seroient pas douze, ou quinze mille livres répandues chaque année sur ceux qui vivent dans l'indigence ! Que de gens sauvez du desespoir ! Que de familles oberrees qui seroient secourues, & tirées même de la misere ! Bien des personnes pourroient en répandre davantage sans s'appauvrir. A la verité, on en nourrirait moins de chevaux, on marcheroit avec moins de train, on seroit moins splendidement traité, on seroit moins de voyages inutiles : mais en seroit-on moins respecté ? en seroit-on moins estimé, moins honoré ? *Le même.*

Le precepte de l'aumône regarde particulièrement les ecclesiastiques.

Un riche benefice est un beau poste ; mais est-il moins dangereux ? Chargé du salut de tant d'ames, ou du moins de tant de devoirs, qu'il est à craindre qu'on ne risque son propre salut, sur-tout quand on manque de vocation ? Or en est-ce une fort furnaturelle que le desir de suppléer par un benefice au peu de bien qu'on a ? Consulte-t-on ses talens, & ses qualitez, plus que son ambition ? Pour avoir mieux couru, en est-on plus digne ? La resignation souvent qui donne tout le droit, donne-t-elle tout le merite ? Un benefice à charge d'ames est un pesant fardeau ; les plus forts & les plus robustes en sont accablés, tandis souvent qu'une foible vertu, qu'un esprit mediocre & sans secours s'en joue. Quel fond de science & de pieté ne demande pas un si redoutable ministère ? Att-on les provisions, on ne s'inquiète plus des qualitez qu'on n'a pas. Depositaires des merites & du sang de Jesus-Christ, destinez par office à guerir toutes les maladies de l'ame, & à nourrir le peuple du pain de la divine parole ; préposez par l'Eglise pour reconcilier les pecheurs, & faire leur paix avec Dieu, n'a-t-on besoin que d'une mediocre vertu, & d'une legere capacité ? Cependant avec si peu de merite & de talens, on occupe une telle place sans crainte ; mais l'occupe-t-on sans danger ? Si le juste manque de secours spirituels, dit le Seigneur, par son Prophete ; si le pecheur manque d'instructions salutaires ; s'il est flaté dans son peché ; s'il manque de remedes, je m'en prendrai à vous, qui me répondez de son salut. Quel arrêt plus formidable ? Si le juste abandonne la justice, dit le Seigneur, & qu'il commette l'iniquité, il mourra, parce que vous ne l'avez pas averti.

Un benefice à charge d'ames, est une charge bien dangereuse.



*Ezech. 3.* ti, vous qui étiez chargé par votre emploi du salut de son ame : *Ipse morietur, quia non annuntiasti ei* : Il mourra dans son péché, & la memoire de toutes les actions de justice qu'il avoit faites sera effacée ; mais je vous demanderai son sang : *Sanguinem verò ejus de manu tua requiram. Le même.*

C'est un malheur pour les peuples d'avoir des Pasteurs & des conducteurs qui ne sont pas établis par l'ordre de Dieu. Comme la conduite de ceux que Dieu appelle à l'état Ecclesiastique, & qu'il élève aux dignitez, pour prendre le soin de son troupeau : comme, dis-je, leur conduite est toujours accompagnée de graces particulieres qui font qu'ils réussissent dans leur emploi ; aussi ceux qui se trouvent établis, par une élection purement humaine, par des considerations auxquelles Dieu n'a point de part, sont abandonnez à eux-mêmes, destituez de ces secours, sans lesquels on ne peut s'acquitter qu'avec beaucoup d'indignité des fonctions d'une condition si relevée. Ils se conduisent par leurs propres lumieres, ou plutôt ils sont environnez de tenebres qui les empêchent de connoître les veritez, selon lesquelles ils doivent regler leur vie, & celle de tous ceux qui sont sous leur charge. Ainsi comme le Pasteur ne fait rien de ce qu'il doit faire pour l'instruction de ses peuples, & qu'il marche par des voyes toutes contraires à celles qu'il devoit tenir, & que Dieu a tracées à ceux qui sont établis pour conduire ; aussi les peuples marchent par des routes perduës. Le mensonge passé pour verité, l'iniquité pour justice, le vice pour vertu, tout est dans le desordre & dans la confusion, & on peut dire ces paroles du Propheete : *Sicut populus, sic Sacerdos.* Que ceux qui conduisent & ceux qui sont conduits ont un même sort. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions, &c.*

On voit à la honte & à la confusion de l'Eglise, des Ecclesiastiques dans une propreté étudiée, dont l'affectation pourroit tenir lieu de parure ; avec des airs & des manieres libres, frequenter toutes sortes de compagnies, & se permettre les divertissemens les plus mondains ; & en un mot, mener une vie molle & toute seculiere. Sont-ce là des qualitez propres d'un homme consacré au ministere des Autels ? mais ne sont-elles jamais les seules qu'on trouve dans un Ecclesiastique ? on en voit qui n'ont nulle autre vocation que celle que donne un gros revenu : nul talent pour les obligations de leur état : il semble qu'on regarde un benefice comme un supplément de legitime ; & l'usage que plusieurs en font, ne prouve que trop l'idée qu'ils en ont. Aussi le soin du temporel tient-il souvent lieu de tous leurs devoirs. Quelque talent qu'on ait pour se faire valoir, on est toujours méprisable dès qu'on sort de son état ; tout choque, tout déplaît dès qu'il n'est plus à sa place. Eût-on de la naissance, de l'esprit, de l'éclat, si l'on ne remplit pas ses devoirs, on n'a nul mérite. Mais ces gens consacrez au Seigneur, & tous les jours moins appliquez à son service, les remplissent-ils ces devoirs ? Leurs occupations répondent-elles toujours à la sainteté de leur état, & font-elles honneur à leur ministere ? *Le même.*

En bonne foi, le Seigneur n'interdit-il aux gens d'Eglise toute profane occupation, que pour faire des oisifs ? Et n'est-ce que pour de quoi vivre splendidement, de quoi fournir au jeu, à un magnifique équipage, que l'Eglise les enrichit du bien des

pauvres ? Quand les Fideles ont consacré leurs sueurs & leurs épargnes pour l'entretien des personnes dévouées au service des autels, ont-ils prétendu nourrir des gens de Cour, des Ecclesiastiques sans pieté, des Prêtres même aussi mondains que des Laïques ? N'est-on separé du peuple ; n'est-on de la famille même de Jesus-Christ, que pour avoir place dans les assemblées mondaines ? Quelle scene plus scandaleuse que celle qu'on donne au public ? Tantôt dans les fonctions sacrées, plus souvent dans des exercices profanes, par tout avec des manieres mondaines. On fait toujours une triste figure, quand on joue un personnage qui ne nous convient point. Le ridicule est encore plus sensible dans un Ecclesiastique ; l'air du monde est pernicieux à ses partisans ; mais il l'est encore davantage à ceux qui par leur état, doivent être les plus grands ennemis. L'un des plus grands malheurs, selon l'expression du Propheete, est quand les personnes consacrez au ministere des autels ; quand les Prêtres seront confondus par l'irregularité de leur vie avec le peuple, & meneront une vie aussi mondaine que les personnes du siècle les plus déreglées : *Erit sicut populus, sic Sacerdos.* Vous suivez une route toute opposée à celle que vous devez tenir : *Vos recessistis de via, & scandalizastis plurimos* : Vous scandalisez tous ceux qui vous voyent mener une vie si peu reguliere, & si peu conforme à la sainteté de votre état. Rien ne vous décrie tant qu'une si miserable conduite ; mais je vous rendrai moi-même, dit le Seigneur, encore plus miserables : *Ego dedi vos contemptibiles, & humiles.* Heureux encore si le mépris qu'on s'attire par ces airs seculiers & mondains, étoit le seul châtement qu'on doit craindre. *Le même.*

Le plus clair revenu d'un benefice s'en va souvent en des dépenses qui ne font gueres sans repentir. C'est pour se faire honneur qu'on fait tant de frais : On y réussit mal ; c'est par là même qu'on se décrie. Un train magnifique, un équipage fastueux ont beaucoup d'éclat, font beaucoup de bruit ; mais donnent-ils beaucoup de merite ? Et un Ecclesiastique est-il fort respectable, quand il ne se distingue d'un homme du monde que par un excès de faste & par un raffinement de mondanité ? Quel abus plus criant ! Ces riches heritages, monumens éternels de la pieté chrétienne ; cette portion de biens consacrée au culte du vrai Dieu ; ces amplex revenus, partie du patrimoine des pauvres, font-ils employez selon leur primitive destination, & quel en est l'usage ! Quand on se represente la magnificence de ces appartemens ; ces meubles précieux ; cette table si splendide, & que l'on considere ensuite ces Eglises, titre du benefice, dans la dernière pauvreté ; quand on voit ces autels dépouillez & demirûnez, à l'ornement & au service desquels étoient destinez ces grands biens, qui à peine suffisent aujourd'hui à de si vaines dépenses, vieillir dans la poussiere, & dans une honteuse mal-propreté ; quand on pense à la misere de ces pauvres villages, qui sont le fond des revenus des benefices, n'auroit-on pas sujet de demander, si ceux qui ont fait ces legs pieux ont fait une bonne oeuvre ; ou pour mieux dire, si ces zelez bienfaiteurs ne demanderont pas justice au Seigneur du tort que font à l'Eglise & aux pauvres, ceux qui abusent si irreligieusement de leurs charitez ? Rien de

*Osée 4.*

*Malac. 2.*

*Ibidem.*

Abus que l'on fait des revenus des benefices en train & en équipage, &c.

Suite du même sujet.



plus agréable au souverain Maître de tous les biens ; rien de plus conforme à l'esprit de religion que ces fondations si chrétiennes ; mais quel crime , de faire servir le patrimoine des autels à des usages aussi profanes ! *Le Pere Croiset. Second Tome de ses Reflexions Chrétiennes.*

Le caractère de Prêtre est inséparable de la personne.

Non seulement le caractère du Sacerdoce est indépendant de la personne ; il en est encore inséparable : c'est-à-dire, Dieu ne commande pas au peuple d'honorer ce caractère en general, mais celui auquel il est attaché ; c'est le Prêtre en particulier que les peuples doivent respecter ; c'est le Pasteur auquel il faut qu'ils obéissent. Ils rendent même plus d'honneur à l'Eglise, en ne méprisant pas celui qui se rend méprisable, qu'en estimant celui qui par sa vertu mérite d'être estimé ; quand ils honorent le second, c'est à cause de son mérite personnel, & la Religion ne leur en doit tenir aucun compte ; mais quand ils honorent le premier, c'est là où l'on reconnoît qu'ils ont de la piété : Car enfin, honorer ce Prêtre brillant de sainteté, ce Pasteur brûlant de charité, hé, qui ne le feroit pas ? Mais quand au travers de ce qui paroît rebutant au-dehors, on ne laisse pas de découvrir ces merveilles qui y sont renfermées, n'est-il pas vrai que c'est une obéissance plus chrétienne, & moins humaine ? *Le Pere Bourdaloué. Sermon des Prêtres.*

De ceux qui sans vocation, & sans consulter Dieu, entrent dans le Clergé.

L. de con- vers. ad Cleric. c. 27.

Oseriez-vous contre les ordres du Roi, oseriez-vous même sans ordre exprés du Roi, prendre une charge considerable dans le Royaume ; vous ingerer dans le manieement des affaires publiques ; usurper l'autorité de donner des amnisties, & de faire d'autres pareilles graces ? Si quelqu'un le faisoit, le Prince le trouveroit-il bon ? Ne s'en tiendrait-il pas offensé ? Ne puniroit-il pas cet attentat. C'est Saint Bernard, qui parle de la sorte. Vous allez entrer dans les Ordres sans l'ordre de Dieu ; vous y allez entrer par un desordre extrême contre l'ordre de Dieu. Vous allez prendre un emploi considerable dans son Royaume sans sa permission, & contre sa volonté ; vous allez vous ingerer dans le manieement des affaires de son Eglise, & usurper le pouvoir de condamner, d'absoudre, d'imposer des peines, de faire des graces, de dispenser les trefors. Ne vous imaginez pas que Dieu le souffre impunément. S'il en tolere sur la terre quelques-uns, qui ont eu cette hardiesse ; sachez qu'il leur reserve de plus grands & de plus longs supplices dans l'autre vie. *Le Pere le Valois, seconde Lettre à un Beneficier.*

De ceux qui se font Ecclesiastiques sans dessein de s'engager dans les Ordres,

Ne faites pas, comme font quelques-uns, qui ne s'engagent jamais dans les Ordres, & qui demeurent toute leur vie dans une espece de neutralité entre l'Eglise, & le monde, prenant les revenus de l'Eglise, sans en prendre les charges ; se delivrant des soins du monde, & en recherchant tous les plaisirs. Quelle injustice de vivre de l'autel, & de ne point servir à l'autel ? Horrible profanation d'employer les fruits du Crucifix au luxe & à la volupté ! Que peut-on dire de ces Beneficiers, sinon que ce sont des monstres, qui joignent en leurs personnes, deux extrêmes essentiellement opposées ; & qui sans être en effet Ecclesiastiques ni Laïques, affectent d'être Ecclesiastiques & Laïques tout ensemble, se rendant ainsi également odieux aux gens de bien, & méprisables aux libertins. *Le même.*

La dignité du Sacerdoce est si relevée, &

les mysteres qu'elle met entre les mains des Prêtres, sont si terribles, qu'il semble que l'on n'y puisse aspirer sans être faisi d'une sainte fureur ; & qu'on ne s'y puisse engager que comme on fait dans les entreprises grandes & extraordinaires, où la gloire cache une grande partie du peril. A peine auroit-on le courage d'en approcher, si la charité n'y fermoit les yeux aussi-bien que la foi ; & pour se mettre en cette place éminente qui tient le milieu entre les hommes coupables & Dieu irrité, il faut être encore dans le transport divin, où étoit Aaron, lorsqu'il se jeta entre le Peuple d'Israël & le feu du Ciel qui le devoiroit. Mais si d'un côté cette fonction est si haute & si redoutable, que pour se résoudre à s'en charger, il faudroit, pour ainsi dire, n'y penser point ; elle est d'ailleurs si sainte, que quand il s'y faut préparer, on ne scauroit y penser assez long-temps ; & pour présenter dignement cette adorable victime dans les dernieres années de notre vie, nous aurions besoin de faire comme cette Victime même qui s'offrit & se disposa, dès le premier instant de sa conception, au sacrifice qu'elle ne devoit faire qu'à la mort. *Pris de la Vie du Cardinal de Berule, ch. 4. du 1. Livre.*

La dignité du Sacerdoce, préparation avant de s'y engager.

Pour remplir les devoirs d'un Ecclesiastique, il faut le retirer de tous les emplois qui ne tendent point à Dieu. Les gens d'Eglise qui s'amuse à amasser de l'argent, à plaider, à chicaner, & à ménager pour une autre fin, que pour faire l'aumône, je les crois en grand danger ; c'est-à-dire, que les affaires d'un Ecclesiastique sont les affaires de Dieu ; s'il se mêle d'autre chose, il dément son ministère. Personne de ceux qui se sont enrôlés dans la milice de Jesus-Christ, dit Saint Paul, ne s'embarrasse dans les emplois de la vie seculiere. Tout Prêtre, qui thesaurise, & veut amasser des trefors pour une autre fin que pour le secours des pauvres, & pour le bien de l'Eglise, se damne. *Auteur anonyme.*

Les Ecclesiastiques doivent être dégagés des choses de la terre.

Dans les familles, qui prend soin de mettre devant les yeux de celui des enfans que l'on a déjà engagé par son habit à l'état Ecclesiastique, avant que d'avoir consulté son inclination ; de lui mettre, dis-je, devant les yeux, les devoirs importants, qui sont inséparablement attachez à cette profession ? La vie exemplaire, & la pureté de mœurs d'un homme d'Eglise ; la modestie, & la bienséance que l'on doit toujours remarquer dans ses discours, dans les regards, dans son maintien, dans les habits, & dans toute sa conduite ? Le détachement dans lequel il doit vivre pour le monde au milieu du monde ? L'application, & l'exactitude dont il doit être à démenter entre toutes, les choses qui se disent & qui se passent devant lui ; la douceur, & la charité qu'il doit avoir pour les autres, & la fermeté qu'il doit exercer sur lui-même ? Le desintéressement dans lequel il doit vivre ; l'amour & l'esprit de son état ; enfin, l'exemple qu'il est obligé de donner aux autres, & l'usage qu'il doit faire de ses revenus ? *Livre intitulé, l'Education des Enfants, par J. Pic.*

Le peu de soin qu'on a d'instruire ceux que l'on destine à l'état Ecclesiastique, des devoirs de cet état,

Il n'y a rien de plus monstrueux qu'un Ecclesiastique qui laisse voir dans toute sa conduite une opposition étonnante entre lui & son état ; dont l'habit ne s'accorde point avec les actions, non plus que les actions avec l'habit ; qui a je ne scais quoi d'irregulier dans ses manieres qui persuade, qu'il n'est sans cesse de son caractère, ou que peut-être

Un Ecclesiastique qui ne vit pas selon son état, est méprisable aux yeux de Dieu & des hommes,



il n'y est jamais bien entré. Enfin, qui se mêle confusément dans le monde, & qui est de tous les plaisirs du monde, comme du jeu, des repas, des promenades, des visites mondaines, & peut-être des spectacles les plus défendus & les plus profanes. On doit reconnoître un homme d'Eglise parmi les gens du monde, non seulement par son habit, mais encore par un extérieur modeste & réservé, par un esprit plus recueilli en lui-même, & plus rempli de tout ce qui regarde la religion & le devoir. Il doit avoir plus de délicatesse dans ses mœurs, plus de circonspection dans ses paroles, & plus d'éloignement de tout ce qui dissipe d'ordinaire les gens du monde.

*Le même.*

Le crime des parens qui poussent leurs enfans indignes dans les charges Ecclesiastiques.

Les peres & les meres sont bien coupables, qui par leur ambition, ou par leur avarice, ou par quelque autre motif, donnent à l'Eglise des Ministres qui ne sont capables que de profaner les Sacremens & ses Mysteres, que de dissiper ses revenus, en les faisant servir à leur luxe, à leurs interêts, & à ceux de leur famille, à leur vanité, ou à leurs profusions; ou d'entraîner les ames dans le précipice, par leur ignorance, ou par leur mollesse, & leur lâcheté, ou par leur mauvais exemple. Comment après cela, ne craindront-ils point, qu'en voulant pousser dans l'Eglise, & dans un si saint & si redoutable ministère, leurs enfans, contre la volonté de Dieu, ils n'irritent sa colere, n'attirent sa vengeance sur eux, & ne fassent tomber la malediction sur toute la famille! Qu'ils apprennent de l'exemple du grand Prêtre Heli, que ce n'est pas un jeu de deshonorer soi-même la sainteté du Sacerdoce, & des dignitez Ecclesiastiques, ou d'être cause que les autres les deshonorent, & qu'il n'y a rien de plus capable de faire tomber les fleaux du Ciel sur des peuples même entiers, comme nous voyons que les deux enfans d'Heli furent cause que le peuple de Dieu fut vaincu par les Philistins, & l'Arche d'Alliance qui étoit ce qu'ils avoient de plus saint, enlevée par les Infideles. *Auteur moderne & anonyme.*

Desordres qui arrivent dans l'Eglise par l'ambition ou l'avarice des peres qui placent leurs enfans sans vocation de Dieu.

Par l'ambition ou l'avarice des parens qui procurent à leurs enfans des benefices, on voit une infinité de desordres qui devoient être pleurez avec des larmes de sang. Car de là on voit les revenus de l'Eglise, le patrimoine du Crucifix, le prix avec lequel les Fideles ont racheté leurs ames de la servitude du péché; en un mot, la substance des pauvres devenir la matiere du luxe, du faste & de la vanité des hommes; servir à la mollesse & aux delices d'une multitude de gens sans emploi & sans occupation; fournir aux dépenses du jeu & du divertissement: ou enfin, on en fait le patrimoine d'une famille que l'on releve, ou que l'on tire de la poussiere où elle avoit toujours été. On voit les charges de l'Eglise usurpées par des gens qui n'y cherchent que la gloire, ou le profit, sans avoir aucun dessein d'en remplir les devoirs; ou qui ne s'en acquittent que d'une maniere qui n'a que le monde pour principe, & qui ne respire que vanité & ostentation. On voit les ames abandonnées en proie à des mercenaires, qui laissent perir le troupeau, sans se mettre en peine que de se repaître. On voit enfin tout le public scandalisé, par la mauvaise conduite de ceux que l'on a ainsi élevés sur le chandelier, sans autre vocation que celle de la cupidité; & au lieu d'être des lampes ar-

*Tome II.*

dentés & luisantes. ils ne jettent qu'une fumée puante, qui répand de toutes parts l'odeur empoisonnée des passions mondaines.

*Le même.*

L'Eglise demande de ceux qu'elle destine, ou qu'elle appelle au ministère de ses autels, une vie pure & innocente. Cependant comme il est difficile dans nos temps de trouver des ames qui se soient assez conservées pour n'avoir point eu de part à la corruption du monde; il suffit qu'on ait réparé les égaremens passez, par une penitence, & par une conversion sincere; que l'on reconnoisse son indignité, & qu'on ne s'engage dans cette condition si sainte & si redoutable, que par le sentiment & par l'avis des personnes, qui ayent assez de pieté & de lumieres, pour que l'on puisse y prendre confiance. *L'Abbé de la Trappe. Tome 2. de ses Maximes Chrétiennes.*

Ce qui est absolument nécessaire pour être appliqué au service de l'autel.

C'est avec juste raison que l'on invective contre la dureté des Ecclesiastiques & des Beneficiers, qui au lieu de se regarder comme les dispensateurs des biens que la pieté des Fideles a donnez pour secourir les pauvres, les negligent, & les traitent avec autant d'indifference & de dureté, que s'ils n'avoient nulle obligation de les soulager dans leur misere; ils trouvent par tout des pauvres & des miserables, des gens reduits dans les dernieres extrémités; cependant leurs cœurs & leurs mains sont fermées, comme si leur nécessité ne les regardoit point; sans penser à ces reproches, & à ces plaintes que leur font ces pauvres infortunez: *Clamant famelici, & conqueruntur, nobis crudeliter surripitur, quiddam inaniter expenditur.* Les pauvres crient, ceux qui sont pressés de la faim se plaignent, & disent en s'adressant aux Ecclesiastiques: vous répandez ce qui nous appartient, & vous nous arrachez cruellement tout ce que vous dépensez au-delà de ce qui vous est nécessaire. *Le même.*

Les Ecclesiastiques sont plus obligés que les autres à soulager la nécessité des pauvres.

J'avoué que l'état Ecclesiastique est commode, suivant l'idée que s'en forment les hommes charnels; il est doux à la nature corrompue de jouir d'un revenu que l'on reçoit aisément; d'avoir un rang qui nous distingue, & de se dispenser des soins & des occupations qui fatiguent. Si ce genre de vie est commode, & plein de douceur, il est aussi tres-dangereux & tres-funeste, comme l'enseigne Saint Augustin; mais quand on considère les dignitez Ecclesiastiques selon leur véritable idée; quand on considère la fin que doit avoir tout homme qui se consacre au ministère des Autels, alors il est aisé de reconnoître avec le même Saint Augustin, qu'il n'y a rien de plus saint, ni de plus heureux devant Dieu que l'état Ecclesiastique; mais en même temps, qu'il n'y a rien de plus penible, de plus accablant. Et il est certain que parmi toutes les difficultés de cet état, une des plus grandes, c'est l'administration des biens Ecclesiastiques. *Auteur anonyme.*

L'état Ecclesiastique est tres-dangereux, particulièrement à ceux qui sont élevés aux dignitez de l'Eglise. *Epist. 21. alias 148.*

Les Benefices dans la vérité sont un poids; plus ils sont considerables, plus le fardeau est lourd. L'Apôtre Saint Paul dit en general, en parlant des richesses, qu'elles sont une dangereuse tentation. Cela est encore plus véritable des richesses de l'Eglise; elles sont la source de la perte d'une infinité d'Ecclesiastiques qui en abusent. On felicite cet homme de ce que par ses intrigues il est parvenu à une grande dignité, & de ce qu'il est en possession d'un Benefice considerable; il vaudroit

Des Benefices Ecclesiastiques, & de l'usage qu'on doit faire de leurs revenus.



bien mieux pleurer sur lui, & s'attrister, en considérant combien il va se rendre criminel, par le mauvais usage qu'il fera des richesses sacrées de l'Eglise. Il ne faut pas se réjouir avec les mondains, qui ne savent ce qu'ils demandent, qui desirerent ce qui les perd, qui ont l'art malheureux de corrompre les meilleures choses. Les lâches flatteurs qui leur applaudissent, les rendent encore plus fiers, & plus attachez à leurs pernicieux sentimens ;

mais il faut se réjouir, lorsque les biens Ecclesiastiques sont distribuez à ceux qui les meritent par leur vie innocente, par leurs travaux, par les services qu'ils rendent à l'Eglise ; qui connoissent quels sont ces biens, l'usage qu'on en doit faire, & qui se contentant pour eux d'une portion mediocre, accomplissent fidelement l'obligation qu'ils ont d'épargner & de se retrancher pour soulager les pauvres. *Le même.*

## EDUCATION DES ENFANS.

LE SOIN QUE LES PERES ET LES MERES  
en doivent prendre.

### AVERTISSEMENT.

**N**ous traitons ici l'un des plus importants Sujets, & peut-estre le plus nécessaire de toute la Morale Chrétienne ; puisque de la bonne ou de la mauvaise éducation des enfans, dépend ordinairement leur bonne ou mauvaise vie, la paix & l'union des familles, le bon ordre des Etats, & la conservation de la piété, & de la Religion. Il semble d'abord qu'en parlant des Enfans, on devoit plustost parler de leurs devoirs envers ceux à qui ils sont redevables de la vie, que des devoirs qui engagent les peres & les meres envers ceux qu'ils ont mis au monde : l'ordre en seroit peut-estre plus naturel ; mais la matiere étant trop ample, pour joindre ces devoirs reciproques dans un mesme corps de discours ; comme la negligence des parens est plus ordinaire, & les desordres qui en arrivent plus dangereux, nous prefererons l'utilité à l'ordre, que nous ne changeons qu'en cette vie, & nous remettons à traiter des devoirs des enfans envers leurs parens, au titre des Enfans, que nous placerons en son lieu ; ce petit dérangement n'étant d'ailleurs de nulle consequence.

Ce qu'il y a à remarquer dans cet important Sujet, est que le Prédicateur doit tellement partager son discours, qu'il fasse sentir la grandeur du mal que font les peres & les meres par leur negligence criminelle, & qu'il les instruisse des moyens qu'ils doivent prendre pour bien élever, & cultiver ceux que Dieu a confiez à leurs soins, & qu'enfin il leur fasse entendre, que c'est là leur obligation la plus essentielle, & que leur salut est comme attaché à celui de leurs enfans.

### PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

**L**es devoirs des peres & des meres envers les enfans peuvent se reduire à deux qui en renferment plusieurs autres ; à l'éducation, & au soin de leur établissement. Premierement, ils doivent à leurs enfans l'éducation, & c'est un devoir si essentiel pour eux, que s'ils ne s'en acquittent avec exactitude, ils se rendent tres-coupables devant Dieu ; ils ne meritent plus, pour ainsi dire, d'être regardez comme leurs peres : En effet, quelle obligation auroient les enfans à leurs peres & à leurs meres, de leur avoir donné une vie, qui les rend criminels & malheureux, s'ils ne travailloient ensuite à reparer le malheur de leur naissance, en leur procurant, par une bonne éducation, une vie sainte & heureuse. Or l'éducation renferme trois choses, auxquelles les parens sont également obligez : sçavoir, l'instruction, l'exemple, & la correction. 1°. Pour l'instruction, il est certain que les parens doivent être les premiers maîtres de leurs enfans. Dès leur plus tendre jeunesse, & même dès l'enfance, lorsque leurs cœurs & leurs esprits dociles commencent à être susceptibles des impressions qu'on leur veut donner, on doit s'appliquer à leur donner des sentimens de piété, de crainte de Dieu, & d'horreur du péché ; à mesure qu'ils avancent en âge, & que leur raison se fortifie, on doit leur développer davantage les premieres instructions qu'on leur a données d'abord, & tâcher de perfectionner cette premiere ébauche par de nouvelles connoissances & de nouveaux enseignemens proportionnez à leur âge, & à leur capacité. Ce n'est pas qu'on prétende qu'il faille negliger de leur inspirer les sentimens d'honneur, qui conviennent à leur état & à leur naissance ; mais on veut faire comprendre, que les parens doivent encore avoir plus de zele à les former aux vertus propres du Christianisme, & à leur faire observer exactement la Loi de Dieu, & qu'ils prennent garde, qu'au lieu de leur inspirer des sentimens d'honneur, & de leur apprendre les usages du monde, ils ne jettent dans leurs esprits des semences funestes de vanité & d'ambition ; & ne leur apprennent à suivre les loix corrompues & déreglées du siècle. 2°. Comme la vertu & le vice s'apprennent encore plus promptement & plus efficacement par les exemples que par les instructions ; les peres & les meres, pour travailler à l'instruction de leurs enfans, ne sont pas moins obligez de leur donner de bons exemples ; que de les bien instruire ; Car comme les enfans sont naturellement portez à imiter tout ce qu'ils voyent faire, & sur-tout par des personnes à qui ils doivent de l'amour & du respect ; on